



RAPPORTS D' ACTIVITES

Exercice 2008

Assemblée Générale du 23 avril 2009



SOMMAIRE

Introduction	page 3
"L'Escale" I.T.E.P. (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)	page 5
M.E.C.S. Enfants (Maison d'Enfants à Caractère Social)	page 7
M.E.C.S. Adolescents (Maison d'Enfants à Caractère Social)	page 14
Centre Éducatif Renforcé "Passage"	page 22
Centre Éducatif Fermé	page 27
Service de Placement Familial Spécialisé	page 32
Maison d'Enfants du P.F.S.	page 38
Service d'Investigations et d'Orientations Educatives	page 40
Service d'Enquêtes Sociales	page 51
Service de Réparation Pénale	page 61
S.A.E.M.O. (Service d'Action Educative en Milieu Ouvert)	page 74
A.J.E.S. (Accueil de Jour Educatif et Scolaire)	page 81
Service Insertion Formation	page 87
Espace Famille	page 90

INTRODUCTION

L'année 2008 a été une année charnière, qui a vu le départ du directeur général après 9 années d'un engagement fort et l'arrivée d'une directrice générale en juillet. Cette année a été riche en événements qui sont apparus comme les prémices d'évolutions profondes pour l'avenir, sur lesquelles nous formulerons quelques hypothèses.

Chaque directeur a produit un "rapport d'activité annuel 2008" qui s'inscrit dans la construction d'un management stratégique de notre association, il en constitue l'un des outils majeurs. Il ne m'apparaît ni possible, ni souhaitable, de synthétiser l'expression de chaque directeur. Cette "consolidation" dénaturerait en effet la richesse de l'écrit et la spécificité de chaque établissement. Aussi trouverez vous ci-après la reproduction intégrale de l'écrit de chaque directeur. La lecture du présent document conduit inévitablement à comparer ces écrits, à identifier les différences ou diversités.

J'ai plaisir à mettre en exergue la qualité et le professionnalisme des rapports qui s'expriment dans la recherche permanente de la prise en compte des besoins des enfants et jeunes adultes suivis ou accueillis.

Nous pouvons tout de même préciser quelques chiffres clés qui permettent de montrer l'ampleur du travail effectué par toutes nos équipes auprès des enfants et jeunes adultes accueillis ou suivis dans l'année 2008 :

- actions auprès d'enfants avec hébergement : **364** enfants ont bénéficié d'un accompagnement des équipes de REALISE, répartis comme suit :
 - o ITEP : 78 enfants
 - o CEF : 21 jeunes
 - o MECS Enfants : 120 enfants
 - o MECS Adolescents : 117 adolescents
 - o CER : 16 jeunes
 - o Maison d'enfants du PFS : 12 enfants

- actions auprès d'enfants ou d'adultes sans hébergement : **2 353** jeunes et adultes ont bénéficié d'un accompagnement des diverses équipes de REALISE, répartis comme suit :
 - o SAEMO : 753 jeunes
 - o SIOE : 436 jeunes
 - o ES : 125 situations
 - o RP: 324 jeunes
 - o SESSAD: 40 enfants
 - o AJES: 75 jeunes
 - o PFS: 120 jeunes
 - o Espace Famille : 116 jeunes
 - o Service Insertion Formation : 364 jeunes et adultes.

Ce sont ainsi plus **de 2700 jeunes et adultes** qui ont bénéficié d'un soutien des professionnels de l'association REALISE en 2008 pour une capacité d'accueil de 1 700. Ces chiffres nous montrent l'activité et les mouvements importants au sein des établissements et services. Les professionnels font preuve de capacité d'adaptation et d'engagement au quotidien afin de toujours accueillir et accompagner les jeunes en souffrance dans les meilleures conditions.

L'arrivée d'une nouvelle directrice générale a généré des interrogations, peut-être même des inquiétudes de la part de tous les acteurs, en interne et en externe. Après une période d'observation et donc de constats sur le fonctionnement de l'association et de ses établissements, un diagnostic a pu être établi et des objectifs d'évolution à moyen et à long terme ont été posés, les moyens nécessaires pour leurs mise en œuvre ont été engagés.



Je citerai quelques uns de ces objectifs :

- un travail important est à mener sur la gouvernance dans l'association ;
- donner vie à une vraie communication interne et externe : développer des instances de régulation et d'échanges en respectant la place de chacun, création d'un site Internet en projet par exemple ;
- développer des modes de prises en charge innovantes en référence avec la loi de mars 2007, accueil séquentiel ou modulable, travail sur la parentalité, AEMO renforcée...
- poursuivre le travail d'évaluation.

Ces objectifs d'évolution doivent permettre la continuité de l'action mais également apporter un regard neuf et une volonté de changement. L'association doit progresser par rapport à son environnement, s'adapter aux nouvelles sollicitations extérieures et intérieures.

Les évolutions souhaitées ne peuvent être immédiates, elles représentent un travail de longue haleine mené avec et auprès de l'ensemble des salariés mais également de nos partenaires extérieures. L'évaluation des attendus de cette réorganisation ne sera pertinente que lorsque nous serons en capacité d'en mesurer les réelles conséquences sur les jeunes accueillis et sur le personnel.

Nous pouvons cependant assurer à l'ensemble de nos partenaires que nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que les enfants et les jeunes qui nous sont confiés restent au centre de nos préoccupations. Nous sommes et nous serons toujours un acteur efficace d'un service public soucieux du respect des droits de l'enfant, et de l'aide à apporter aux adultes qui doivent satisfaire leurs obligations de parents.

Tout cela n'est possible et ne le sera dans l'avenir sans l'engagement des directeurs qui sauront concilier gestion au quotidien et réflexion sur la transformation de leurs institutions, comme le montre le rapport d'activité des établissements et services.

Avant de terminer, je voudrais remercier au nom de tous les salariés, nos administrateurs et nos adhérents, pour leur soutien sans faille et parfaitement désintéressé. Ces membres de notre association sont porteurs de valeurs humanistes sans lesquelles aucune grande conquête sociale, aucun progrès en matière de droits et de dignité des personnes, n'auraient été possibles.

Pour conclure, je formule le souhait que nous puissions approfondir encore la concertation interne avec nos professionnels et leurs représentants, et aussi externe avec l'ensemble des acteurs et responsables de la protection de l'enfance, pour poursuivre l'adaptation de nos modes d'action dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations.

L'année 2008 nous autorise à tirer un bilan positif de nos actions.

De grandes incertitudes pèsent toutefois sur notre avenir : la lisibilité des politiques sociales et médico-sociales n'est pas assurée, les modifications législatives et réglementaires assaillent notre monde social et médico-social, et ne permettent pas de conduire des stratégies claires dans la durée.

Aussi plus que jamais, nous aurons besoin d'une équipe au siège de l'association qui, ayant déjà fait preuve de grandes compétences professionnelles, développera des capacités d'anticipation et de réactivité renforcées tout en étant animée d'une volonté de forte collaboration avec les directeurs.

La démarche de changement engagée à REALISE peut susciter des résistances et être parfois redoutée. Mais par la mise en place d'un dialogue, d'un management participatif, d'une réflexion commune, de l'existence de lieux d'expression et d'écoute, et du décloisonnement des établissements, il nous est déjà possible de percevoir une démarche de changement chez tous les acteurs de l'association : "La route est droite mais la pente est parfois raide !"

Nicole CHARPENTIER BAJIC
Directrice Générale





L'Escale

ITEP et SESSAD

Les axes de travail pour cette année 2008 ont été dictés par la perspective de mise en conformité de l'établissement, à la circulaire du 14 mai 2007, relative à la transformation des I.R. (instituts de Rééducation) en I.T.E.P. (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques).

Le travail engagé en 2007 afin d'adapter le projet de l'établissement à la complexité des symptômes développés par la population accueillie s'est poursuivi puisque l'accueil séquentiel concerne actuellement huit élèves.

Événements marquants

1. Un rééquilibrage des tranches d'âges

Les démarches engagées auprès de la M.D.P.H. et de la D.D.A.S.S. pour rappeler l'importance du respect de notre agrément notamment en ce qui concerne nos capacités d'accueil des 6-8 ans et des 13-18 ans, ont été "fructueuses" puisqu'en septembre 2008, sur 13 entrées, 4 seulement concernent des adolescents et 3 enfants n'ont que 7 ans.

En décembre 2008 les modifications étaient déjà notables pour les enfants :

	2007	2008
Enfants de 6-7 ans	0%	3.39%
Enfants de 8-12 ans	38%	32.20%
Adolescents de 13-18 ans	62%	64.41%

Le fort pourcentage d'adolescents traduit bien le nombre trop important des entrées de l'année scolaire 2007/2008, entre 12 et 18 ans.

2. Une prise en charge "séquentielle" plus importante

Les mois de février et mars ont été particulièrement difficiles du fait des débordements des adolescents en surnombre et de l'accumulation sur les sites de problématiques complexes qui semblaient s'auto alimenter.

Les observations cliniques ont confirmé la nécessité, pour rester soignant, de ne plus accueillir certains jeunes **DANS** les murs et en groupe.

En accord avec les parents et selon les préconisations de la circulaire (chapitres ACCUEIL TEMPORAIRE et RECHERCHES D'INTERVENTIONS INNOVANTES) les prises en charge se font "HORS" les murs, soit dans des espaces publics (musée, médiathèque, stade...) soit chez eux lorsque les parents le souhaitent ; l'objectif restant la socialisation, dès que cela est possible, le jeune rejoint les activités de groupe à l'extérieur.

Les parents participent régulièrement à un suivi du projet personnalisé avec l'équipe et au sein de l'établissement : la dimension institutionnelle restant essentielle.

Cette forme de travail a montré son efficacité puisque actuellement 8 adolescents sont suivis et tous sont apaisés, ont renoué avec l'envie d'apprendre (sur un temps court !) certains d'ailleurs sont engagés dans un apprentissage ou une découverte professionnelle.

De plus, les parents, réels partenaires, découvrent les capacités "positives" de leur enfant et se mobilisent davantage.

Des écrits sont en cours d'élaboration afin d'intégrer cet outil au projet d'établissement.



3. La création d'un club "UNESCO"

Dans le souci d'ouverture et d'apprentissage de la citoyenneté, l'Escale a créé un club UNESCO intitulé "Les petits princes" afin de découvrir "l'autre". Ainsi, un groupe de six enfants a participé, en décembre, à la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme au palais de l'UNESCO à Paris. Plus de 250 enfants étaient réunis dans ce lieu magique pour échanger et travailler en ateliers sur des thèmes relatifs à la tolérance, la non discrimination, le racisme...

Ces mêmes enfants correspondent depuis septembre avec une classe de FES au MAROC et se préparent à les rencontrer chez eux (en avril 2009).

Une dynamique importante s'est mise en place, intégrant les parents de façon très active.

4. Finalisation du travail d'évaluation

Un rapport d'évaluation a été rédigé en février 2008 permettant de lister tous les points à travailler et servira à la réécriture du projet d'établissement.

5. Les travaux

Cette année a été parcourue par la réflexion quant à l'opportunité d'engager de gros travaux de réfection de la maison ou de changer de site.

La rencontre avec la DDASS nous autorise les dépenses nécessaires à la remise en état de la maison : l'élaboration d'un P.P.I. est en cours : nous resterons donc sur le site.

L'actualité

L'occupation "moyenne" pour l'année 2008 a été de 92% pour l'ITEP et de 100.4% pour le SESSAD.

L'effectif de 65 à l'ITEP n'est jamais totalement atteint du fait de départs rapides liés soit à des déménagements, des hospitalisations, des orientations en cours d'année (CER, lieu de vie, IME...).

En 2008, 19 sorties sont enregistrées pour 16 entrées.

Les filles sont toujours aussi peu nombreuses : 3 filles actuellement pour 56 garçons.

Le SESSAD est toujours à 40 places bien occupées, avec quelquefois 42 entrées et une liste d'attente ; les interventions SESSAD sont moins soumises qu'en ITEP au calendrier scolaire.

Le personnel

Pas de changement notable cette année 2008 : 3 professionnels sont partis en demandant un congé sabbatique : deux éducateurs spécialisés pour changement de région, un chauffeur pour changement d'activité. L'équipe reste stable et dynamique...

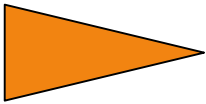
Évolutions et perspectives

Si le sens du travail interdisciplinaire est une valeur "SURE" de l'équipe de l'Escale – ITEP et SESSAD – les actions innovantes permettant sa mise en œuvre et préconisées par la circulaire, sont encore timides. Cependant les enfants, dont les manifestations symptomatiques sont de plus en plus graves, nous y poussent et la volonté des professionnels d'y faire face est incontestablement forte.

Les différentes actions et sollicitations extérieures (UNESCO – AIRE) prouvant le dynamisme de l'équipe, nous obligent à élaborer et dessinent ainsi les contours du futur projet d'établissement dont la réécriture est la principale perspective.

L'entrée dans le A.R.S. ainsi que les textes relatifs aux unités d'Enseignement sont attendus et laissent entrevoir de "nouveaux chantiers" à envisager.





MECS ENFANTS

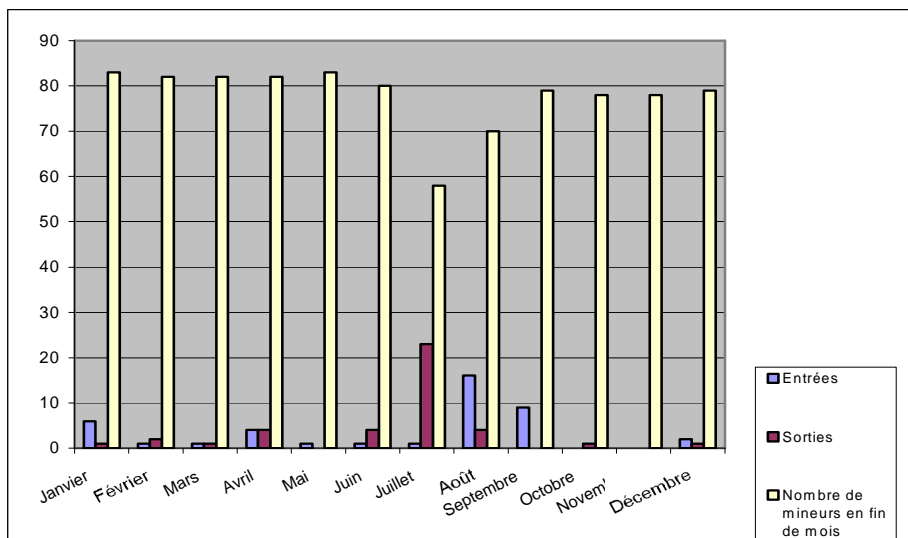
A chaque année son déménagement ! L'installation d'une petite antenne rue des Bégonias à Saint Max n'aura duré qu'une année scolaire.

En effet, la sous-activité récurrente n'a fait que se confirmer. Exceptées quelques périodes, notamment les fins d'années scolaires, le chiffre de 86 enfants accueillis n'a que très rarement été atteint, ce qui a conduit à la décision de fermer la structure des Bégonias. L'objectif étant d'éviter le déficit dû à l'absence d'activité, et de modifier l'effectif théorique de notre maison (en accord avec le Conseil Général).

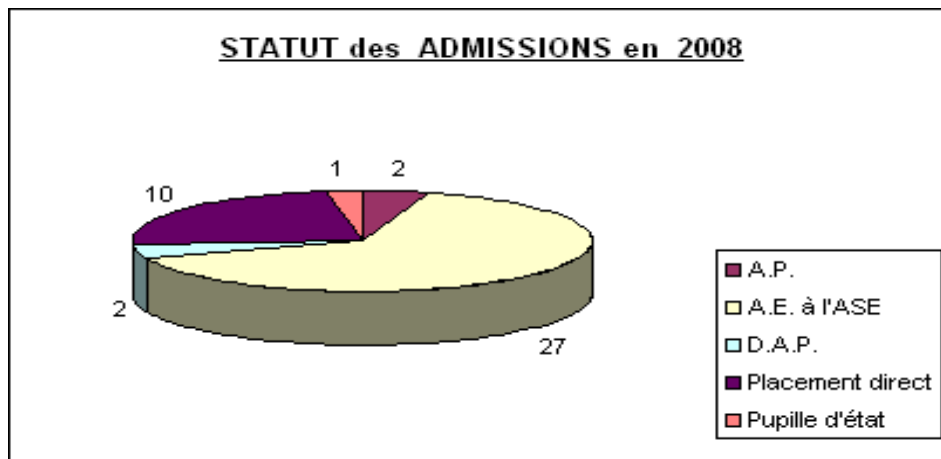
C'est ainsi que la MECS Enfants se retrouve constituée de deux entités égales : une quarantaine d'enfants à la campagne à Han sur Seille, une quarantaine en ville à l'Asnée et l'Allée Neuve.

L'activité en 2008

	Nombre de Mineurs <i>début mois</i>	Entrées	Sorties	Nombre de mineurs en fin de mois
Janvier	78	6	1	83
Février	83	1	2	82
Mars	82	1	1	82
Avril	82	4	4	82
Mai	82	1	0	83
Juin	83	1	4	80
Juillet	80	1	23	58
Août	58	16	4	70
Septembre	70	9	0	79
Octobre	79	0	1	78
Novembre	78	0	0	78
Décembre	78	2	1	79
TOTAUX		42	41	



STATUT des ADMISSIONS	
A.P.	2
A.E. à l'ASE	27
D.A.P.	2
Placement direct	10
Pupille d'état	1



Quelques remarques sur cette activité :

Comme ces dernières années, le taux de remplissage est très variable et rend la situation très fragile. L'été reste un moment clé pour les sorties et les admissions.

L'accueil de fratries (3 de 5 enfants) nous a permis d'atteindre un effectif correct, alors que entre septembre et décembre, nous n'avons eu aucune demande d'admission.

Incontestablement, malgré quelques périodes où les places manquent, le nombre de placements continue à baisser.



Le Personnel

La fermeture des Bégonias a entraîné le gel de 2,5 ETP en attendant l'acceptation du conseil général de réutiliser ces postes pour renforcer l'existant, notamment au niveau des veilles de nuit.

Cette année a été marquée par le départ à la retraite de deux personnes occupant des postes "particuliers" : l'Infirmière et le Directeur.

Après 18 années, l'Infirmière du centre éducatif et scolaire de Han, devenue l'Infirmière de la MECS, a donc passé la main. Ce changement a permis de se réinterroger sur l'importance de cette mission et de vérifier à quel point la santé sous toutes ses dimensions, préventives et curatives, était au cœur de notre démarche éducative.

Une nouvelle Infirmière a donc été embauchée pour porter plus particulièrement le souci de la santé des enfants au sein des équipes éducatives.

Autre changement important : le départ du Directeur.

Après quatre années de travail à la tête de la MECS en liens étroits avec l'équipe de cadres (la création de cette MECS dans sa complexité a nécessité un important travail collégial), ce départ a naturellement modifié la dynamique de gouvernance. Changement dans la continuité, le Directeur adjoint a succédé au Directeur.

Une réflexion s'est alors amorcée sur le type de poste à imaginer pour compléter l'équipe de cadres. L'ensemble du patrimoine de la MECS Enfants représente de nombreux et importants bâtiments nécessitant un suivi sérieux ; d'autre part, l'équipe des services généraux (22 personnes) manquent d'un référent à l'identique des équipes éducatives. C'est ainsi qu'est née l'idée de transformer le poste de Directeur adjoint en Chef de Service Technique et Logistique.

La vie à la MECS

L'année 2008 a connu (enfin) la réalisation du livret d'accueil à destination de chaque enfant accueilli : le document réalisé par un éducateur et un comptable sous forme de bande dessinée est bien adapté à notre public.

L'intégration sociale à partir des milieux de vie est une préoccupation qui se tisse jour après jour. C'est ainsi que peu à peu les relations de voisinage au sein du Domaine de l'Asnée se poursuivent, prenant récemment une nouvelle dimension avec l'installation d'une maison de retraite à côté de notre bâtiment. La rencontre des générations est un beau concept que nous allons tenter de vivre.

A Han, la place de la Maison d'Enfants au cœur de cette campagne est reconnue. Les relations avec la mairie, la gendarmerie, les écoles, les centres aérés... sont bonnes, et laissent augurer d'autres partenariats. Rappelons que Han accueille chaque jour scolaire une quarantaine d'enfants du secteur à la cantine.

Enfin, l'Allée Neuve, depuis plus de 20 ans, est bien intégré dans le quartier.

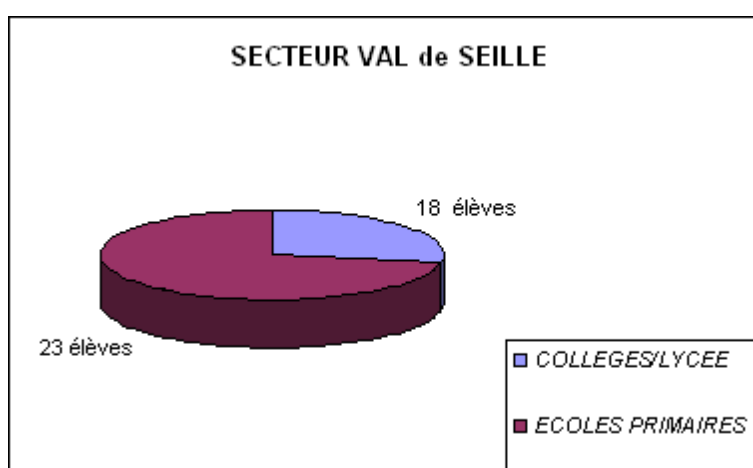
La scolarité

Dans un établissement accueillant des enfants de 5 à 15 ans, la scolarité tient naturellement une place essentielle.

Là aussi, dans un but de bonne intégration sociale, nous multiplions le nombre d'établissements scolaires que fréquentent les enfants (27).

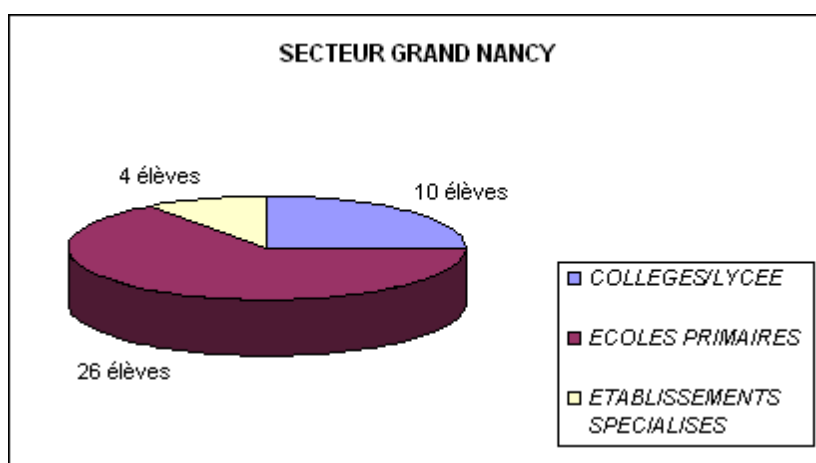
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AU 31/12/2008

SECTEUR VAL de SEILLE			
COLLEGES/LYCEE	Nb Elèves	ECOLES PRIMAIRES	Nb Elèves
LEP HANZELET	1	Ecole de LETRICOURT	1
Collège de NOMENY	9	Ecole d'ARRAYE	3
Collège de CUSTINES	2	Ecole de HAN	4
Collège de BLENOD	5	Ecole d'ARMAUCOURT	4
Collège de CHAMPIGNEULES	1	Ecole de JEANDELAINCOURT	4
		Classe spécialisée HAN	7
	18		23



ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AU 31/12/2008

SECTEUR GRAND NANCY					
COLLEGES/LYCEE	Nb Elèves	ECOLES PRIMAIRES	Nb Elèves	Etablissements Spécialisés	Nb Elèves
Collège Prouvé à LAXOU	2	Ecole du Château à VILLERS	8	J.B THIERY	1
Collège Chepfer à VILLERS	4	Ecole des Aiguillettes à VILLERS	5	ITEP Gai Soleil	1
Collège L.Armand à NANCY	1	Ecole mat. Deruet à VILLERS	1	EPA REMICOURT	2
Collège Sacré Cœur à NANCY	1	Ecole du Placieux à VILLERS	4		
Collège Lafontaine à LAXOU	1	Ecole E. Zola à LAXOU	2		
Collège St Dominique à NANCY	1	Ecole V.Hugo à LAXOU	4		
		Ecole St Exupéry à MAXEVILLE	2		
	10		26		4



Le suivi et le soutien scolaire prennent une place importante dans le travail des équipes éducatives, auxquelles se joignent à certains endroits, et ponctuellement des aides extérieures.

Au fil des années, les prises en charge de soins se sont considérablement développées. C'est ainsi qu'aujourd'hui tous les enfants rencontrent un psychologue, certains ont des suivis en CMP (thérapie, suivi, ateliers...) et les rendez-vous chez l'orthophoniste, le dentiste, l'ophtalmo et autres thérapeutes représentent une activité quotidienne à la MECS.

- Qui dit enfant, dit aussi loisirs et animation.

Deux aspects se complètent : l'inscription dans le tissu associatif, mais aussi nos animations internes (atelier cirque, vidéo, foot, escalade, équitation...).

➤ L'organisation de camps pendant les périodes de vacances témoigne du dynamisme des équipes pour offrir des temps de vacances agréables aux enfants. En 2008, pas moins de 14 ont été organisés. Un d'entre eux est à souligner plus particulièrement.

Un groupe de Han (10 jeunes et 5 adultes) s'est rendu au Maroc. Ce voyage à vocation humanitaire et culturelle a mobilisé le groupe pendant toute l'année scolaire : dans le but d'autofinancer une partie du voyage et de collecter des vêtements et du matériel scolaire à apporter à l'orphelinat marocain qui les accueillait, les jeunes et les éducateurs ont organisé différentes manifestations (repas, couscous, fabrication d'objets et confitures vendus aux marchés de Noël et lors de fêtes villageoises). Toute cette opération a été une réussite.



Le groupe de Han au MAROC

- La convivialité est une dimension à laquelle nous tenons et que nous veillons à faire vivre.

Des temps forts jalonnent l'année à la MECS (fête de Saint Nicolas, de Noël, de la musique, de fin d'année, sortie dans les Vosges, anniversaires...).

Outre l'aspect festif, ces temps sont des occasions de vivre d'autres rencontres adultes-enfants et contribuent à l'existence d'une "entité MECS".

➤ Toutes ces dimensions qui constituent la vie de la Maison d'Enfants sont partagées au fur et à mesure avec les familles des enfants. L'association des parents, (autant que leurs droits et leurs souhaits le permettent) à tous les aspects de la vie de l'enfant est, et doit être, une préoccupation permanente.



Perspectives

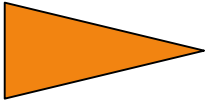
L'année 2009 laisse apparaître des projets ambitieux pour la MECS.

Tout d'abord l'écriture du projet d'établissement, puis l'évaluation interne seront des temps forts où l'ensemble du personnel aura son rôle à jouer.

Nous devons avoir l'ambition de toujours améliorer notre prestation au service des enfants. Le travail que nous effectuons, eu égard aux renvois extérieurs, est apprécié, et il est important que nous poursuivions ainsi, tout en nous interrogeant sur l'évolution de notre mission (travail accru sur chaque projet individuel, accueil séquentiel ou adapté, intervention auprès des familles...).

Et pour fédérer les différents sites de la MECS et apporter du rêve, un projet pourrait naître prochainement...





MECS Adolescents

2008 représente une nouvelle fois pour la MECS Adolescents une année de modification et de changement importants à tous les niveaux (locaux, public accueilli, personnel), ce qui a provoqué un climat d'instabilité et de questionnement permanent sur l'avenir.

En novembre 2007, les deux unités de vie d'accueil non traditionnel ont été rattachées à l'établissement, ce qui a entraîné une augmentation de 8 places de la capacité d'accueil et de 4 postes éducatifs en personnel.

La question de l'activité

La baisse permanente du nombre d'accueil sur l'année 2008 constitue l'élément le plus important et le plus sérieux à prendre en compte au niveau de l'établissement. Le nombre de places inoccupées s'élève à 27 en janvier 2008 et à 25 en décembre de la même année avec plus ou moins de différence d'un mois à l'autre, avec cependant une constante de place vacante.

Le rattachement des unités de vie a amplifié le phénomène puisque jusqu'en juin 2008 : 3 jeunes sur 8 seulement étaient pris en charge dans ces structures spécifiques, de juin à octobre 2008 : 6 jeunes sur 8 faisaient partie des effectifs et ce n'est qu'en novembre et décembre 2008 que l'accueil de 7 jeunes s'est réalisé.

D'OÙ VIENT CE DÉFICIT D'ACCUEIL À LA MECS ADOLESCENTS ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- Les consignes de la loi du 5 mars 2007,
- Le positionnement du REMM et les orientations depuis les UAO vers les mecs qui ne se réalisent pas régulièrement,
- La baisse des placements directs,
- L'ostracisme du milieu ouvert par rapport au placement et l'idéologie du lien,
- La place de l'internat dans la formation,
- Le manque d'expérience des nouveaux professionnels en internat et les difficultés importantes que provoque le comportement du public accueilli,
- L'impact démographique,
- La concurrence des autres MECS du département,
- Le manque de communication de REALISE et de l'établissement en particulier,
- L'instabilité de la MECS Adolescents depuis sa création.

Même si tous ces éléments n'ont pas la même portée, ils contribuent vraisemblablement aux difficultés que la MECS rencontre depuis sa création par rapport au manque d'effectif.

Prenant en compte ces sérieuses difficultés, les autorités de contrôles, en accord avec l'Association, ont décidé de passer l'établissement en budget global pour la période de juillet à décembre 2008 afin d'éviter un déficit énorme.

L'effectif officiel retenu est alors de 66 places en considérant comme déjà actée la fermeture du foyer de Saint Max et le nombre de personnels s'élève à 65,56 ETP.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

L'admission

Années	Capacité d'accueil	Nombre d'admissions
2004	92	100
2005	92	86
2006	92	60
2007	72	57
2008	80 jusqu'en juin 66 à partir de juillet	65

Sur les 65 admissions réalisées sur l'année, 35 ont eu lieu entre janvier et juin 2008 avec une capacité d'accueil de 80 places et 26 entre juillet et décembre 2008 avec une capacité d'accueil de 66 places.

En comparaison de 2007, le nombre d'admissions est en légère progression.

Caractéristiques des jeunes à l'admission

Sexe	Filles	18	27,69% sur le total		
	Garçons	47	72,31 % sur le total		
Tranches d'âge	12 à 14 ans	3	1 fille	4,6 % sur le total	1,5 %
			2 garçons		3,07 %
	14 à 16ans	15	4 filles	23,07% sur le total	6,15 %
			11 garçons		16,92 %
	16 à 18 ans	47	13 filles	72,30 % sur le total	20 %
			34 garçons		52,30 %
Catégories juridiques	Pupilles	1	1,53 % sur le total		
	Tutelle	-	-		
	AP	4	6,15 % sur le total		
	AE ASE	38	58,46 % sur le total		
	AE Direct	13	20 % sur le total		
	Ordonnance 45	9	13,84 % sur le total		

C'est toujours le public masculin qui est accueilli en forte majorité.

La tranche d'âge la plus représentée se situe toujours entre 16 et 18 ans.

Le nombre de jeunes accueillis au titre de l'Ordonnance 45 est en diminution par rapport à 2007 (15 à 9).

L'accueil restreint de jeunes dont l'âge se situe entre 12 et 14 ans se justifie par les unités de vie, dont l'âge d'admission au départ ne correspondait pas avec celui de la Mecs Adolescents. C'est le public AE ASE qui est accueilli en forte majorité.

La sortie

76 jeunes sont sortis au cours de l'année 2008

Années	Capacité d'accueil	Nombre de sorties
2004	92	91
2005	92	97
2006	92	78
2007	72	73
2008	80 jusqu'en juin / 66 à partir de juillet	76

Sur les 76 sorties réalisées sur l'année, 34 ont eu lieu entre janvier et juin 2008 avec une capacité d'accueil de 80 places et 42 entre juillet et décembre 2008 avec une capacité d'accueil de 66 places, ce qui démontre que le phénomène de turn-over est très important.

Caractéristiques des jeunes à la sortie

Sexe	Filles	31	40,78% sur le total	
	Garçons	45	59,22 % sur le total	
Tranches d'âge	12 à 14ans	1	1 fille	1,31 % sur le total
	14 à 16 ans	13	4 filles	17,10% sur le total
			9 garçons	11,84 %
	16 à 18 ans	37	14 filles	48,68%sur le total
			23 garçons	30,26 %
18 à 21 ans	23	4 filles	30,26%sur le total	
		19 garçons	25 %	
Catégories juridiques	Pupilles	1	1,31 % sur le total	
	Tutelle	1	1,31% sur le total	
	AP	3	3,94 % % sur le total	
	AE ASE	27	35,52 % sur le total	
	AE Direct	11	14,47 % sur le total	
	Ordonnance 45	10	13,15 % sur le total	
	Contrat jeune majeur	17	22,36 % sur le total	
Protection jeune majeur	6	7,89 % sur le total		

C'est logiquement la tranche d'âge 16 à 18 ans et le public AE ASE qui est en plus grand nombre dans ce tableau

Durée du placement

Fourchette durée de placement	Total
- 1 mois à 6 mois	39
6 mois à 12 mois	11
12 mois à 24 mois	13
24 mois à 36 mois	11
+ 12 mois – 24 mois	13
36 mois à 48 mois	2

La durée de placement

- pour 50 jeunes sur 76 sortis se situe entre 1 jour et 1 an soit 65,78 % sur le total
- pour 26 jeunes sur 76 sortis se situe entre 1 an et 4 an soit 34,81 % sur le total

La durée du placement en 2008 est encore plus courte en moyenne que les années précédentes.

117 jeunes ont été pris en charge sur la totalité de l'année 2008. 111 viennent du département de Meurthe et Moselle et 6 de Moselle et Meuse.



Orientation

Sur ces 76 sorties :

- 17 : autonomie sans mesure éducative
- 20 : retour en famille
- 7 : FJT
- 5 : CER
- 1 : CEF
- 1 : CPI
- 1 : milieu ouvert
- 4 : autre établissement
- 3 : incarcération
- 1 : autre département
- 16 : sans indication

La situation scolaire, professionnelle et d'insertion des jeunes accueillis

La scolarité

39 jeunes sur 117 pris en charge sur l'année ont commencé ou poursuivi une scolarité. Cela représente 32 % du total de l'effectif.

Cela représentait 50 % de l'effectif global en 2007.

Les profils scolaires vont de la 5^{ème} générale au Bac Général (série S, ES et L).

Le nombre de jeunes diplômés pour 2008 est de 10 pour 14 candidats.

BAC	1 fille
BEP	1 fille
CAP	3 filles / 2 garçons
Brevet des collèges	1 fille
Certificat de formation générale	1 fille / 1 garçon

L'enseignement professionnel reste prioritaire. Cela concerne un tiers de l'effectif avec une orientation en CAP, ce qui concerne prioritairement les jeunes issus de 3^{ème} SEGPA.

L'enseignement général englobe un quart de l'effectif (seconde de détermination à la terminale).

Le reste (environ 40 %) est constitué de classes spécialisées (SEGPA), préparatoires à l'apprentissage DP6, ITEP, classe relais (technologique). C'est dans cette formule de scolarité que se remarque l'absentéisme le plus élevé (80 %).

Tous les jeunes concernés sont de plain-pied dans le cadre de l'obligation d'instruction (- 16 ans). Les équipes scolaires (tous les établissements confondus) font preuve d'une grande adaptabilité pour ne pas rompre le lien scolaire avec les jeunes.

Les projets personnalisés de scolarisation sont aujourd'hui une réponse à l'errance et à l'absentéisme scolaire. En effet, le sur mesure est pratiqué, prenant en compte les impératifs d'apprentissage – tronc commun des savoirs – et les souhaits des jeunes gens de se confronter au monde de l'entreprise.



La formation professionnelle et l'insertion

Les formations par alternance, plus particulièrement les contrats d'apprentissage, restent comme les années précédentes la forme la plus usitée pour accéder à un diplôme de niveau 5 (CAP/BEP). Un quart du public accueilli est concerné par cette observation.

L'avantage de l'apprentissage est beaucoup plus évident pour les bas niveaux de qualification. La poursuite d'études (au-delà du niveau 5) représente 2/3 des contrats par alternance !

Les principales motivations qui guident ces jeunes gens sont les suivantes :

- L'apprentissage est l'une des meilleures voies d'insertion sur le marché du travail
- Il y a moins de temps d'école
- Cela représente un début d'une autonomie financière

Sur les 20 contrats d'apprentissage signés ou en cours en 2008 (6 filles, 14 garçons)

- 8 étaient encore actifs au 31 décembre 2008
- 7 étaient rompus dans le cadre des deux mois d'essai, le plus souvent pour une inaptitude au travail (lenteur, non respect des consignes, retard, comportement)
- 5 étaient rompus au-delà d'une année de contrat (renvoi du CFA qui peut être une cause de la rupture du contrat, absentéisme, retard, fin de prise en charge éducative)

Pour les plus de 16 ans, ayant quitté le système scolaire depuis plus de 6 mois, nous appliquons la procédure d'accompagnement à l'inscription dans le droit commun : ASSEDIC, ANPE, Mission Locale. Les relations privilégiées entretenues avec les missions locales de Nancy et de Pont à Mousson permettent d'apporter des réponses concrètes en terme de propositions d'accompagnement au projet professionnel en interface avec l'éducateur technique spécialisé de l'établissement :

- D.O.I.T. : dispositif ordinaire d'insertion territoriale
- CIVIS : contrat d'insertion à la vie sociale
- Préparation au positionnement sur les actions de formation de la région lorraine (A.O.P. : action d'orientation professionnelle)
- Pré qualification sectorielle
- Qualification

L'utilisation de la convention de stage REALISE a connu une nette progression par rapport à 2007.

	Nbre de Jeunes	MOIS												Total Jours
		J	F	M	A	M	J	JUIL	A	S	O	N	D	
2008	15	0	0	0	0	0	9.5	53	29	48.5	30.5	13	0	183
2007	7	0	10.5	12	25	22	0	0	0	5	0	23	1	98

A l'issue de ces périodes de stage en entreprise, 5 contrats d'apprentissage étaient signés, dont 3 pérennes au 31 décembre 2008.

- 1 retour scolaire en 1^{ère} année CAP peinture carrosserie
- 1 admis en formation qualifiante CAP vente action marchande – CCI 54
- 1 emploi pérenne (mission d'intérim supérieure à 3 mois)
- 1 pré apprentissage (DIMMA)
- 1 toujours en stage dans l'attente d'un contrat de professionnalisation
- 1 sortie (majeur)
- 1 incarcération
- 2 orientations CER
- 1 fin de prise en charge



Quand la démarche de mobilisation en amont d'une orientation est acceptée, qu'elle est perçue comme utile et nécessaire à la construction du projet professionnel, les échecs (à court terme) sont moins importants.

Les jeunes gens qui nous sont confiés ont, dans leur grande majorité, connu des scolarités chaotiques, doublement de classe primaire, changement d'établissement scolaire au gré des changements d'orientations éducatives, renvoi partiel – définitif, non maîtrise des savoirs de base, apparition de jeunes en situation d'illettrisme, déscolarisés trop tôt et qui courent le "risque" d'être laissés en marge de l'emploi.

Certaines valeurs (déviantes) peuvent venir se substituer aux valeurs dominantes. Les premières peuvent entraîner une identité de groupe, un sentiment d'appartenance à une communauté, créer de véritables panoplies identitaires, sorte de "prêt-à-porter" où le travail (par exemple) est dévalorisé ! La prolifération des emplois précaires, le développement des petits boulots, la multiplication des formules de stages d'insertion comme marche pied plus ou moins illusoire à un véritable travail participent à ce phénomène.

Pour certains jeunes, les échecs répétés des manœuvres d'insertion sociale et/ou professionnelle semblent relever de façon moyenne de cette souffrance psychique débordant l'ensemble de leurs conduites et de leurs comportements.

Les événements marquants de l'année

La restitution du contrôle

Suite à l'audit réalisé sur la structure de Pont à Mousson l'année précédente, une restitution du contrôle a eu lieu en octobre 2008 avec tout le personnel de l'établissement, la direction générale de REALISE, l'association et les autorités de contrôle (conseil général et protection judiciaire de la jeunesse).

Cette rencontre a permis aux "contrôleurs" du conseil général et de la PJJ d'expliquer l'historique de la démarche à tous, d'étendre les observations faites par rapport à Pont à Mousson à l'ensemble de l'établissement, d'explicitier les objectifs de travail à atteindre dans l'année à venir.

Auparavant, durant tous les mois précédents, un travail important d'analyse de la situation de l'établissement et de mise en place de procédures écrites a été mené particulièrement au niveau de l'équipe de cadres.

Les obligations de résultat ont été énoncées au cours de cette réunion, des engagements de poursuite du travail commencé ont été pris. Il a été annoncé également qu'un nouveau point serait réalisé en fin d'année 2009 par le conseil général et la PJJ en fonction des préconisations énoncées et des objectifs à atteindre.

La fermeture d'une structure

La fermeture du foyer de St Max a réellement eu lieu aux vacances de la Toussaint 2008. Les jeunes qui y étaient alors encore accueillis ont été pris en charge par les équipes éducatives des autres structures de la MeCS, avec le souci de respecter le projet individuel de l'adolescent. Les personnels du foyer ont été également orientés vers les autres structures de la MECS.

La réorganisation de la MeCS

Parallèlement à la fermeture de Saint Max, la direction a demandé à chaque personnel d'émettre par écrit ses souhaits de mutation soit au niveau de la MECS Adolescents, soit au niveau de l'ensemble de l'Association. Cette consigne à appliquer avait pour but de tenir compte le plus possible des souhaits de chacun avant de procéder à une réorganisation de l'ensemble de l'établissement prévue au retour des vacances de la Toussaint.

L'objectif de cette évolution était déjà de renforcer l'équipe éducative de chaque structure collective (8 éducateurs partout) afin de répondre plus finement à la prise en charge individuelle et également de prévoir un dispositif spécifique différencié des structures déjà existantes, prenant en charge les jeunes de la MECS sans activité précise ou en panne de projet ou encore en recherche de projet.



Cette nouvelle réponse éducative a été nommée **Accueil Educatif Transversal** : elle peut concerner tous les jeunes de l'établissement et l'équipe qui la compose travaille en lien avec les structures et les référents des jeunes qu'elle prend en charge. Son intervention peut s'effectuer en journée, en soirée, en week-end, sur des périodes de vacances. Elle peut mettre en place des projets individuels (selon les besoins repérés) ou des projets collectifs.

Beaucoup de thèmes peuvent se traiter au travers de cette prise en charge :

- ↪ l'autonomie dans la vie quotidienne à travers la réalisation de micro- projets :
 - *bricolage en tous genres*
 - *tricot, couture*
 - *entretien d'un logement au quotidien*
 - *réparation de vélos, de vêtements, confection d'objets, récupération et rénovation*
- ↪ les animaux :
 - *travail avec des chiens éduqués*
- ↪ projet nature et environnement
- ↪ réhabilitation du parc situé au 95 avenue de Strasbourg
- ↪ projet bibliothèque :
 - *rassembler tous les livres qui se trouvent à la Mecs et créer une bibliothèque ouverte à tous*
- ↪ jeux
- ↪ Internet – informatique

Les objectifs de ce nouveau service sont :

- ↪ sortir de l'errance
- ↪ retravailler sur un rythme de vie
- ↪ retrouver l'image de soi
- ↪ retrouver confiance en soi, en l'adulte
- ↪ découvrir ses potentialités
- ↪ faire émerger ses désirs pour construire
- ↪ prendre du plaisir
- ↪ affiner un projet professionnel ou scolaire, le tester
- ↪ tisser du lien avec d'autres adultes
- ↪ respecter ses engagements, s'inscrire dans une démarche

Les outils vont permettre et faciliter :

- ↪ la compréhension de la problématique du jeune
- ↪ le test de ses potentialités
- ↪ une restauration personnelle
- ↪ son orientation professionnelle et/ou scolaire

L'équipe est composée de 3 éducateurs et de l'éducateur technique spécialisé.



Les camps

Nous continuons à organiser des camps où se retrouvent des jeunes et des éducateurs des différentes structures :

- ☞ séjour de neige en février dans les Vosges
- ☞ séjour randonnée en été dans les Pyrénées Orientales
- ☞ séjour à la mer en été dans le Sud
- ☞ séjour à Disney Land aux vacances de Noël

Il y a eu la participation du Foyer de Tomblaine au Parcours du Goût, manifestation organisée par la PJJ au niveau national, en juin 2008 à Aubenas. Les jeunes et les salariés concernés par ce projet ont gagné le 1^{er} prix !! Félicitations !!

Il y a eu également en juin 2008 une exposition ouverte au public au Foyer de Tomblaine autour du thème du livre "Le Goéland" où les jeunes ont mis en valeur leurs travaux d'écriture et de peinture.

La fermeture des unités d'accueil non traditionnelle!

En novembre 2008, suite à la prise de position de l'Association REALISE consistant à mettre fin à l'expérimentation, les deux unités de vie, situées l'une à Gondreville et l'autre à Malzéville, ont cessé de fonctionner le 19 décembre 2008. Cette décision a été délicate à mettre en œuvre, déjà au niveau des tutelles, mais également par rapport aux jeunes accueillis et aux personnels concernés.

Les 7 jeunes ont été accueillis dans les structures de la MECS avec, sur une période de trois semaines, l'embauche de personnels supplémentaires pour les prendre individuellement en charge et tenter d'atténuer les difficultés qu'engendrait ce brusque changement de situation et de mode de vie.

Il était prévu d'examiner la situation des personnels dans un second temps, après une période de repos.

Le personnel

Les changements d'affectation n'ont pas été bien reçus par tous les salariés concernés.

L'effectif à fin 2008 s'élève à 65,56 ETP au total avec une capacité de 66 places.

Il est à noter une année de plus un nombre élevé d'absences : 2874 jours arrêts maladie, 141 jours arrêts accidents du travail, 406 jours de congé maternité, soit au total 3421 jours.

Perspectives

Beaucoup de questions à traiter en 2009 !!

- ☞ les admissions !
- ☞ l'écriture du Projet d'Etablissement avec une échéance de réalisation finale fixée à juin 2009
- ☞ le travail sur l'évaluation à la suite de l'écriture du projet
- ☞ les travaux de rénovation de la structure de Nancy
- ☞ le déménagement du siège de la MECS
- ☞ la seconde évaluation de l'établissement suite au contrôle sur Pont à Mousson et à la restitution générale de 2008 !
- ☞ l'évaluation de l'expérimentation de " l'Accueil Educatif Transversal "
- ☞ poursuivre le travail amorcé avec le secteur psychiatrique au vu des problématiques des jeunes accueillis !



C.E.R. PASSAGE

Comme prévu, deux sessions ont eu lieu durant l'année 2008.

Première session

La première session s'est déroulée du 10 mars au 25 juillet 2008 soit 19 semaines

Les jeunes

8 mineurs (6 garçons et 2 filles de 13 ans et 11 mois à 17 ans et 1/2) ont été pris en charge du démarrage de la session jusqu'à la fin

- 7 au titre de l'Ordonnance de 45,
- 1 en Assistance éducative.

Parmi les 8 mineurs accueillis, deux sont revenus en France de mai à juillet 2008 dans le cadre de l'expérience qui a été tentée en amont, l'objectif étant de travailler leur insertion scolaire et/ou professionnelle en France avant la fin de la session.

Age/sexe	Service demandeur	Situation avant placement en CER	Orientation au terme de la session
1 garçon 14 ans et 2 mois	CAE Nancy	Rupture scolaire Orphelin Accueil en urgence en FAE	- Accueilli chez la grand-mère maternelle - Re scolarisé 3 ^{ème} SEGPA
1 garçon 13 ans et 11 mois	CAE Briey	Foyer du jeune meusien	- Scolarisé 4 ^{ème} Classe Relais - Retour chez la mère
1 garçon 15 ans	CAE Nancy	FAE Bar le Duc	- Retour chez la mère - Intègre le dispositif d'insertion aux Métiers de l'artisanat
1 garçon 15 ans 1/2	CAE Dijon	Déscolarisé en famille (mère)	-Retour en famille + apprentissage (mécanicien réparateur en bâtiment)
1 garçon 17 ans	CAE Nancy	Incarcéré	- Passage à la MECS Adolescents Réalise + Incarcération
1 garçon 17 ans	CAE Thionville	CEP Moissons Nouvelles	- Accueilli service studios MECS Adolescents Réalise - Maçon + apprentissage marbrier
1 fille 17 ans	ASE 54	UAO Jarville REMM Déscolarisée	- Passage à la MECS Adolescents Service studios + début de formation Aide à la Personne + nouveau CER
1 fille 17 ans 1/2	CAE Epinal	Maison du Breuil	- Retour structure dans les Vosges



Les deux premiers mois de la session (mars et avril 2008) ont permis, grâce à un travail d'équipe et à la mise en place de grilles d'évaluation, de repérer les 2 jeunes caractérisés comme étant les plus aptes à se mobiliser sur un projet professionnel et à le faire vivre correctement en France en prévoyant un retour avant la fin de la session.

Ces 2 jeunes ont été pris en charges par 3 éducateurs qui faisaient partie intégrante de l'équipe et qui sont revenus également plus tôt en France.

Une maison dans le banlieue de Saint Max a été louée afin d'assurer l'hébergement des jeunes et le suivi des éducateurs.

Par manque évident de temps suffisant de préparation et d'analyse des besoins dans tous les domaines pour mener à terme cette expérience, le projet n'a pas abouti tel qu'il avait été imaginé au départ.

Cette prise en charge spécifique n'a pas été renouvelée lors de la seconde session, même s'il est évident qu'elle ne peut que renforcer positivement ce qui est mis en place au cours des sessions.

Il faut consacrer du temps pour élaborer un projet construit et répondant aux besoins des jeunes, ce qui fait partie de nos perspectives.

Deuxième session

La seconde session a commencé le 15 septembre 2008 et s'est terminée le 23 janvier 2009

Les jeunes

8 mineurs (6 garçons et 2 filles de 14 ans à 17 ans ½), pris en charge au titre de l'Ordonnance de 45.

Une des 2 filles a rejoint le CER par avion le 30 septembre 2008 à cause d'un problème de passeport.

Age/Sexe	Service demandeur	Structure avant placement au CER	Orientation au terme de la session
1 garçon 14 ans	CAE Thionville	Placement au FAGEOT	- Recherche Lieu de Vie avec passage à la MECS Adolescents Réalise en attendant
1 garçon 15 ans 1/2	CAE Metz	Moissons Nouvelles Woippy	- Accueil éventuel à la MECS Adolescents Réalise - Préapprentissage ?
1 garçon 17 ans	CAE Nancy	Chez sa mère	- Tentative de retour en famille avec aide pour mise en place d'un projet professionnel
1 garçon 17 ans	CAE Nancy	MECS Adolescents	- 2 ^{ème} session CER ? - Lieu de Vie ?
1 garçon 17 ans	CAE Nancy	Mère	- Mère ? FAE ? - Projet professionnel ?
1 garçon 17 ans	CAE Nancy	Famille	- Retour famille - Contrat qualification chez l'employeur de son père
1 fille 14 ans	CAE Nancy	ASE REMM + ITEP	- ITEP avec MECS Adolescents Réalise + projet -Maison Rurale
1 fille 17 ans 3/4	CAE Mulhouse	Incarcération	- Apprentissage vente + mise en studio



Les jeunes présents à cette session sont dynamiques, ouverts, curieux. De par leurs personnalités, ils forment un groupe homogène, uni et solidaire, ce qui n'empêche pas au quotidien des conflits entre eux liés à des attitudes ou réactions encore non contrôlées.

La mise en place d'une nouvelle règle concernant l'interdiction de fumer pour les jeunes de moins de 16 ans a été difficile à gérer tant pour les intéressés que pour l'équipe. Cependant le "sujet" cigarette n'a plus été au cours de leurs préoccupations et ils ont pu trouver du plaisir ailleurs que dans la cigarette, le sport pour l'un, l'atelier pour l'autre.

La vie quotidienne

Nous sommes restés attentifs au risque lié au mode de vie et aux conditions de travail au Maroc et nous avons essayé de nous rapprocher au maximum des normes qui existent en France : conditions d'hygiène, alimentation, sécurité dans le travail aux ateliers, expliquant à chaque fois aux jeunes ce qui faisait la différence.

La mise en place des amendes et de la suppression du quartier libre (nouvelles règles) a mieux fonctionné

Les ateliers

Tous les jeunes fréquentent du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h les ateliers : carrosserie, mécanique, cordonnerie, couture, peinture sur bois, peinture sur verre, réparations vélos, mobylettes.

Le choix de l'atelier est discuté entre l'équipe et le jeune et le jeune fréquente le même atelier durant toute la session. Une rencontre régulière aux ateliers est faite par le coordinateur et le chef de service éducatif.

Une fiche d'évaluation hebdomadaire à remplir par le maître d'atelier est à l'étude qui sera traduite en arabe ; ceci pour impliquer encore plus les maîtres d'atelier.

L'organisation plus autonome des maîtres d'atelier concernant les salaires leur permet de plus s'impliquer et de plus se sentir concernés par les retards, les absences, la violence sur le lieu d'apprentissage.

Essaouira

Deux séjours de 4 jours avec 4 jeunes et trois éducateurs.

Objectif :

- découverte historique d'une ville (plus grande et attrayante que Tiznit),
- approche d'une autre population qui vit avec le touriste,
- confection d'un objet artisanal en bois de tuya, intégration dans un autre type d'atelier,
- le point jeunes dans la boutique d'Abellatif = autre contact avec la population, autre responsabilité, mise en situation de confiance sur la base d'un petit commerce. Les jeunes sont sous la responsabilité du gérant de la boutique et vendent cigarettes et autres petits matériels de première nécessité,
- confrontation aux attraits d'une grande ville

La santé

Les jeunes ont fait l'objet, dès leur arrivée, d'un bilan de santé effectué par un médecin marocain. Rien de particulier n'a été constaté et donc aucun traitement médicamenteux spécifique n'a été prescrit.

Cependant l'équipe, on relève une forte demande de consultation sans véritable raison médicale (mal au dos, au genou, aux yeux etc.). Des soins dentaires sont en cours pour certains. Deux jeunes ont bénéficié d'une consultation ophtalmologique avec par la suite port de lunettes. Des traitements spécifiques pour l'acné se sont avérés nécessaires pour deux jeunes.



Les chantiers

Une semaine par mois chaque jeune participe aux travaux de maraîchage dans le cadre d'un chantier. Ils sont hébergés sur place et avec un éducateur assurent également des travaux d'entretien. (construction d'un mur, peinture, etc.)

Les dégagements

Ils fonctionnent comme prévu. Toute transgression au règlement peut être sanctionnée par un départ en dégagement. Cette décision est prise en équipe puis présentée au jeune. Au cours de cette période le jeune, aidé par un éducateur, mène une réflexion sur les raisons qui l'ont amené à adopter de tels comportements. L'écriture est aussi un support intéressant pour cette introspection personnelle.

Le travail avec les "fils rouges"

Plusieurs échanges ont eu lieu depuis le départ des jeunes au Maroc. Un bilan du jeune a été fait entre le chef de service éducatif et l'éducateur du CAE après chaque retour du chef de service éducatif du Maroc.

Actuellement, les échanges portent sur l'orientation du jeune après le CER et le fil rouge vérifie la faisabilité du projet de retour.

Les salariés

- L'équipe au CER est toujours composée de salariés de Réalise et de salariés marocains (éducateurs, maîtresses de maison, maître d'atelier).

L'ensemble de l'équipe a montré une forte motivation, acceptant de travailler autrement mais certains se sont épuisés et nous avons dû remplacer des salariés absents pour maladie.

La gestion des plannings n'est jamais aisée.

- La psychologue a rencontré chaque jeune avant son départ (sauf une jeune fille arrivée une dizaine de jours après le début de la session).

Il les a tous vus 2 fois au Maroc à chaque session.

Ses observations ont été transmises à l'équipe et aux fils rouges.

Lors de sa présence au Maroc, le psychologue anime également une réunion de travail avec l'ensemble de l'équipe.

- L'intervention de l'éducateur technique spécialisé attaché à la MECS Adolescents : depuis deux années, il rencontre chaque jeune avant son départ. Grâce aux informations qu'il obtient, il a la possibilité de poser des hypothèses de travail (scolaire et/ou professionnel) en préparation de la sortie.

- L'intervention du chef de service éducatif → remplacement depuis le 6 octobre 2008 du chef de service titulaire.

La remplaçante s'est rendue 3 fois au Maroc :

- Prise de contacts avec l'équipe, les jeunes et les fils rouges de la seconde session.
- Rencontres individuelles avec les jeunes et leurs référents.
- Visites aux ateliers et aux chantiers, contacts réguliers avec les fils rouges.
- Préparation du retour : audiences, rapports de fin de session, restitution.

- La directrice du CER s'est rendue 3 fois à Tiznit au cours l'année 2008.

Lors du dernier voyage, elle accompagnait le président de l'Association et la directrice générale qui a découvert l'établissement.



Les perspectives 2009

Dates des prochaines sessions

- 1) de la semaine du 9 mars 2009 à la semaine du 20 juillet 2009.
- 2) de la semaine du 14 septembre 2009 à la semaine du 25 janvier 2010
en fonction des possibilités de transport en avion et en bateau.

Le chef de service sera présent au Maroc durant 2 semaines chaque mois.

Réflexions à mener

- Comment dépasser le temps consacré à l'organisation pour recentrer le jeune au cœur du dispositif.
- Reprendre l'idée du chantier à Essaouira : deux jeunes pendant deux semaines consécutives avec 3 éducateurs.
- Alléger le dispositif pour travailler plus en proximité avec le jeune (travailler en deux groupes) accompagner le jeune autrement comme ce qui se faisait dans la randonnée du désert : voyage avec l'adulte, effort physique, patience, partage d'un espace réduit, etc...
- Revoir les dégagements : le contenu pendant le dégagement : réflexion, écrit, activité, etc...

Durant les prochaines sessions

Il faut travailler davantage sur l'insertion des jeunes à leur retour en France.

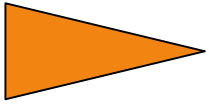
Il faut développer l'intervention de l'éducateur technique spécialisé et celle des éducateurs sur place pendant la durée du séjour afin d'avoir la possibilité d'affiner les hypothèses de départ ou de les modifier si nécessaire, ce qui permettrait d'apporter des réponses concrètes dans le temps dès le retour des jeunes afin que chacun d'eux ait une suite concrète dès son arrivée en France de ce qu'il vit et connaît au Maroc.

Il faut, au cours du séjour à Tiznit, procéder à une évaluation de leur savoir être afin d'observer la façon dont ils appréhendent le monde du travail, si une rupture intervient dans les 2 mois d'un contrat d'apprentissage, la cause qui l'explique se situe dans la plupart des cas dans le savoir être de non pas le savoir faire.

Il faut travailler pendant la session sur le comportement du jeune dans une situation de travail pour mieux le préparer à ce qu'il va connaître en France.

Le projet d'ensemble du CER doit être revu et récrit à l'issue de cette session.





Centre Educatif Fermé de Tonnoy

Au cours de l'année 2008, le Centre Educatif Fermé de Tonnoy a accueilli entre Janvier et Décembre, 14 mineurs. 7 confiés fin 2007 ont poursuivi leur placement.

Le taux d'occupation sur l'année est de 105 % par rapport au taux d'occupation prévisionnel et 84 % par rapport au taux d'occupation théorique.

Aucune fugue sur 2008 et aucune incarcération pour non-respect des obligations en cours de placement

Statut judiciaire des mineurs accueillis

- 5 sous sursis avec mise à l'épreuve (post-sentenciel)
- 7 sous contrôle judiciaire (pré-sentenciel)
- 2 sous libération conditionnelle
- 0 en placement extérieur
- - 9 mineurs sont arrivés directement à la sortie d'une incarcération
 - 3 n'ont jamais été incarcérés
 - 2 ont connu une période d'incarcération courte dans l'année précédant leur placement au C.E.F.

Seul 1 mineur accueilli en 2008 n'a jamais connu de placement durant son enfance. Les 13 autres ont été pris en charge par différentes structures au pénal comme au civil (CER, MECS, FAE, CPI, familles d'accueil, ITEP, hospitalisation en psychiatrie, IME, CEF...)

Nature des délits

- 7 mineurs nous ont été confiés suite à des agressions multiples, dont 5 pour agressions sexuelles
- 1 mineur pour trafic de stupéfiants
- 6 mineurs pour récidive de vols multiples

Les soins

Le nombre important de mineurs confiés suite à délits sexuels nous a amenés en 2008 à travailler en lien avec un dispositif expérimental co-financé par la P.J.J. et le Conseil Général de la Marne, "la cellule expérimentale d'accompagnement du développement de la sexualité".

Les objectifs de ce dispositif visent à :

- intégrer la sexualité dans les actions de prévention
- prévenir la violence sexuelle
- prendre en charge des jeunes, soit victimes soit auteurs de violences sexuelles

L'intervention du médecin sexologue au C.E.F. s'est faite à 3 niveaux :

- 1) intervention dans le cadre d'un mandat judiciaire auprès de 2 mineurs issus du département de la Marne, au rythme d'un rendez-vous toutes les 3 semaines au C.E.F.
- 2) intervention dans le cadre de réunion d'équipe en présence du médecin psychiatre du C.M.P. de St Nicolas afin de présenter le dispositif, la méthode et préciser la place de chacun dans ce type de partenariat)
- 3) participation du médecin sexologue mandaté aux réunions de synthèse des mineurs suivis dans ce cadre.

Ce travail mené sur l'année 2008 a permis aux différents professionnels éducatifs de mieux appréhender ce type de problématique et d'aborder différemment la prise en charge des mineurs dans le quotidien.



5 mineurs ont été également suivis au rythme d'un rendez-vous toutes les 3 semaines au C.M.P. par un pédopsychiatre, suite à une injonction du magistrat ou suite au bilan effectué par la psychologue en interne, orientant, préparant les jeunes à ce type de prise en charge quand cela est nécessaire.

Les mineurs bénéficient tous d'entretiens psychologiques en interne de façon hebdomadaire et obligatoire.

En ce qui concerne les soins plus classiques, 7 mineurs ont eu accès, après la visite médicale obligatoire à l'arrivée, à des soins spécifiques indispensables (dents, yeux, oreilles, peau)

L'insertion professionnelle

Sur cette période, 14 des jeunes accueillis sont allés en stage en entreprise. 27 employeurs ont été sollicités dont 14 nouveaux.

Au total se sont 283 jours de stage réalisés en 2008.

Depuis l'ouverture de l'établissement, le C.E.F. a travaillé de façon régulière avec 74 partenaires extérieurs (associations, collectivités locales, entreprises)

Les chantiers à l'interne

Le C.E.F. poursuit son action partenariale avec la commune de Tonnoy sur deux activités :

- la fourniture des repas à la cantine scolaire :
Cette année, la moyenne des repas servis varie entre 35 et 40 repas par jour
- l'entretien de l'étang communal où les mineurs, encadrés par l'éducateur technique *espace-vert*, ont collaboré à la remise en état des abords de l'étang devenu impraticable (débroussaillage chemins, création de postes de pêche)

Notre collaboration extérieure se poursuit avec différents partenaires (poney-club Nancy, communauté de communes Saulxures sur Moselotte, comité d'entreprise REALISE...)

Les autres ateliers internes (fer, menuiserie, entretien...) se poursuivent et contribuent à la continuité de la réfection de nos locaux.

La scolarité

Examens préparés et résultats obtenus au cours de l'année scolaire 2008 :

C.F.G. (Certificat de Formation Générale) : 8 examens préparés et 8 admis :

D.N.B (Diplôme National du Brevet, option professionnelle) : 3 examens préparés et 3 admis

C.A.P. module des enseignements généraux = français, histoire-géographie, mathématiques, sciences physiques

B.E.P, métier du secrétariat : 1 examen préparé en lien avec le CNED

2 réintégrations en lycée professionnel

2 examens préparés dans le cadre du CNED

Les jeunes accueillis et la scolarité

- des garçons ayant plus de 16 ans = n'étant plus soumis à l'obligation scolaire
- un parcours scolaire marqué par l'absentéisme, les refus de travail et de soumission à l'autorité, les passages devant le conseil de discipline, les mesures d'exclusion
- un cursus comprenant fréquemment le redoublement du cours préparatoire ou du cours élémentaire
- des niveaux extrêmement divers, allant de l'illettrisme avéré à celui de seconde générale
- des savoirs de base, non seulement lacunaires, mais également insuffisamment maîtrisés donc peu sûrs
- une hostilité manifeste à l'encontre du système scolaire et de ses représentants
- de grandes réticences à l'idée d'être à nouveau confronté à des apprentissages intellectuels, c'est-à-dire nécessitant de penser et de raisonner



Au départ : une évaluation

- évaluation des savoirs acquis et maîtrisés dans les domaines de la compréhension écrite et orale, de l'expression écrite et orale, des mathématiques
- évaluation différenciée, en fonction du parcours scolaire effectué par le garçon
 - si le garçon a suivi un cursus de 3^{ème} collège, l'évaluation portera sur deux épreuves incluses dans le DNB
 - si le garçon s'est arrêté au niveau de la 6^{ème} ou de la 5^{ème}, l'évaluation portera sur les fiches de lecture *Evalire* proposées par le Ministère de la Justice et sur le livret d'évaluation mathématique édité par le DEP (Ministère de l'Education Nationale) à l'intention des élèves entrant en 6^{ème}.

Contenus des interventions mises en place sur l'ensemble du placement

Emploi du temps et programme hebdomadaire :

2 ou 3 rendez-vous par semaine, pour chaque garçon. Celui-ci a connaissance de ces rendez-vous au moment où il reçoit le planning de ce qu'il va devoir faire au cours de la semaine à venir.

Contenus :

Des activités décidées en collaboration avec le garçon en fonction des paramètres suivants :

- besoins apparus au cours des évaluations
- des capacités cognitives que laissent apparaître ces mêmes évaluations
- capacités dans le domaine de la résistance mentale et affective = se rapportant à la concentration, l'attention, la disponibilité, l'acceptation de la frustration
- nécessités liées aux inscriptions aux et aux décisions prises en matière d'orientation professionnelle

Modalités de prise en charge :

Les paramètres à prendre en compte :

- des jeunes peu disponibles aux apprentissages
- des jeunes en révolte contre l'ensemble de la société
- des jeunes fragiles sur le plan émotionnel
- des jeunes peu réalistes quant à l'avenir
- des jeunes en demande de résultats immédiats
- des jeunes insécurisés face à toute tâche d'apprentissage

Les interventions :

Pour que soit réussi ce travail de construction – consolidation des savoirs, il faut :

- être vigilant quant à l'aide et à l'accompagnement proposés : être disponible sans s'imposer
- avoir comme principal objectif de permettre au jeune d'accéder de lui-même, pour cela, valoriser ce qu'il fait en insistant sur ce qu'il sait faire et conséquemment ce dont il est capable, compte tenu de ses capacités
- mettre en œuvre des activités personnalisées, nécessitant recherche et implication de la part du jeune
- tenir bon dans la volonté de convoquer l'individu sur le registre de l'activité intellectuelle
- donner à chacun la possibilité de réussir des activités mobilisant la pensée et les capacités réflexives



Les séjours extérieurs

Depuis plusieurs années, le C.E.F. fait le choix d'organiser de façon ponctuelle des séjours "dégagements" sur la région uniquement et pour une durée limitée dans le temps (3 jours – 2 nuits maximum).

Deux types de séjours :

- sportif – culturel
- dans le cadre de chantier

Cette année 4 séjours ont pu être ainsi organisés :

- 3 sur le département des Vosges
- 1 sur la ville de Paris

Chaque séjour concerne 3 jeunes maximum, encadrés par 3 personnels

L'activité maraîchage

En 2008, cette activité mise en place en juin 2006, commence à produire de façon intéressante.

Les mineurs encadrés par un éducateur et sous la responsabilité du maraîcher participent de façon quotidienne aux travaux du jardin qui s'étend sur 5000 m², avec 2 serres « TUNNEL » de 30 m et 50 m de long.

Les produits récoltés sont destinés en priorité à la cuisine du C.E.F., mais sur cette année nous avons mis en place un petit marché BIO tous les jeudis soir sur le parking de l'établissement. Ce marché animé par le maraîcher et 1 ou 2 jeunes, ouvert à tous, permet aux villageois d'être en relation avec le C.E.F. et ses occupants. Il participe pour beaucoup à notre "intégration".

Cette activité devrait se poursuivre et s'étoffer d'avantage en 2009.

Nous proposons également, en fonction de nos récoltes, les produits au restaurant "la Meurotte" situé à Flavigny sur Moselle.

En pleine saison, la livraison se fait toutes les semaines.

Le personnel

L'année 2008 est à nouveau une année stable puisque nous ne constatons qu'un seul départ lié à un licenciement.

Un nouveau salarié a donc intégré la structure, il s'agit de M. PATERNOTTE, titulaire d'un diplôme d'E.S.

Les personnels ont dans le cadre du P.A.U.F. pu bénéficier des différentes formations :

- 1 formation E.T.S. en cours
- 1 formation CAFERUIS (poursuite)
- 1 formation Art et Couleurs
- 5 personnels inscrits sur la formation collective "Violence"
- des rencontres régulières à l'U.N.A.S.E.A. pour les cadres, regroupant les responsables des différents C.E.F.

Le taux d'absentéisme recensé sur l'année s'élève à 798 jours d'arrêt et concerne 13 personnes sur 26.

Le poste de Monsieur MORIAMEZ, maraîcher, a pu être pérennisé grâce à une subvention de la Région dans le cadre de Initiative Lorraine Emploi.



Les perspectives 2009

En 2009, le C.E.F. fêtera ses 5 ans d'existence. Un dossier de demande de renouvellement d'habilitation a été déposé en préfecture fin 2008.

Le projet d'établissement a donc été réécrit, complété, modifié au vu de notre "expérience" mais toujours dans le respect du cahier des charges.

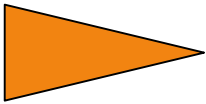
Une modification importante est cependant à noter puisque nous augmentons notre capacité d'accueil de 10 places à 11 places. L'objectif recherché était d'obtenir un poste de Cadre supplémentaire, objectif atteint puisque la P.J.J. lors de notre rencontre budgétaire a validé nos propositions.

Monsieur PIERREL, jusqu'alors mis à disposition au C.E.F. via le Service Insertion, occupait partiellement ce poste depuis juin 2004. Le poste étant validé mais lié à des obligations d'astreintes, Monsieur PIERREL a fait le choix de nous quitter et de rejoindre la M.E.C.S. ENFANTS.

Actuellement en cours de recrutement, un nouveau Chef de Service Educatif devrait très rapidement rejoindre l'équipe du C.E.F.

Cette arrivée va engendrer une nouvelle organisation interne qui permettra très certainement de générer une nouvelle impulsion, de nouvelles idées, un nouvel élan...





Service de Placement Familial Spécialisé

Les événements marquants

Au 31 Décembre 2008, 94 assistantes familiales travaillaient avec le service de PFS.

Présentation du cadre de travail des assistants familiaux

FAMILLE D'ACCUEIL : UN CADRE LEGISLATIF ou l'évolution d'une profession

- ✓ **Une première loi, en 1977** pose le principe de la professionnalisation du métier d'assistante maternelle.

Il y est essentiellement question **de l'agrément**

De rémunération

Et même de possibilité de formation sans caractère obligatoire.

La dimension d'accompagnement des assistantes maternelle est totalement absente.

- ✓ **La loi de 1992** rénove le cadre juridique de cette profession en introduisant la notion de "famille d'accueil" comme étant "l'ensemble des membres résidant au domicile de l'assistante maternelle à temps plein" »

Elle maintient cependant le statut unique pour les différentes situations professionnelles :

- assistantes maternelles employées par des particuliers
- assistantes maternelle employées par des personnes morales de droit public (crèches ; services ASE ; collectivités territoriales.)
- assistantes maternelles employées par des personnes morales ou de droit privé (service de PFS par ex)

Deux modalités sont introduites : les notions **d'accueil à titre permanent** et à **titre non permanent**.

Côté formation, le principe d'une **formation obligatoire** apparaît ; il s'agit d'une formation en cours d'emploi (120 H).

Cette loi institue également l'obligation pour les services de Placement Familiaux de solliciter l'avis des assistantes maternelles pour toute décision importante concernant le jeune confié.

- ✓ **La loi de 2005** reformant le statut des assistantes maternelles : Cette fois les textes font la distinction entre deux métiers différents, d'une part **les assistantes maternelles** et d'autre part, **les assistants familiaux**.

La loi décrit très précisément le contenu de la formation qui passe de 120 à 240 h.

Enfin la loi pose le principe de la création d'un diplôme

- ✓ **Après la Loi du 27 juin 2005** sur la Réforme du Statut des Assistantes Maternelles, la sortie du **décret** sur la formation **du 30 décembre 2005** a été suivie de **l'arrêté du 14 mars 2006** relatif au diplôme d'état.

Si la formation est obligatoire, le diplôme, quant à lui ne l'est pas.

16 assistantes familiales récemment recrutées et travaillant avec le service de PFS ont démarré une formation financée par le Conseil General, d'une durée de 18 à 24 mois. Cette formation comprend un stage de préparation à l'accueil de 60 heures et 240 heures en Centre de Formation. Ces 16 assistantes familiales en formation de voie directe se préparent au diplôme, dont la première promotion sortira en mars 2009.



Intervention du service dans ce dispositif

D'une part le Service a été régulièrement sollicité pour présenter le dispositif PFS dans le cadre du stage préparatoire.

Par ailleurs, même si l'Association REALISE n'est pas l'employeur des Assistantes Familiales avec lesquelles le service collabore, l'équipe du Service de Placement Familial Spécialisé partage avec elles les réflexions sur les effets de cette professionnalisation.

Cette mise en formation d'une partie des assistantes familiales introduit une dynamique, une réflexion, des questionnements, qui nous amènent à réinterroger notre mode de collaboration avec elles, à leur faire une place plus participative dans l'équipe, à construire avec elles des outils de communication professionnelle.

Historiquement, si le service a été précurseur, en invitant, depuis plus de 15 ans, les couples d'accueil aux synthèses, le mode de collaboration établi alors avec elles, se situait, entre autres, dans une action de soutien, de porte-parole et de guidance.

La loi de 2005 les positionne comme "travailleur social" et la formation qui leur est dispensée conduit de fait, à un réaménagement de notre travail avec elles.

Pour autant, ce nouveau statut qui confère aux assistants familiaux une réelle reconnaissance d'un travail spécifique et complexe, n'exclut en aucun cas la nécessité de l'accompagnement : au contraire la loi en fait une obligation.

Par ailleurs, à propos des assistantes familiales avec lesquelles il collabore, Le service participe avec la CAPAMM (**C**ellule **D'**Accompagnement **P**rofessionnel des **A**ssistantes familiales de **M**eurthe et **M**oselle) à la recherche des familles d'accueil pour les nouvelles situations.

Enfin, les concernant, il est intéressant de noter, à titre informatif, que l'avenant 305 du 20 mars 2007 intègre les assistants familiaux des Services associatifs dans la Convention du 15 mars 1966.

Les groupes de travail

A L'externe

▪ Un groupe de travail s'est mobilisé autour de la préparation d'un atelier pour le Congrès de l'ANPF qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 2008 à Paris. Ces Journées d'études se sont proposées de réinterroger les "fondamentaux" de notre culture professionnelle en matière de placement familial. Cinq grands thèmes ont été dégagés et travaillés dans les différentes Régions. A partir de ces travaux, L'ANPF se propose d'éditer des "Cahiers Pratiques du Placement Familial" qui présenteront une réflexion théorique sur nos pratiques, leurs enjeux, leur valorisation.

Une douzaine de professionnels du service (éducatrices, assistantes familiales, psychologue) se sont engagées dans ce groupe avec une partie de l'équipe du PF de Thorey-Lyautey et des personnels du service d'accueil thérapeutique du CPN de Laxou.

De plus, tout au long de l'année, le Service participe aux travaux de réflexion de la Délégation Est de l'ANPF, qui réunit une dizaine de Services de Placements Familiaux Associatifs et des Services Publics (Conseils Généraux du Bas-Rhin / Haut-Rhin, Moselle, Meurthe et Moselle) les quels se réunissent 2 à 3 fois par an.

La Directrice du Service de Placement Familial Spécialisé assure depuis décembre 2006 la fonction de Coordinatrice Régionale de L'ANPF.

▪ Le groupe de travail initié, par le C.G. 54 autour de la construction et l'écriture d'un Référentiel Placement Familial au niveau départemental a tenu sa dernière séance en septembre 2008. Ce référentiel est terminé, il a été validé par le Comité de Pilotage mais sa mise en œuvre n'est pas encore opérationnelle.

Il est prévu que le groupe se scinde en deux groupes distincts :

- un groupe constitué des directeurs de PF et de leurs correspondants ASE qui aura un rôle d'échanges et de veille en matière de PF.
- un groupe de suivi constitué d'assistantes familiales et de travailleurs sociaux qui travailleront sur l'appropriation de ce Référentiel.

L'enjeu est de savoir comment les services associatifs pourront trouver leur place dans ce dispositif. Pour maintenir l'activité des Services de PFS, il sera nécessaire de retravailler sur les spécificités de chaque service.



A l'interne

- le Comité de Pilotage chargé d'élaborer le référentiel de l'évaluation interne a été installé. Il a fonctionné de janvier à juin mais l'évaluation en elle-même reste à faire.
- L'accompagnement collectif d'un groupe d'assistantes familiales se poursuit. Il se réunit mensuellement autour de thématiques particulières définies en début d'année par les participants.
- Une réorganisation de tous les dossiers des usagers a été réalisée, associant secrétariat, économat et service éducatif.

Prestations spécifiques proposées par le service en plus de la mission classique d'accompagnement et de médiation

Les Camps

Les Camps organisés au service ont deux objectifs principaux

- Permettre une observation des enfants dans des conditions différentes de l'accueil en famille et recueillir des éléments importants sur leurs comportements, leurs relations, leurs intérêts. Ces observations viennent enrichir et compléter celles des familles d'accueil.
- Permettre à des fratries, en situation de placements disjoints de partager un temps de vie commune, en dehors des rencontres avec leurs parents.

Secondairement, la prise en charge par les éducateurs (trices) du service de PFS, la durée d'un camp permet aux Accueillants Familiaux de « souffler ». Ce qui est la réalité des enfants accueillis qui ne bénéficient pas de droits d'hébergement, lesquels, de surcroît, présentes des problématiques telles qu'elles ne permettent pas leurs inscription à un séjour en colonie de vacances "classique".

En 2008, ce sont deux camps qui ont été ainsi organisés dont l'un en commun avec certains jeunes accueillis à la Maison d'Enfants.

Les Rencontres parents-enfants et les visites médiatisées

Dans les situations des enfants que nous accueillons au service, la relation avec les parents est la plupart du temps pathogène. Les rencontres sont souvent tendues, chargées d'inquiétude, d'agressivité, d'excitation, voire de silence. Elles se font rarement dans la sérénité. Elles sont décidées par le Magistrat et dans le contexte actuel du droit des usagers et de la politique de soutien à la parentalité, elles sont de plus en plus fréquentes. Il est donc nécessaire d'y apporter un soin particulier.

Dès sa création, le service de PFS a œuvré à l'accompagnement des relations parents enfants et a continué à mener une réflexion permanente sur cet aspect particulier de la mission.

Partant du constat que toutes les demandes qui nous sont adressées mettent en avant une indication d'accompagnement du lien parents/ enfants, l'équipe a souhaité revisiter cette question dans une perspective dynamique pour mieux appréhender cette mission et en mesurer les effets. Une formation collective s'est déroulée sur la structure. Elle a été assurée par une formatrice du COPES sur 3 journées et par une juriste sur une demie -journée.

Au-delà, l'équipe est consciente de la nécessité de poursuivre cette mise au travail en interne, à partir de la pratique qui est la nôtre et des difficultés rencontrées.

La mise en place de ces droits de visite représente une charge de travail importante pour chaque éducateur, en termes de temps, d'horaires, de trajets, de modalités. En effet, face à la complexité des situations, à la fragilité des enfants mais également de certains parents, des adaptations sont souvent nécessaires pour concilier des logiques contradictoires.

Ainsi en 2008 chaque éducateur a consacré plus de 60h /mois à l'accompagnement de ces rencontres.

Dans certains cas, un repas peut servir de support à la rencontre. Selon les cas, il est préparé par la maîtresse de maison ou par les parents.

Le groupe de parole

En direction des adolescents, il continue à fonctionner mais la participation des jeunes reste faible compte tenu de l'éloignement du domicile de bon nombre de familles d'accueil.



Il est encadré par une psychologue et deux éducatrices. Il permet à des jeunes (à partir de 14 ans) connaissant la même situation de placement de se retrouver dans un cadre contenant, de pouvoir prendre la parole, s'exposer aux autres sans crainte de jugement.

Un support de type "jeu de l'oie" est utilisé au travers duquel différentes thématiques sont abordées (drogue, racket, loi, règles, famille etc.)

Activité

Au 31 décembre 2008, 103 enfants étaient présents au Service, dont 4 dépendants de départements extérieurs (Vosges, Haute-Saône, Jura).

Le Service a réalisé 39087 journées, pour un prévisionnel de 39500 journées.

Origine géographique des enfants présents au 31.12.2008

TAMS BRIEY	1
TAMS TOUL	19
TAMS VAL de LORRAINE	12
TAMS LUNEVILLOIS	15
TAMS NANCY COURONNE POLE NANCY VILLE	0
TAMS NANCY COURONNE POLE EST	29
TAMS NANCY COURONNE POLE OUEST	27
Prises en charge départements extérieurs	4

Admissions

17 admissions ont été réalisées en 2008.

Les caractéristiques des situations proposées en admission font apparaître des situations familiales complexes :

- violences conjugales
- incarcération de l'un des parents (meurtre de l'autre parent)
- conduites addictives (alcoolisme ou toxicomanie)
- parents jeunes, immatures, eux-mêmes pris en charge par les Services Sociaux
- problématiques incestueuses avérées
- troubles psychiatriques

Pour 11 enfants, des visites médiatisées sont préconisées.

1 enfant bénéficie de droits d'hébergement au domicile parental.

5 enfants bénéficient d'un droit de sortie assorti cependant d'une nécessité de médiation entre la famille d'accueil et le ou les parents.

Origine géographique des admissions

TAMS VAL de LORRAINE	6
TAMS TOUL	0
TAMS LUNEVILLE	7
TAMS NANCY COURONNE POLE OUEST/EST	4

Fins de prises en charge

Année	2005	2006	2007	2008
Nombre	14	22	20	18
Restitution	3	9	7	6
Majorité	2	4	6	4
Réorientation	8	8	5	6
Maintien famille d'accueil	1	1	1	2

Commentaires : Nous constatons que les entrées et les sorties s'équilibrent (17 entrées pour 18 sorties) alors qu'en 2006 et 2007 le nombre de sorties était supérieur à celui des entrées.

Concernant les réorientations, les jeunes concernés ont été orientés en établissements spécialisés :

UAO Lunéville :	2
MECS Enfants :	1
Maison d'Enfants PFS :	2
Lieu de Vie :	1

La durée moyenne de Séjour au Service concernant les fins de prises en charge s'établit à 7 ans.

Les statistiques mettent en évidence un nombre de journées en baisse, étant entendu que le nombre d'enfants pris en charge en Placement Familial dans le Département est en baisse constante et cela depuis l'année 2001, comme le montre le tableau suivant :

Enfants pris en charge en Placement Familial en Meurthe et Moselle

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ASE	742	714	686	671	661	640	627	610
PFS	135	126	140	128	130	118	106	103

Cette mise en perspective nous indique que la proportion d'enfants pris en charge par le service de PFS de l'Association REALISE reste quasi identique.

Le service est prioritairement sollicité pour préparer le placement d'enfants dont les situations familiales sont particulièrement complexes et dont on peut faire l'hypothèse que le l'accueil risque de perdurer.

Dans la majorité des cas, il nous est demandé d'occuper une place de tiers dans la relation parents/enfants/familles d'accueil, de tenter de contenir chacun d'eux dans une certaine place, compte tenu des tensions, des évolutions, de la pathologie des situations et des enjeux souvent contradictoire.

Les moyens

Au niveau du personnel

Malgré la baisse d'activités, les Tarificateurs n'ont pas diminué l'effectif.

Mademoiselle Bentz, secrétaire, ayant fait valoir ses droits à la retraite, elle a été remplacée par Madame Guiraud qui a rejoint notre équipe en janvier 2008.

Madame Brovelli, psychologue a également intégré l'équipe de PFS, suite au départ en retraite de Mesdames Pierrard et Baudoin.



Le gel d'un ETP de psychologue a conduit à un nécessaire réaménagement des pratiques et nous a contraints à différer la mise en place de l'atelier "contes".

La nécessité de réactiver une réelle fonction de chef de service est bien présente. Les suivis des prises en charge, les animations de synthèse, les nombreuses réunions de suivi étant actuellement assurée pour moitié par la direction et la chef de service.

Le temps de secrétariat qu'occupait Madame Henry est resté vacant (10%). Il sera nécessaire d'y pourvoir le plus rapidement possible pour répondre de façon adéquate à la demande toujours croissante d'écrits professionnels et à l'accueil téléphonique et physique des usagers.

Les locaux

Ils sont utilisés au maximum de leur capacité, voire même au-delà à certains moments. Les périodes les plus critiques se situent souvent sur les deux journées les plus chargées en termes de rencontres des enfants avec leurs parents, c'est-à-dire les mercredis et samedis.

Un mercredi "ordinaire" peut représenter un mouvement de 80 personnes qu'il faut accueillir, orienter, faire attendre. Malgré cela, la situation géographique du service, proche de l'arrêt d'autobus, du Parc Sainte Marie, du Conseil Général et du Tribunal sont des atouts non négligeables.

Les évolutions et les perspectives

D'un point de vue global, il nous faudra veiller à ce que la mission "placement familial" ne soit pas instrumentalisée et ne perde pas tout son sens dans le projet pour l'enfant. Nous serons donc attentifs à l'appropriation par les équipes territoriales du référentiel placement familial.

Nous aurons dans l'année à venir à repenser nos modes de collaboration avec les assistantes familiales.

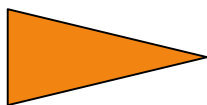
A l'interne, il sera pertinent d'affiner les caractéristiques et le profil des mineurs accueillis pour adapter les réponses que le Service peut proposer en termes d'aide et de soutien. (notamment en direction des enfants ayant vécu une situation d'abus sexuel.)

Nous aurons à :

- finaliser l'évaluation interne
- poursuivre le travail engagé concernant les rencontres parents/enfants.
- mettre en place l'atelier "contes thérapeutiques" dès que nous pourrons disposer d'un espace adéquat (une salle avec un point d'eau), local que nous recherchons prioritairement au sein de l'Association.

A l'externe, il s'agira de poursuivre le travail engagé avec le Service Départemental autour des indications d'orientation en PFS et des articulations entre les Equipes Territoriales et l'Equipe du PFS .





Maison d'enfants du PFS

Au 31 décembre 2008, 7 enfants étaient présents à la Structure.

3 336 journées ont été réalisées, ce qui représente une légère suractivité, le prévisionnel étant de 3100 journées

Année	2006	2007	2008
Nombre de journées	3 177	3 277	3 336

Age et sexe des enfants présents au 31.12.2008

Age	garçons	Filles	Total
3 - 6 ans		1	1
6 - 9 ans	2	1	3
9 - 12 ans	1	1	2
12 - 15 ans	1		1
Total	4	3	7

Admissions

2 admissions ont eu lieu en 2008:

4 sorties ont été réalisées

- 1 orientation en lieu de vie
- 3 orientations en placement familial

Commentaires :

★ La Maison d'Enfants a réalisé un nombre de journées supérieur au Prévisionnel. Elle est toujours régulièrement sollicitée, soit en amont d'un projet de placement familial, soit pour une observation et évaluation de la pertinence d'une orientation en PF. En effet, les enfants présents à la structure ont pour la plupart déjà vécu une expérience d'accueil familial qui s'est terminée par une rupture, soit que la famille d'accueil ait souhaité mettre fin à l'accueil, soit que les services aient décidé de cette rupture pour différentes raisons.

Concernant les 7 enfants présents au 31/12/2008

- 5 d'entre eux venaient de famille d'accueil.
- 2 d'entre eux venaient du CDE de Moselle

★ La durée des séjours à la Maison d'Enfants s'allonge d'année en année, du fait des difficultés à concrétiser les projets de placement familial (baisse du nombre d'assistantes familiales et des difficultés à orienter en PF des enfants aux problématiques complexes). L'une des enfants qui a été orientée en famille d'accueil le 20 décembre 2008 y vivait depuis plus de 4 ans.



Le personnel

Monsieur Baudoin, chef de service, absent pendant 8 mois est décédé en mai. Cet événement a affecté tant le groupe d'enfants que l'équipe éducative qu'il a été nécessaire de soutenir.

Madame Zaffaroni, éducatrice spécialisée, a été recrutée en mars en remplacement de Mr Baudoin, assurant un rôle d'éducateur d'internat.

Dans l'attente de l'embauche d'un remplaçant, Madame Grace, éducatrice au service de PFS a assuré temporairement et ponctuellement la fonction de chef de service

Monsieur Frisé, venant de la MECS Ados, a été recruté et a pris ses fonctions, en tant que chef de service au 1^{er} Décembre.

Madame Paciello, éducatrice de Jeunes Enfants, en congés de maternité, a été remplacée par Madame Cissé.

Mesdames Edde et Galland, maitresses de maisons, en arrêt maladie pour l'une, accident de travail pour l'autre, sont remplacées par Mesdames Ferreras et De Carvalho.

Les jeunes accueillis

Les problématiques des jeunes ont nécessité des adaptations permanentes en termes de projets individualisés et de prises en charge.

Ainsi, en 2008, les enfants étaient scolarisés dans 5 écoles différentes (ITEP ; Hôpital de Jour ; école privée ; école du quartier ; collège.

5 d'entre eux ont bénéficié de suivis spécialisés (thérapie ; orthophonie).

La prise en compte de ces besoins a eu des effets sur le fonctionnement au regard des nombreuses conduites à assurer, de la multiplication des rencontres avec les partenaires extérieurs, pourtant nécessaires.

Le groupe d'expression

Des réunions mensuelles ont été mises en place avec les enfants autour des notions des règles, d'interdit, de respect.

Axa atout Cœur

Depuis 4 ans cette Association de bénévoles propose différentes actions aux jeunes accueillis à la Maison d'Enfants, dans un véritable partenariat.

- Fête de St Nicolas associant tous les frères et sœurs
- Sorties de loisirs et de découverte : en 2008, tous les enfants accompagnés des bénévoles et des éducateurs ont participé à un week-end à Paris.

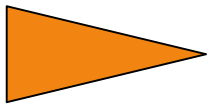
Perspectives

Le poste qu'occupait Mr Baudoin comprenait à la fois une fonction d'éducateur d'internat et une fonction de chef de service. En procédant à son remplacement, il a semblé plus adapté et pertinent de positionner ce poste uniquement sur la fonction cadre, nécessaire pour accompagner les évolutions et mener à bien les chantiers en cours (projet de service- écriture du livret d'accueil-évaluation)

L'équipe éducative de la Maison d'Enfants et l'équipe du PFS développent régulièrement des modes de collaboration en commun (camps, groupes de réflexion, préparation aux accueils familiaux). Ce partenariat doit se poursuivre, permettant ainsi à chacun de trouver sa place dans le dispositif

Enfin, la question des veilles de nuit, toujours d'actualité en 2008 devrait se solutionner en partie par l'embauche d'un veilleur.





Service d'Investigations

Principales caractéristiques du Service d'IOE

Le SIOE existe depuis le 1^{er} janvier 1992. A l'origine, les missions d'information étaient effectuées par le Service d'Observation en Milieu Ouvert officiellement créé le 12 avril 1961 et la Consultation d'Orientation Educative créée le 11 juillet 1963.

En matière civile, comme en matière pénale, la mesure d'IOE a pour but d'aider le magistrat dans sa prise de décision, en lui apportant des informations sur la situation globale d'une famille et/ou d'un mineur lequel a été signalé soit au regard des articles 375 et suivants du Code Civil (enfance en danger) soit au titre de l'enfance délinquante.

L'habilitation du service a été renouvelée le 23 octobre 2005 pour une période de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945, des articles 1181 à 1185 du NCPC, du décret du 18 février 1975 relatif aux jeunes majeurs.

La mesure d'IOE consiste en une démarche d'évaluation et d'analyse pluridisciplinaires de la situation d'un mineur aux fins d'en avoir la meilleure compréhension possible.

Le service intervient à la demande des magistrats du ressort du TGI de NANCY et de la Cour d'Appel de NANCY. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SIOE intervient également sur le ressort du TGI de BRIEY.

Depuis 1992, le SIOE a une capacité de 400 mesures annuelles terminées. Cette capacité a été étendue à 436 mesures au regard de l'activité sur le TGI de BRIEY.

Le financement relève du budget du Ministère de la Justice. Les organismes de tarification et de contrôle sont la DRPJJ et la DDPJJ.

Le service est ouvert toute l'année. Son ouverture s'aligne sur celle des TGI de NANCY et de BRIEY.

Le SIOE géré par l'Association REALISE occupe l'ancienne résidence des étudiants de l'école d'éducateurs de LAXOU, affectée à l'usage de bureaux. Le SAEMO occupe la moitié des locaux et le Comité d'Entreprise le rez de jardin. Le bâtiment a été visé par un arrêté de fermeture du Maire de Laxou en 2003. Ce dernier a toutefois accepté la poursuite de l'activité des services. Des travaux urgents de sécurité ont été effectués en 2003 et 2004, mais dans l'ensemble les locaux présentent de nombreux inconvénients. Toutefois, en 2006, le Maire de LAXOU a décidé la levée de l'arrêté de fermeture, mais neuf points nécessitent des travaux (suite à l'avis de la commission de sécurité).

Depuis plusieurs années, l'Association travaille à un possible déménagement ou à une rénovation du bâtiment en lien avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle, propriétaire des locaux. Un audit sécurité a été réalisé en avril - mai 2008 par ses services techniques. Nous attendons les conclusions. L'association est sans nouvelle de ce dossier malgré de multiples interventions.

Le SIOE a créé une antenne à BRIEY, au 1 rue du Maréchal Lyautey et loue le 2^{ème} étage d'un bâtiment avec d'autres associations. Elle est située à quelques mètres du TGI de BRIEY ce qui permet de se rendre rapidement aux greffe et cabinet des Juges des Enfants.

La Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 s'applique au service.

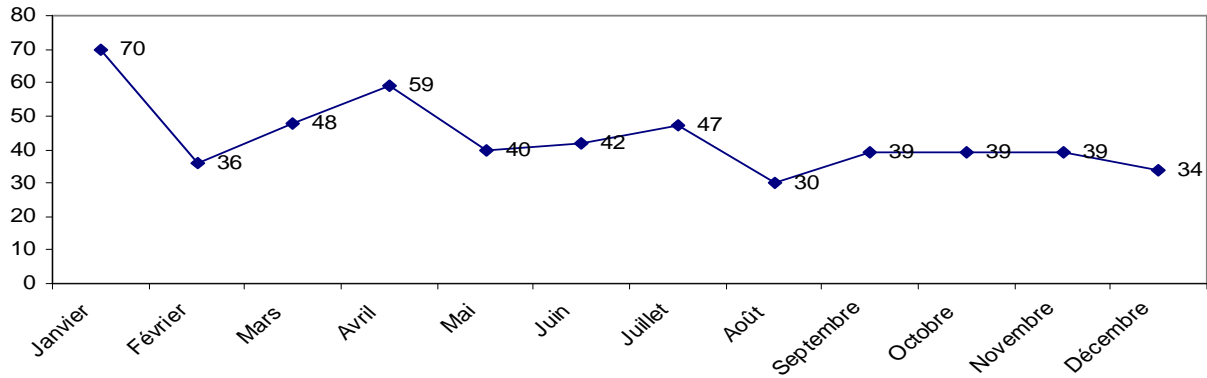
Les missions du SIOE sont inscrites dans le schéma de protection de l'enfance départemental conjoint ASE-PJJ.

Le service intervient dans tous les milieux sociaux. Toutefois, ce sont les familles en grandes difficultés, matérielles, sociales et psychologiques auprès desquelles le service est amené à intervenir le plus souvent. 7 fois sur 10, il s'agit de familles monoparentales ou recomposées.

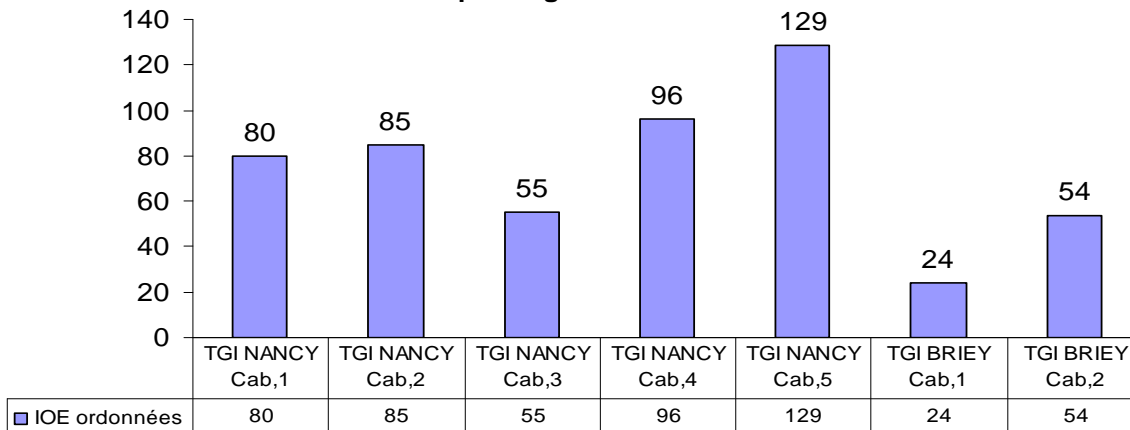
Le projet de service fixe le cadre et les objectifs généraux (cadre juridique, missions du service, fonctionnement), décline les ressources humaines, le mode d'utilisation des moyens matériels, la gestion des ressources financières.

L'activité 2008 en chiffres

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
70	36	48	59	40	42	47	30	39	39	39	34	523



IOE ordonnées par magistrat TGI NANCY et BRIEY



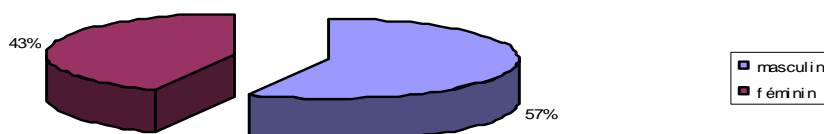
Les sorties

Situation Juridique

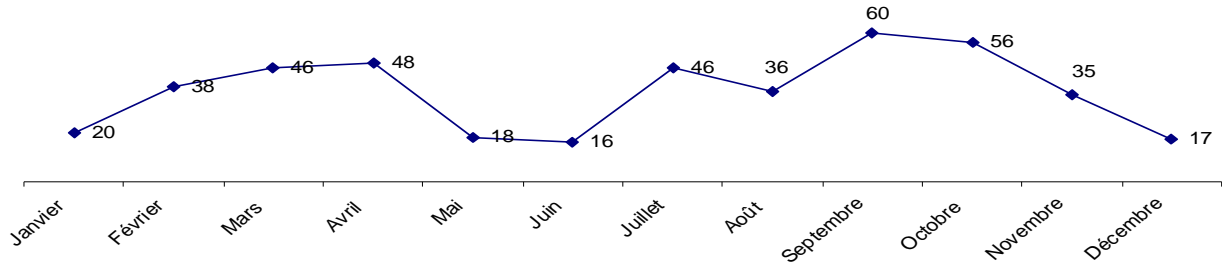
Délinquant	5
Mineur en danger	431
Jeune majeur	0

Sur 436 mineurs :

248 garçons et 188 Filles

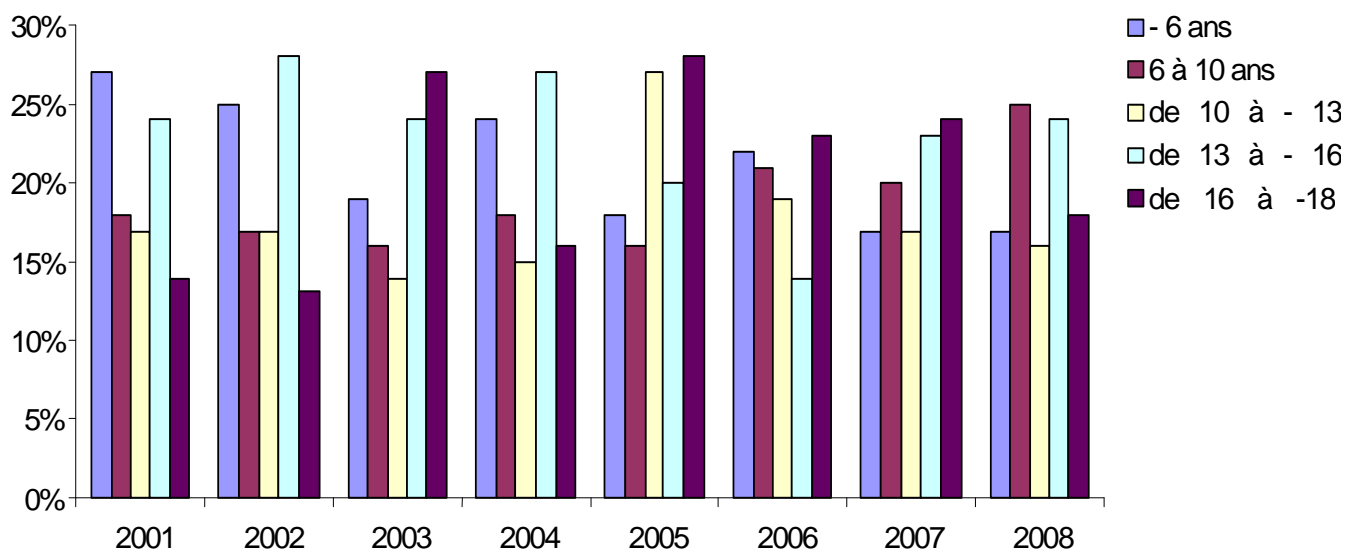
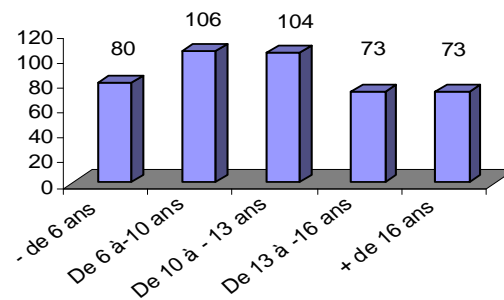


	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
IOE sorties	20	38	46	48	18	16	46	36	60	56	35	17	436



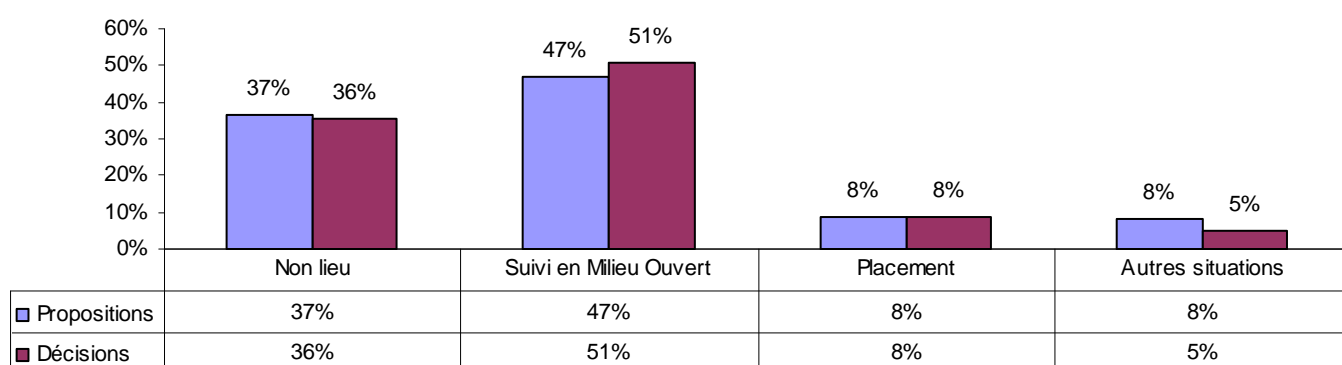
âges des jeunes sortis

- de 6 ans	80
De 6 à-10 ans	106
De 10 à - 13 ans	104
De 13 à -16 ans	73
+ de 16 ans	73



Mesures Préconisées année 2008

Propositions			Nbre sorties	Décisions du Magistrat		
Non lieu	160	37%		436	Non lieu	155
Suivi en Milieu Ouvert	204	47%	Suivi en Milieu Ouvert		222	51%
Placement	37	8%	Placement		37	8%
Autres situations	35	8%	Autres situations		22	5%

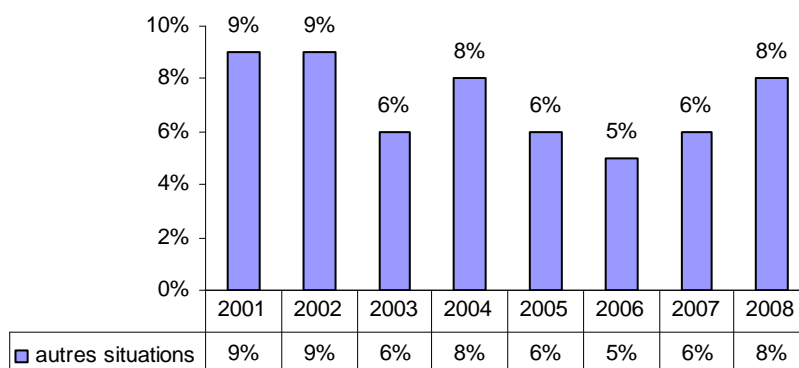
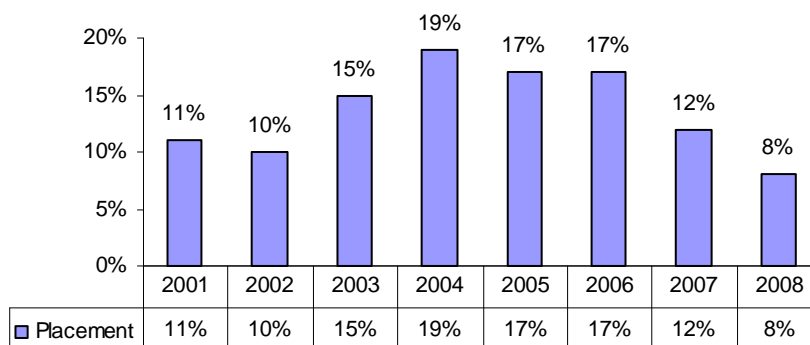
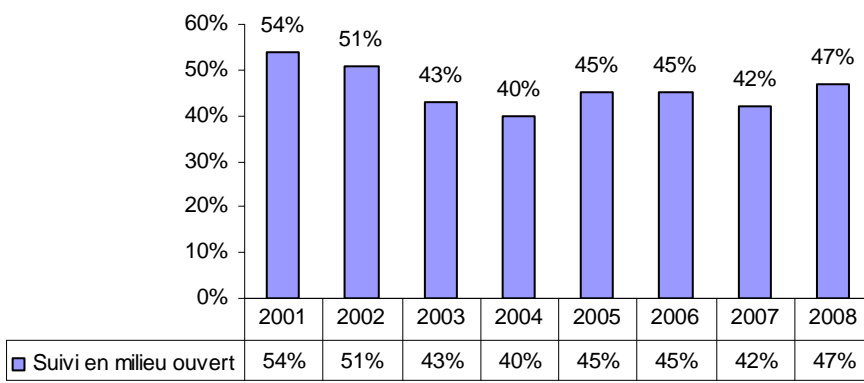
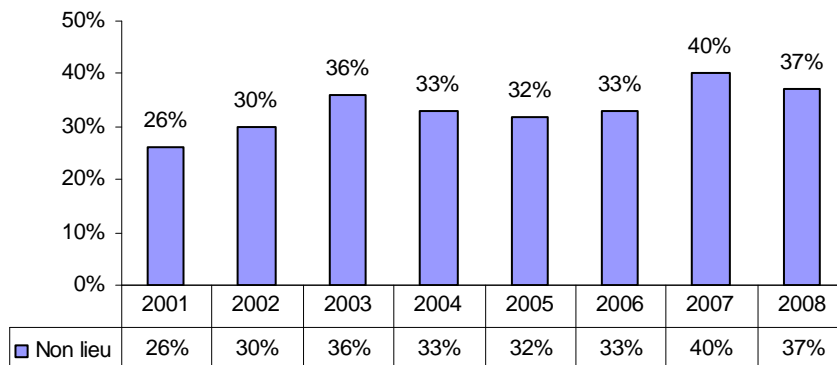


On observe peu de différences entre les propositions du service et les décisions du magistrat. Nous y voyons la confiance des magistrats dans nos propositions, mais aussi la reconnaissance du travail effectué pendant la période d'investigation.

En effet, si la décision du magistrat est le résultat final de la mesure d'investigation, c'est qu'un travail en amont a été fait entre le SIOE, les mineurs et les familles. Rechercher l'information, l'analyser, présenter les propositions écrites du service dans le rapport de fin d'investigation sont des temps forts appréciés par les mineurs et leurs parents. Ce travail se fait dans le respect des droits de chacun et constitue souvent un atout majeur pour recueillir ultérieurement leur adhésion à la décision qui sera prise.

Les propositions du service sont d'ailleurs toutes communiquées aux mineurs et aux parents avant l'audience avec rappel que c'est bien le magistrat qui, en dernier ressort, décidera. Les usagers, et cela est connu de chaque professionnel de l'investigation, peuvent être en désaccord avec nos conclusions.

Tableau des propositions depuis 2001 à 2008

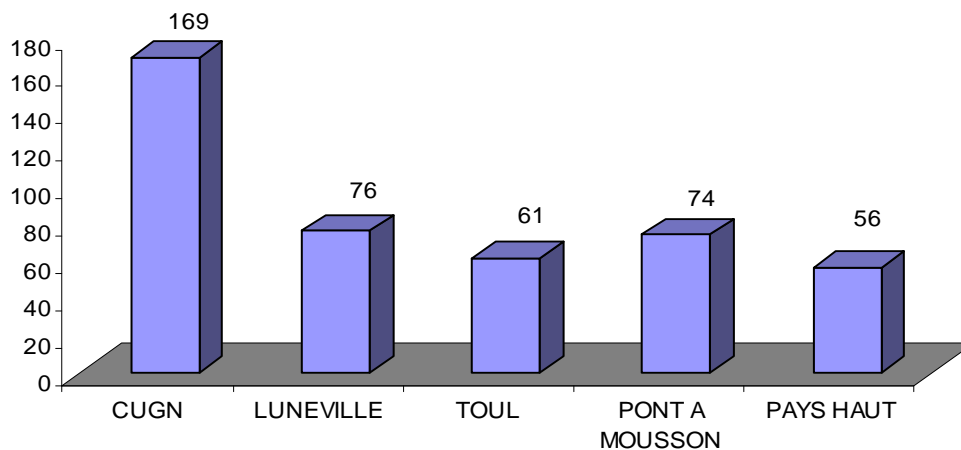


L'élément important à souligner est la diminution du nombre des placements notamment pour les enfants les plus jeunes.

Les chiffres contredisent le discours général ambiant. En effet, les travailleurs sociaux soulignent souvent la difficulté de confier un adolescent au REMM ou à une MECS. Cependant les chiffres du tableau montrent que c'est bien la catégorie d'âge des adolescents qui bénéficie le plus d'hébergement. Concrètement, réaliser un placement reste difficile : des divergences d'appréciation de la DISAS quant à l'opportunité du placement, la notion d'urgence, le choix du lieu d'accueil, le nombre de places disponibles, sont autant de paramètres à prendre en compte.

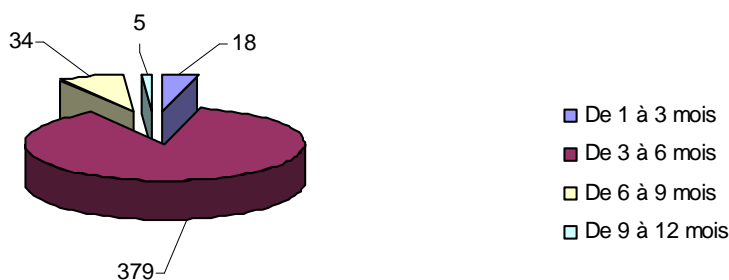
Pour les enfants les plus jeunes, le nombre de placements continue à baisser bien que le nombre de situations d'enfants en danger demeure stable. La baisse du nombre de placements interroge. S'agit-il d'une plus grande tolérance vis à vis des situations à risque ou bien s'agit-il d'une remise en cause de la pertinence du placement ? La difficulté est peut-être aussi d'ordre idéologique : la culture française valorise le lien direct parent-enfant aussi longtemps que possible et le placement est l'option de dernier recours.

Lieu géographique des mesures terminées en 2008



Durée des séjours 2008

De 1 à 3 mois	18
De 3 à 6 mois	379
De 6 à 9 mois	34
De 9 à 12 mois	5
Total	436

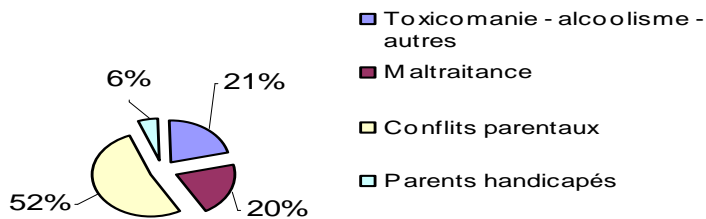


Les motifs principaux du signalement (selon les critères de la PJJ)

Situation ou comportement des parents

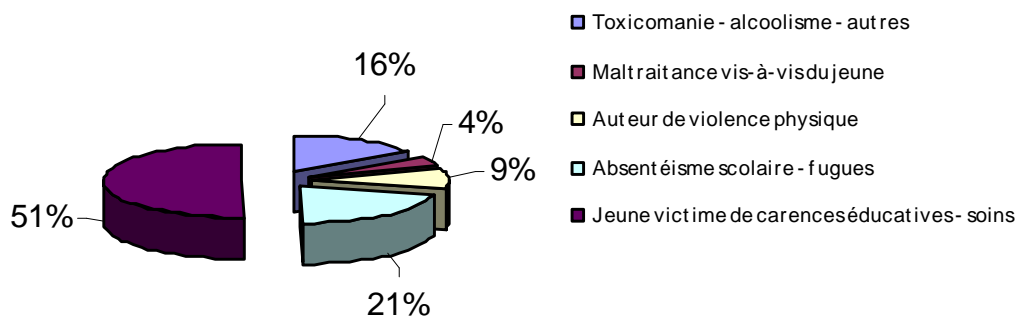
Toxicomanie - alcoolisme - autres	54	21%
Maltraitance	52	20%
Conflits parentaux	133	52%
Parents handicapés	15	6%

254



Situation ou comportement du jeune

Toxicomanie - alcoolisme - autres	47	16%
Maltraitance vis-à-vis du jeune	11	4%
Auteur de violence physique	27	9%
Absentéisme scolaire - fugues	62	21%
Jeune victime de carences éducatives - soins	151	51%



Ordonnées														
	AU 1,01,	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
1992														495
1993														397
1994														322
1995														443
1996														370
1997														355
1998														332
1999														411
2000		26	35	34	44	38	29	47	20	33	33	42	50	431
2001		11	31	30	50	41	51	29	20	29	17	28	31	368
2002		24	52	40	34	32	34	26	31	29	23	32	31	388
2003	158	52	22	30	27	42	62	42	32	14	42	38	45	448
2004	208	24	33	51	35	36	29	27	37	15	18	28	43	376
2005	164	34	30	46	28	13	43	30	14	29	31	38	16	352
2006	158	38	44	29	42	39	23	29	10	33	12	29	27	355
2007	138	35	48	37	39	31	27	26	37	33	45	13	12	383
2008	164	70	36	48	59	40	42	47	30	39	39	39	34	523
Terminées														
1992														567
1993														425
1994														339
1995														343
1996														417
1997														388
1998														329
1999														370
2000														398
2001		38	34	37	29	34	42	12	28	31	54	46	51	436
2002		28	28	27	16	26	34	28	51	43	30	30	45	386
2003		31	20	41	19	28	29	50	23	30	26	40	59	396
2004		44	30	19	40	39	47	26	35	55	32	35	24	426
2005		34	26	17	16	28	42	34	36	39	34	15	37	358
2006		29	14	33	29	39	27	31	41	22	41	40	29	375
2007		24	11	34	11	31	37	30	37	39	41	30	32	357
2008		20	38	46	48	18	16	46	36	60	56	35	17	436



Les éléments marquants de l'année 2008

L'activité réalisée en 2008 a été conforme aux prévisions. Cela faisait 4 années que cela n'était pas arrivé. Il faut croire que la prestation délivrée par le service convient aux prescripteurs. Les chiffres et les échanges avec les magistrats le confirment. Comme les années précédentes, les magistrats ont privilégié la mesure d'I.O.E. à celle d'E.S. y compris lorsqu'il s'agit de fratrie. De même, le SIOE de REALISE est missionné très majoritairement par les magistrats dans le cadre des mesures civiles, le CAE de la PJJ est, lui, majoritairement missionné dans le cadre pénal de l'ordonnance du 2 février 1945. Cette répartition souligne l'un des aspects de la complémentarité entre secteur associatif et secteur public souhaitée par la PJJ.

En début d'année, l'association REALISE a accueilli les personnels du SIOE de BRIEY exerçant auparavant à l'AAE, pour créer une antenne sur le territoire du TGI de BRIEY. L'extension de l'activité du SIOE sur le nord du département de Meurthe et Moselle, a été possible grâce aux concours de plusieurs partenaires : DDPJJ, DRPJJ, AAE, Mairie de Briey.

Déjà implanté sur le TGI de BRIEY pour l'exercice des enquêtes sociales civiles et pénales, le service a dû s'organiser différemment pour la mise en œuvre des mesures d'IOE. Plusieurs fois par mois, un cadre éducatif se rend à BRIEY pour y animer les réunions relatives aux situations et organiser le travail de l'antenne.

Il faut reconnaître que cette organisation a été facilitée par la disponibilité et le dynamisme des deux personnels exerçant à BRIEY. Leur aide et leur collaboration sont à saluer.

Enjeu majeur de changement, la loi réformant la protection de l'enfance votée en mars 2007, n'a pas encore, semble-t-il, amené de modifications significatives dans l'activité du service. La cellule de recueil des informations préoccupantes, déjà en place depuis de longues années dans le département a, de fait, préfiguré l'organisation à venir. La nouvelle définition des critères d'entrée dans le dispositif judiciaire de protection de l'enfance, et notamment la non collaboration des parents à l'évaluation des situations ou à la mise en œuvre des mesures de protection sociale, n'a pas été perceptible en terme de typologie des situations suivies par le service. Nous observerons avec une grande attention en 2009 les motifs qui ont amené les Juges des Enfants à décider d'une mesure d'IOE lorsqu'ils ont à instruire un dossier d'assistance éducative.

En 2008, plusieurs réunions ont été consacrées à la finalisation du référentiel d'évaluation interne des services. Après définition du contenu et de la méthodologie, les différents comités de pilotage ont renseigné les nombreux critères. Ce travail, assez laborieux, s'est effectué avec une participation active des personnels. Parler des références de service et de la mission, c'est parler de l'organisation et des pratiques professionnelles. Les débats ont été riches et animés. Le document final sera publié début 2009. Il développera les contours de la future mise en œuvre de la démarche qualité.

Toujours au regard de la loi 2002-2, l'ensemble des "outils" a été évalué et des corrections ont été apportées en tenant compte à la fois des remarques des usagers et aussi des professionnels.

Autre point important à souligner : le souhait de développer l'investigation pour les mineurs. Voir le rapport du Recteur VARINARD, Président de la commission chargée de faire des propositions dans le cadre de la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, remis en novembre 2008 à la Garde des Sceaux, (propositions 52 à 54)

Organisation de l'établissement

L'obligation faite pour l'habilitation de constituer une équipe pluridisciplinaire diplômée est respectée au SIOE. Evaluer la notion de danger en protection de l'enfance (et a fortiori dans le cadre d'une mesure judiciaire) n'est pas simple. Force est de constater que l'étude d'une situation par plusieurs intervenants de disciplines différentes permet l'échange, la confrontation de points de vue, la formulation d'hypothèses explicatives différentes. Cette mise en commun qui permet une compréhension plus fine des situations peut donc amener un débat contradictoire au sein de l'équipe, une meilleure objectivité, une garantie pour les usagers mais aussi pour le magistrat.

Le personnel

Deux salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite. Patricia VIANA a exercé pendant 33 ans au SAOMO puis au SIOE de REALISE, ce qui représente le suivi individuel de près de 1400 mineurs. Michel JACQUOT, quant à lui, a intégré le service en 1980. Remerciements à eux deux pour le travail accompli.

Qualification des personnels en CDI AU SIOE, SES, SRP au 31.12.2008

	ETP accordés	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
Direction/Encadrement	3		2	1		
Administration/Gestion	4,55		1		1	2,55
Psychiatres/psychologues	3,53	3,53				
Éducatifs	16,5			16,5		
Services Généraux	0,77					0,77

La formation

Depuis longtemps la formation permanente des salariés est un des aspects fondamentaux de la politique des ressources humaines. Dans notre secteur, les offres sont particulièrement nombreuses et répondent en partie aux nombreuses demandes et besoins de formation des salariés. Formations collectives et formations individuelles permettent tout au long de l'année de répondre aux attentes. Pour les formations collectives, les choix ont été : initiation et perfectionnement informatique, évaluation interne, troubles de la conduite, sauveteur secouriste du travail.

Nombre de journées de formation financées par l'employeur par niveau de qualification et par salarié(e)

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V
Nombre de journées de formation dans le temps de travail	20	12	71	4	11
Nombre de salariées en formation	5	2	14	1	4
Moyenne journées de formation par salarié participant à la formation	4	6	5	4	2,75
Ratio nbre total ETP/journées de formation	0,17	0,25	0,23	0,25	0,29

Nombre de journées de formation par catégories professionnelles

	Encadrement	Administration	Éducatifs	Médecins/psychologues	Services Généraux
Nombre de journées de formation dans le temps de travail	15	15	63	20	5
Nombre de salariés en formation	3	5	14	5	2
Moyenne journées de formation par salarié participant à la formation	5	3	4,5	4	2,5
Ratio nbre total ETP/Journées de formation	0,2	0,3	0,26	0,17	0,15



Les arrêts de travail

Ils sont très peu nombreux et souvent de courte durée à l'exception d'un congé maternité. Aucun accident de travail reconnu en 2008.

Les ressources financières

Dépenses Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Les dépenses ont été maîtrisées et sont inférieures aux prévisions en particulier au groupe 'services extérieurs '

Dépenses Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel :

Les dépenses de personnel ont été sensiblement supérieures aux prévisions. Une incidence par rapport à deux départs en retraite en janvier et septembre au service socio-éducatif.

Dépenses Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure :

Dépenses maîtrisées et inférieures aux prévisions, en particulier en locations immobilières (Briey), entretien et maintenance sur biens mobiliers.

Recettes Groupe 1 : produits de la tarification :

Les produits de la tarification sont identiques aux prévisions : le nombre de journées prévisionnelles ayant été atteint.

Recettes Groupe 3 : Autres produits :

Reprise de provision pour départ en retraite.

La reprise de résultat intégrée, l'exercice 2008 se termine par un excédent.

Analyse prospective, axe de développement pour 2009

Compte tenu de l'engagement du directeur du SIRP au SAEMO dans le cadre d'un intérim, le chantier de l'évaluation interne a pris du retard et sera terminé en 2009. Dès que le rapport d'évaluation interne sera validé, la démarche qualité sera mise en œuvre au service pour remédier aux imperfections constatées.

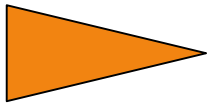
Fort des enseignements de la première année d'expérience sur le ressort du TGI de BRIEY, il convient de finaliser l'organisation avec les personnels intervenants en IOE.

Dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance, nous pensons rencontrer plus fréquemment les personnels du Conseil Général, à la fois pour mieux connaître le nouveau dispositif de la CEMMA, mais aussi pour travailler aux relais entre mesures judiciaires et sociales.

De même, afin d'optimiser le passage de relais avec les services d'AEMO, nous allons réfléchir à la mise en place d'une instance qui permettra de faire le relais avec les collègues.

A propos de la baisse des propositions de placement dont la cause doit être étudiée, le service va mettre en place des rencontres avec les responsables de MECS pour que les travailleurs sociaux et psychologues connaissent mieux les projets de ces structures.

Compte tenu de l'audit réalisé par le Conseil Général 54 sur le bâtiment, la réflexion doit se poursuivre pour aboutir à une solution satisfaisante pour les usagers et les professionnels.



Service d'Enquêtes Sociales

Principales caractéristiques

Le Service d'Enquêtes Sociales (SES) de REALISE est le plus ancien service de l'Association.

En 1997, à la demande de la DRPJJ, le SES a été rattaché au SIOE pour constituer le service d'Investigations (SI). Auparavant, à l'instar de nombreuses associations de protection de l'enfance, le SES était "jumelé" avec le service exerçant l'AEMO.

L'enquête sociale, dans le cadre de la protection de l'enfance, a, pour textes de référence, la loi du 22 juillet 1912, les articles 8, 9, 10 et 14-2 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, les articles 1183 à 1185 du NCPC, modifiés par le décret 2002-361 du 15 mars 2002 modifiant le nouveau code de procédure civile et relatif à l'assistance éducative.

Le service intervient à la demande des magistrats du ressort du TGI de NANCY et BRIEY et plus exceptionnellement de la Cour d'Appel de NANCY.

En matière civile comme en matière pénale, l'enquête sociale est une mesure d'aide à la décision pour le magistrat qui l'ordonne. Elle lui apporte des informations sur la situation globale d'une famille et/ou d'un mineur, lequel a été signalé soit au regard des articles 375 et suivants du Code Civil (assistance éducative), soit au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.

L'habilitation du service a été renouvelée le 23 octobre 2005 pour une période de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945, des articles 1181 à 1185 du NCPC.

Le financement relève du budget du Ministère de la Justice. Les organismes de tarification et de contrôle sont la DRPJJ et la DDPJJ.

La capacité budgétaire du SES était de 72 mesures terminées pour 2008. Cette capacité est en constante diminution depuis des années.

Le SES géré par l'Association REALISE occupe les mêmes locaux que le SIOE (Cf. commentaire). La Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 s'applique au service.

Les missions du Service d'Enquêtes Sociales sont inscrites dans le schéma de protection de l'enfance départemental conjoint ASE-PJJ.

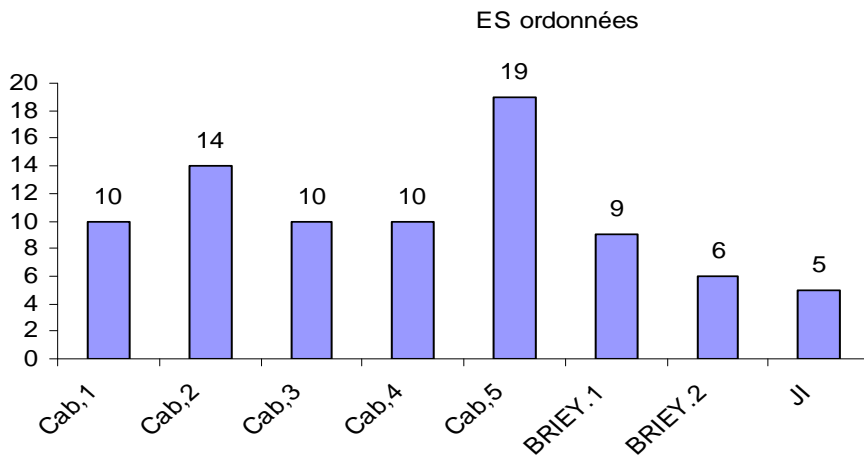
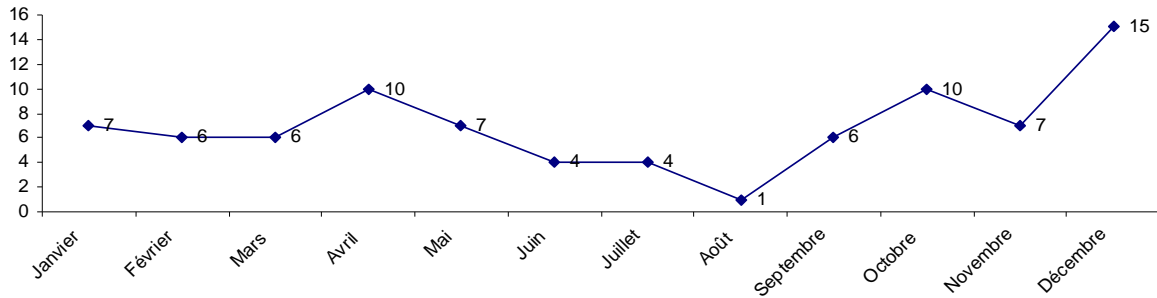
Le service est ouvert toute l'année. Son ouverture s'aligne sur celle des TGI de NANCY et de BRIEY.

Le projet de service fixe le cadre et les objectifs généraux (cadre juridique, missions du service, fonctionnement), décline les ressources humaines, l'utilisation des moyens matériels, la gestion des ressources financières.

L'activité, la population accueillie

Départs, admissions.

Mesures ordonnées en 2008



Les sorties

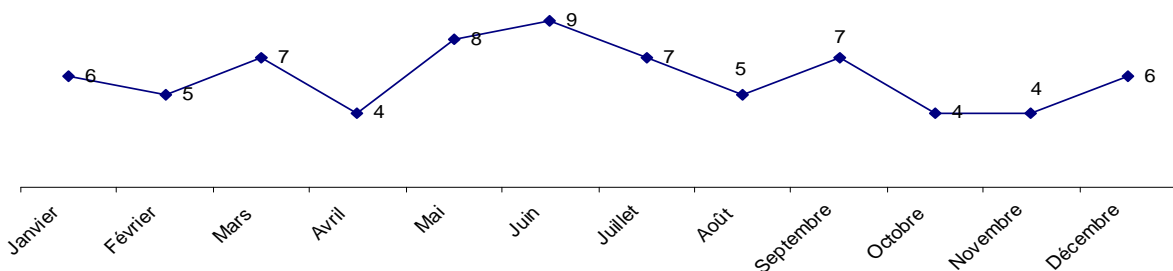
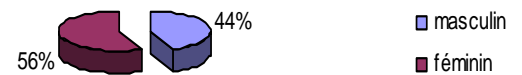
72 ES

125 mineurs : 55 garçons et 70 filles

Situation Juridique

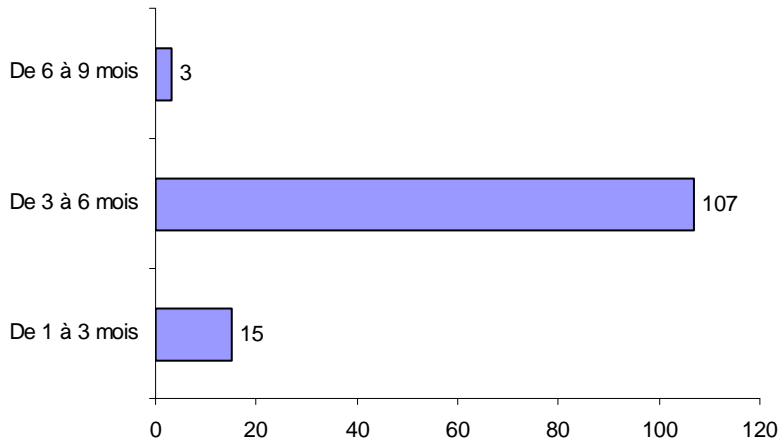
Délinquant	4	ES
Mineur en danger	68	ES

4 mineurs
121 mineurs



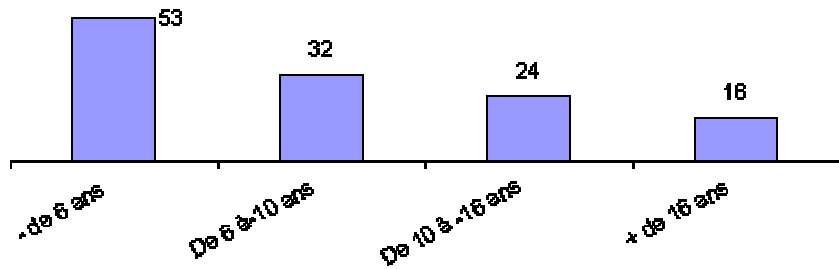
Durée des mesures sur 72 ES en 2008

De 1 à 3 mois	15	12%
De 3 à 6 mois	107	86%
De 6 à 9 mois	3	2%
	125	



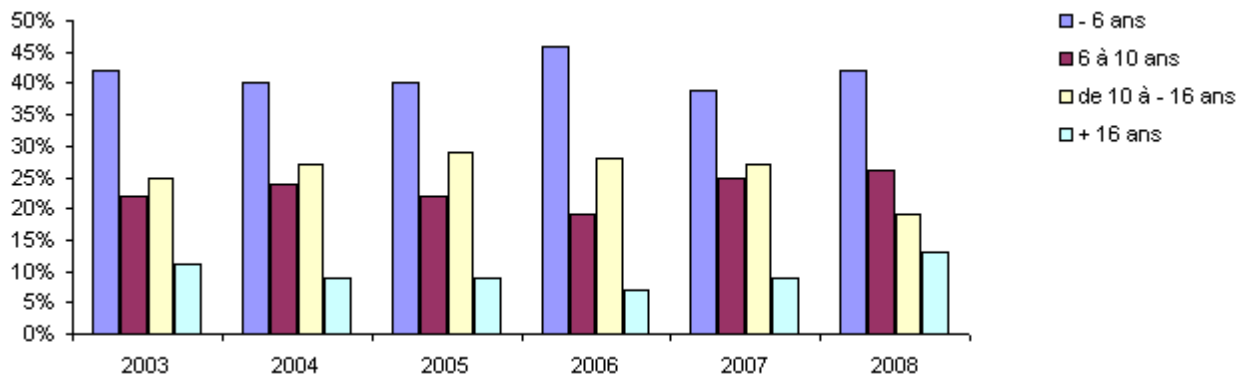
âges des jeunes sortis 2008

- de 6 ans	53
De 6 à -10 ans	32
De 10 à -16 ans	24
+ de 16 ans	16



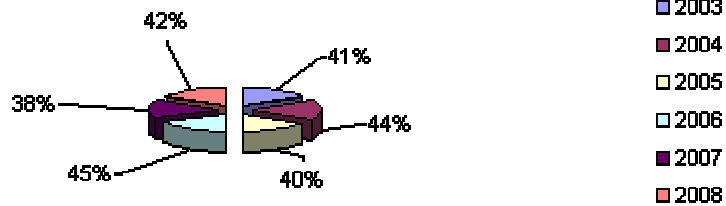
Évolution des âges de 2003 à 2008

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- 6 ans	41%	44%	40%	45%	38%	42%
6 à 10 ans	21%	24%	22%	20%	26%	26%
de 10 à - 16 ans	26%	23%	29%	28%	22%	19%
+ 16 ans	12%	9%	9%	7%	14%	13%

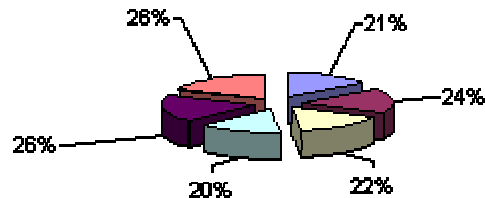


	2003	2004	2005	2006	2007	2008
- 6 ans	41%	44%	40%	45%	38%	42%
6 à 10 ans	21%	24%	22%	20%	26%	26%
de 10 à - 16 ans	26%	23%	29%	28%	22%	19%
+ 16 ans	12%	9%	9%	7%	14%	13%

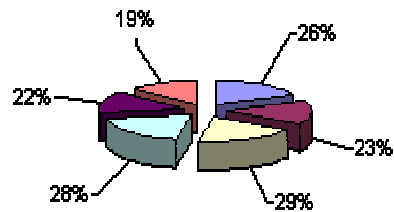
- 6 ans



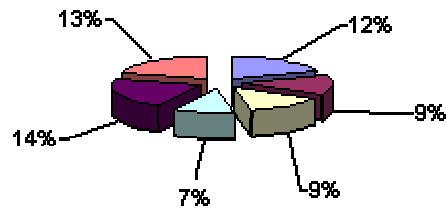
6 à 10 ans



de 10 à - 16 ans



+ 16 ans



Mesures Préconisées année 2008

Propositions		Nbre sorties	Décisions du Magistrat	
Non lieu	34 27%		125	Non lieu
Suivi en Milieu Ouvert	52 42%	Suivi en Milieu Ouvert		57 46%
Placement	18 14%	Placement		17 14%
Autres situations	21 17%	Autres situations		18 14%

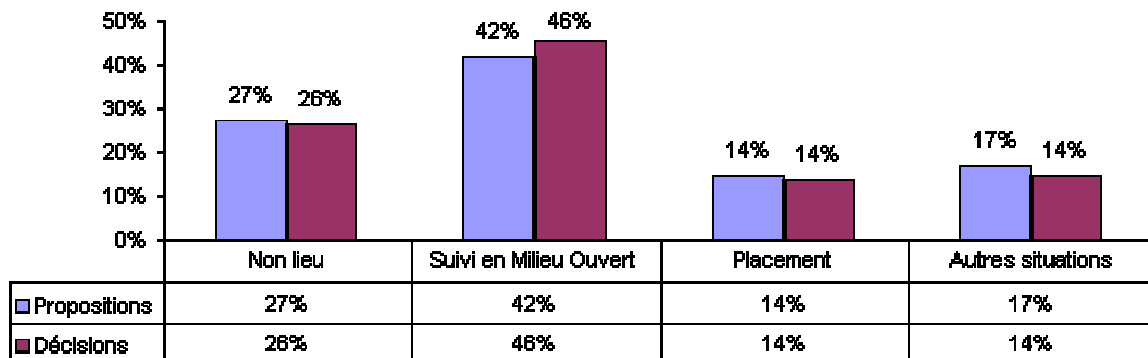
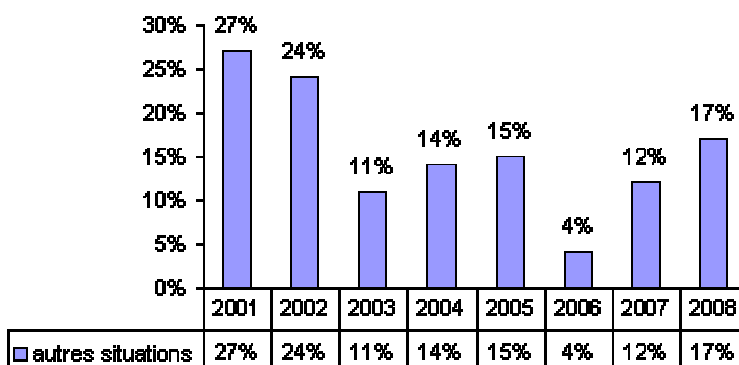
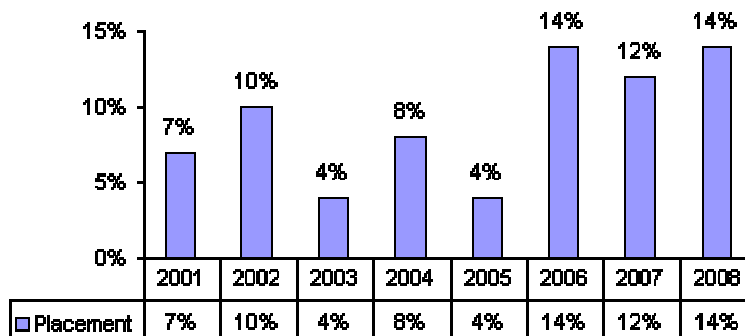
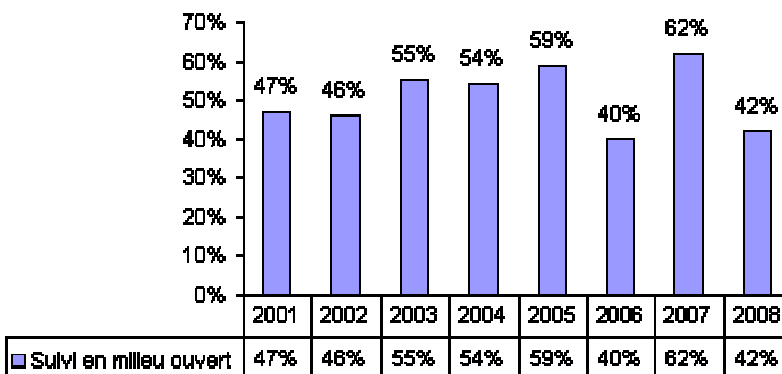
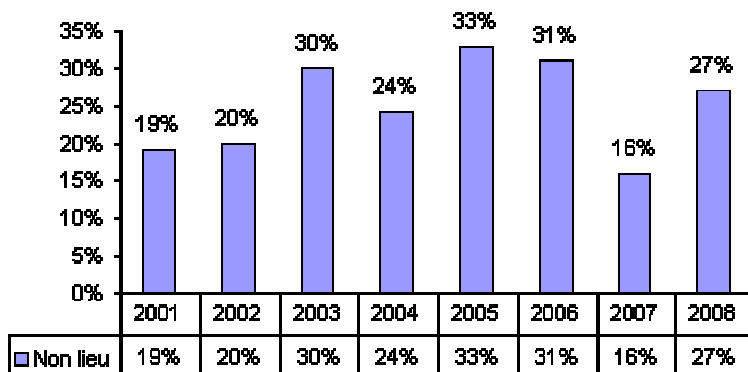
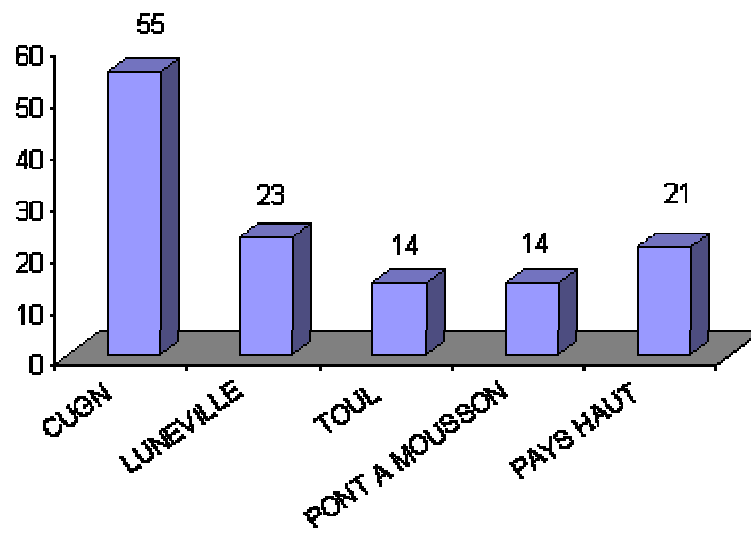


Tableau des propositions depuis 2001 à 2008



Lieu géographique des mesures terminées en 2008



ORDONNEES

	AU 1,01,	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
1990	65,35													213
1991	98,77													191,75
1992	51													224
1993	61													166
1994	30													176
1995	30													164
1996	53	3	11	10	13	5	18	16	10	12	9	11	17	135
1997	44	16	19	10	22	9	13	19	18	14	19	13	11	183
1998	59	6	10	19	17	11	15	16	9	13	16	11	4	147
1999	32	12	19	10	8	3	12	10	9	6	13	10	12	124
2000	29	11	12	7	10	16	8	8	18	6	7	11	10	124
2001	26	26	13	6	5	5	8	15	13	5	9	12	7	124
2002	28	16	5	5	9	6	9	8	20	4	9	11	10	112
2003	28	4	15	9	6	6	8	15	11	9	16	15	18	132
2004	49	6	11	11	12	16	14	25	7	10	7	9	7	135
2005	16	15	7	9	14	12	18	17	4	3	1	3	5	108
2006	14	4	9	7	6	5	9	17	5	6	9	3	2	82
2007	15	3	8	1	13	3	8	4	4	6	8	7	5	70
2008	21	8	6	5	10	6	4	4	5	4	10	12	9	83
SORTIES														
1989														149
1990														185,5
1991														195,5
1992														214
1993														197
1994														179
1995														141
1996														141
1997														168
1998														174
1999		14	13	11	7	9	14	9	5	12	14	11	8	127
2000		11	13	12	9	9	7	11	6	13	9	11	13	124
2001		8	16	12	10	10	14	13	4	7	13	9	11	127
2002		13	6	7	9	9	5	12	6	6	7	16	14	110
2003		9	11	9	9	9	11	4	8	6	14	11	8	109
2004		14	14	15	11	8	12	17	4	19	11	13	20	158
2005		8	10	8	13	8	12	4	8	17	10	14	8	120
2006		5	4	3	2	6	10	12	0	6	9	14	10	81
2007		4	5	3	2	5	8	9	3	7	8	6	4	64
2008		6	5	7	4	8	9	7	5	7	4	4	6	72



L'activité générale en 2008

L'objectif des 72 enquêtes sociales terminées en 2008 a été atteint. Toutefois force est de constater que cette mesure n'est plus souvent utilisée par les magistrats. Nous pensions que la diminution des RRSE réalisés par la PJJ (CAE) allait augmenter le nombre d'enquêtes, mais il n'en est rien. L'inexorable baisse de l'activité d'enquêtes suscite de l'inquiétude pour les personnels de ce service.

Comme nous l'avions expliqué l'an dernier, plusieurs paramètres concourent à cette baisse : (réduction des fratries, mesures d'IOE privilégiées, délai de 3-4 mois trop long par rapport au RRSE, trop court par rapport à la mesure d'IOE, (absence de pluridisciplinarité)

Cette baisse est nationale. Afin d'y remédier, un groupe national de réflexion (DPJJ-SAH-Magistrats) s'est réuni pour envisager de définir une nouvelle mesure d'investigation. D'une durée courte (1 à 2 mois), elle répondrait aux besoins des magistrats dans le cadre de situations précises pour lesquelles une mesure d'IOE de six mois serait peut être trop dense.

Les tableaux soulignent que l'enquête sociale est plutôt destinée aux enfants de moins de 10 ans (68%). Comme au SIOE, les préconisations du service se transforment très majoritairement en décision du magistrat. Elles sont globalement conformes aux années précédentes, sauf en ce qui concerne les propositions de mesures d'AEMO remplacées par plus de "non lieu à AE".

Organisation du service

Les informations concernant le personnel sont communes avec le rapport du SIOE.

Les ressources financières, les comptes d'exploitation

Dépenses Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Les dépenses sont très inférieures. Elles ont été maîtrisées en fonction des moyens et de l'activité fortement diminuée. (72 enquêtes néanmoins réalisées)

Dépenses Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel :

Les dépenses réelles sont en très légère hausse par rapport aux dépenses prévisionnelles, écart dû à une répartition non prise en compte en début d'année pour quelques postes budgétaires.

Dépenses Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure :

Les dépenses réelles sont très inférieures, elles aussi ont été maîtrisées en fonction des moyens et de l'activité et en particulier au poste location de matériel de transport.

Recettes Groupe 1 :

Les produits de la tarification sont identiques aux produits prévisionnels : le nombre d'enquêtes ayant été réalisé.

La reprise de résultat intégrée, l'exercice se termine avec un léger déficit.



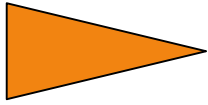
Analyse prospective, axe de développement

Nous avons appris fin 2008, malgré une activité 2008 réalisée conformément au prévisionnel, que la capacité du service en 2009 sera minorée d' ½ ETP éducatif aux motifs que le CAE qui n'exerçait plus cette mesure depuis plusieurs années, va de nouveau proposer cette prestation aux magistrats. Concomitamment, des effets collatéraux de cette baisse se produiront au niveau des postes de secrétaires.

Cette décision entraînera des redéploiements en interne vers le SIOE notamment. Plus que jamais, la gestion prévisionnelle des emplois dans les services d'investigation est à l'ordre du jour et la prudence prévaut afin de pouvoir répondre aux demandes des magistrats et au nécessaire équilibre budgétaire.

Comme pour les autres services, la démarche qualité se mettra en œuvre dès que le rapport sur l'évaluation interne aura été validé.





Service de Réparation Pénale

Caractéristiques du Service de Réparation Pénale

Le Service de Réparation Pénale (SRP) de REALISE existe depuis le 1^{er} juillet 1998 et est habilité depuis cette date par le Préfet de Meurthe et Moselle. Son habilitation a été renouvelée en 2005.

Dès l'origine, le SRP a été rattaché au Service d'investigations, seul service en 1998 à tarification unique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse à REALISE.

La mesure de réparation pénale mineurs trouve son origine dans l'article 118 de la loi du 4 janvier 1993 portant réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 en instaurant un article 12-1).

Le service est actuellement habilité pour une capacité de 324 mesures terminées par année. Il répond aux demandes des magistrats de la juridiction de NANCY.

Il s'agit d'une mesure pénale ordonnée par un magistrat, exercée sous son contrôle, qui peut être décidée à tous les stades de la procédure pénale, soit par le Procureur de la République ou le substitut en charge des mineurs, soit par la juridiction en charge de l'instruction de l'affaire (Juge des Enfants, Juge d'instruction), ou par la juridiction de jugement (Juge des Enfants ou Tribunal pour Enfants).

Ce dispositif permet donc d'instaurer soit une mesure de réparation pénale directe à l'égard de la victime qui y consent sous forme de prestations en nature ou en espèces, compensant tout ou partie du préjudice subi par la victime, soit une réparation indirecte dans l'intérêt de la collectivité (collectivités, associations, services publics, etc.).

Le projet de service fixe les cadres et les objectifs généraux (cadre juridique, missions du service, fonctionnement), décline les ressources humaines, l'utilisation des moyens matériels, la gestion des ressources financières.

Le financement relève du budget du Ministère de la Justice. Les organismes de tarification et de contrôle sont la DRPJJ et la DDPJJ.

Le service est ouvert toute l'année. Son ouverture s'aligne sur celle du TGI de NANCY.

Le SRP occupe les mêmes locaux que le SIRP à LAXOU.

La Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 s'applique au service.

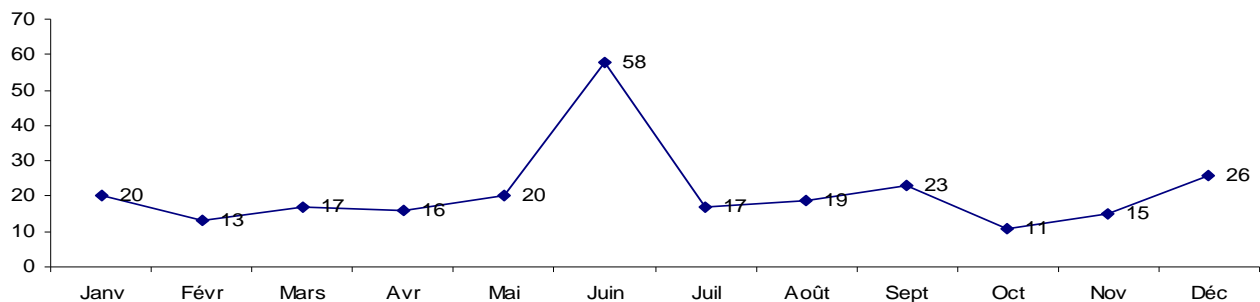
Les missions du SRP sont inscrites dans le schéma de protection de l'enfance départemental conjoint ASE-PJJ.

L'activité

L'activité 2008 a été conforme aux prévisions. Assurément, cette mesure de réparation pénale mineurs est souvent préconisée par les magistrats (procureurs et Juges des Enfants).

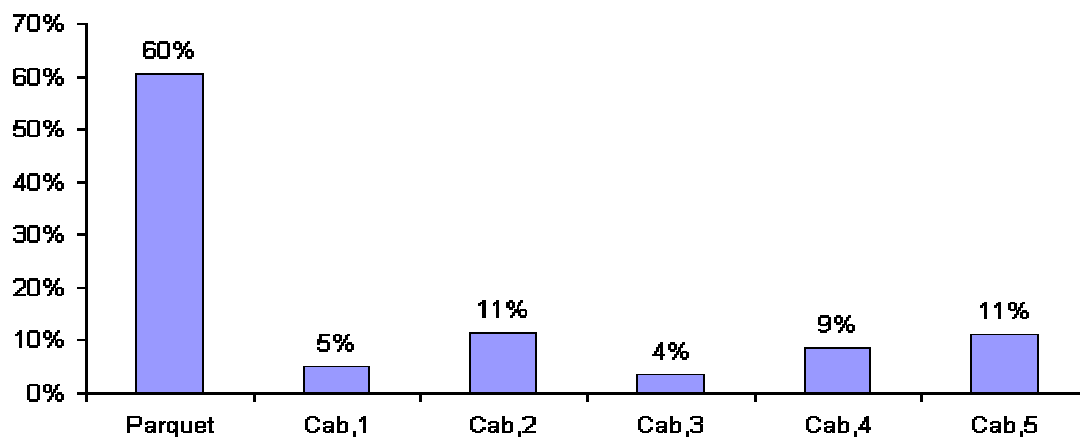
Réparations pénales ordonnées en 2008

Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
20	13	17	16	20	58	17	19	23	11	15	26	255



Ordonnées par Magistrat

	Parquet	Cab,1	Cab,2	Cab,3	Cab,4	Cab,5
RP ordonnées	154	13	29	9	22	28





	Au 01.01,	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
ORDONNEES														
1998											5	22	16	11
1999	48	3	6	6	17	5	19	4	8	13	20	8	14	123
2000	48	11	4	21	8	7	13	25	11	29	16	27	14	186
2001	96	27	24	15	27	12	26	19	8	13	28	6	26	231
2002	50	14	3	17	24	16	38	9	4	32	34	15	37	243
2003	65	34	21	21	8	16	28	31	0	12	26	17	34	248
2004	74	6	34	21	39	37	27	22	4	11	21	20	30	272
2005	76	11	30	28	26	36	30	28	15	17	49	22	41	333
2006	139	23	37	18	42	16	40	32	17	20	24	42	7	318
2007	133	44	32	48	22	39	41	17	8	35	39	41	19	385
2008	162	20	13	17	16	20	58	17	19	23	11	15	26	255
SORTIES														
1999		12	12	8	9	10	10	9	5	12	2	17	17	123
2000		11	15	11	24	7	12	13	2	9	21	8	5	138
2001		16	14	19	17	12	9	42	25	27	40	21	35	277
2002		7	8	24	12	18	17	39	8	21	8	26	46	234
2003		20	7	24	20	38	12	10	19	25	27	9	35	246
2004		8	24	17	25	22	26	28	30	20	10	23	37	270
2005		8	21	22	14	16	19	50	16	29	31	32	12	270
2006		10	18	41	32	34	20	32	35	27	23	35	17	324
2007		50	19	24	37	20	18	27	37	34	41	35	14	356
2008		57	21	23	29	25	26	16	15	31	20	31	30	324

Analyse des questionnaires de satisfaction

RECUS PAR LE SERVICE DE REPARATION PENALE MINEURS DE REALISE POUR L'ANNEE 2008

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 relative aux institutions sociales et médico-sociales prévoit dans son article 311-6 d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement du service.

Le Service de Réparation Pénale de REALISE a choisi d'envoyer un questionnaire aux mineurs, ainsi qu'aux détenteurs de l'autorité parentale du mineur pour recueillir leur point de vue sur la mise en œuvre de la mesure de réparation pénale et ses effets induits.

Le questionnaire peut être retourné au service soit de manière anonyme par courrier ou bien remis à un éducateur.

Les réponses contribuent à améliorer le fonctionnement du service (mise en œuvre de la mesure de réparation pénale, réactualisation du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, document individuel de prise en charge).

DÉPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES REÇUS AU COURS DE L'ANNÉE 2008

Sur 324 mesures terminées en 2008, 193 questionnaires ont été retournés.

	2006	2007	2008
Mesures terminées	324	356	324
Questionnaires reçus au Service	135	181	193
% de réponse	42%	51%	59%

QUESTIONNAIRE PARENTS

1 – Connaissez-vous la Réparation Pénale avant qu'elle ne concerne votre enfant ?

	2006	2007	2008
Non :	44%	51%	50%
Oui :	48%	48%	46%
Pas de réponse :	8%	1%	4%

Commentaire : les réponses obtenues à cette question confirment que la mesure de réparation pénale mineurs est connue des parents. Presque un parent sur deux connaît l'existence de la mesure de réparation !

Plusieurs hypothèses.

Les mineurs ont pu déjà :

- effectuer une mesure de réparation,
- rencontrer le Juge des Enfants,
- rencontrer le délégué du Procureur,
- avoir un suivi par les personnels du CAE,
- avoir des amis qui ont effectué une mesure de réparation.

Les parents ont donc pu « entendre » parler de la mesure de RP

2 – Etiez-vous d'accord pour qu'il fasse cette mesure ?

	2006	2007	2008
Non :	2 %	1%	3%
Oui :	89 %	97%	95%
Pas de réponse :	9 %	2%	2%

Commentaire : les parents ne s'opposent pas à cette mesure.

3 – Pensez-vous que cette mesure a changé quelque chose chez lui ? (plusieurs réponses possibles)

	2006	2007	2008
Non :	11%	9%	8%
Ont répondu :	79%	87%	89%
Pour :			
Il est plus respectueux des lois aujourd'hui :	43%	43%	43%
Il ne se met plus dans des situations limites ou à risques :	40%	50%	50%
A compris que ses actes pouvaient atteindre d'autres personnes	64%	77%	64%
Nous écoute plus qu'avant :	32%	32%	29%
Parait avoir grandi, plus réfléchi :	48%	54%	54%
Plus confiant en lui :	42%	34%	28%
Pas de réponse :	10 %	3%	3%

Commentaire :

L'item « a compris que ses actes pouvaient atteindre d'autres personnes » semble mettre en évidence le souci de prendre en compte la victime et les incidences du délit sur la victime (dans le cas de violence notamment). C'est à notre avis, une incidence forte du travail éducatif réalisé par le service mais aussi de la coopération des parents. Depuis trois ans, cet item arrive en premier.

4 – La réparation, telle qu'elle s'est déroulée, a été, selon vous pour votre enfant....

	2006	2007	2008
Une réponse adaptée à ce qu'il a fait :	78%	87%	85%
Une réponse exagérée, trop lourde, par rapport à ce qu'il a fait :	2%	4%	3%
Une réponse insuffisante :	7%	6%	7%
Pas de réponse :	13%	3%	5%

Commentaire : réponse attendue et adaptée pour les parents.

5 – La mesure de "réparation" est venue, selon vous :

	2006	2007	2008
Trop vite après les faits :	5%	4%	2%
Pas assez vite après :	16%	22%	21%
Vraiment trop longtemps après :	7%	13%	14%
Au bon moment :	62%	59%	60%
Pas de réponse :	10%	3%	3%

Commentaire : majoritairement, la réparation vient au bon moment.

6 – Votre enfant a-t-il commis d'autres actes contraires à la loi depuis ?

	2006	2007	2008
Je ne sais pas :	7%	9%	10%
Non :	73%	82%	80%
Oui :	10%	6%	9%
Pas de réponse :	10%	3%	1%

Commentaire : 80% des parents répondent non alors que 90 % des mineurs interrogés répondent oui.

7 – L'équipe du Service de Réparation Pénale : (plusieurs réponses possibles)

Vous a écouté et permis vraiment de vous exprimer en tant que parents :

	2006	2007	2008
Non :	2%	1%	2%
Oui :	76%	90%	90%
Non réponse	22%	9%	8%

Ne vous a pas jugé comme parents, mais a cherché à comprendre votre situation :

	2006	2007	2008
Non :	7%	11%	10%
Oui :	63%	60%	73%
Non réponse	30%	29%	17%

Vous a soutenu dans votre place de parents vis-à-vis de votre enfant :

	2006	2007	2008
Non :	9%	11%	11%
Oui :	59%	64%	72%
Non réponse	32%	25%	17%

Vous a aidé à renouer le dialogue avec votre enfant :

	2006	2007	2008
Non :	33%	24%	30%
Oui :	36%	38%	40%
Non réponse	31%	38%	30%

Commentaire : L'augmentation des réponses "oui" dans les tableaux 2 et 3 correspond globalement aux interventions spécifiques des travailleurs sociaux.

QUESTIONNAIRE MINEURS

1 – Avez-vous déjà entendu parler de la mesure de Réparation Pénale : (plusieurs réponses possibles)

	2006	2007	2008
Non, jamais :	39%	40%	44%
Ont répondu oui :	60%	60%	56%
Parmi les 60% :			
Oui, par une information à l'école (ou ailleurs) :	25%	27%	38%
Oui, j'avais déjà eu une Réparation :	25%	26%	28%
Oui, par des copains qui l'avaient déjà faite :	40%	39%	34%
Oui, autrement :	19%	22%	15%
Pas de réponse :	1%	0%	0%

Commentaire : Le nombre important de oui (à l'instar de celui des parents) montre que cette mesure est connue des mineurs.

2 – Vous considérez que cette mesure a été pour vous (plusieurs réponses possibles)

	2006	2007	2008
Ont répondu :	97%	100%	100%
Parmi les 97% qui ont répondu :			
Une perte de temps :	2%	3%	4%
Une occasion de faire le point et de parler de moi :	30%	22%	33%
Une obligation que je devais remplir :	31%	31%	40%
Une bonne leçon que j'avais méritée :	44%	51%	50%
Une punition exagérée par rapport à ce que j'avais fait :	8%	7%	4%
Une sanction juste par rapport à ce que j'avais fait :	55%	53%	62%
Autres :	5%	6%	3%
Pas de réponse :	3%	0%	0%

Commentaire : L'item qui vient en 1^{ère} position (« une sanction juste ... ») nous satisfait car il est assez révélateur de notre conception de la mesure de réparation et de ce que nous essayons de « faire passer » auprès du mineur et de ses parents. Comme en 2006 et 2007, cet item arrive en première position.

3 – L'activité de Réparation que vous avez dû faire :

	2006	2007	2008
Etait bien choisie par rapport à ce que j'avais fait ; elle m'a permis de comprendre des choses importantes :	37%	45%	48%
N'était pas vraiment en lien avec ce que j'avais fait, mais elle m'a quand même beaucoup apporté :	59%	49%	46%
N'avait pas de lien avec ce que j'avais fait ; et ne m'a rien apporté :	2 %	4%	5%
Pas de réponse :	2 %	2%	1%

Commentaire : les activités de réparation effectuées en 2008 par les mineurs ont été plus souvent en lien avec l'infraction.

4 – Cette réparation est venue selon vous :

	2006	2007	2008
Trop vite après les faits que j'avais commis :	8%	6%	5%
Pas assez vite après :	11%	22%	22%
Vraiment trop longtemps après :	15%	18%	19%
Au bon moment :	64%	50%	52%
Pas de réponse :	2%	4%	1%

Commentaire : un timing qui semble convenir !

5 – Cette Réparation Pénale m’a été utile car elle : (plusieurs réponses possibles)

	2006	2007	2008
Ont répondu :	99%	100%	100%
Parmi les réponses :			
M'a soulagé par rapport à la culpabilité que j'éprouvais :	23%	22%	33%
M'a permis de réparer les dommages et dégâts que j'avais causés :	53%	44%	54%
M'a donné l'occasion de m'excuser envers la ou les victimes :	42%	49%	60%
M'a fait découvrir au travers l'activité des choses que je ne connaissais pas :	33%	41%	51%
M'a sorti de mon quotidien :	28%	29%	35%
M'a donné l'occasion de commencer à me soigner	4%	6%	3%
M'a amené à changer certains aspects de ma vie :	29%	31%	40%
M'a relancé au plan de ma scolarité/de ma formation professionnelle :	6%	9%	14%
A amélioré ma relation avec mes parents :	9%	12%	15%
M'a réconcilié avec les adultes en général :	7%	4%	8%
Autres :	5%	3%	1%
Pas de réponse :	1%	0%	0%

Commentaire : Comme en 2006 et 2007, l'item qui arrive en n°1 est celui de l'occasion de s'excuser auprès de la victime. Nous notons une progression de réponses pour beaucoup d'items.

6 – L'éducateur (trice) du Service de Réparation qui m'a suivi (plusieurs réponses possibles)

	2006		2007		2008	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Ont répondu :						
J'ai pu lui parler de mes difficultés :	52%	32%	51%	27%	59%	27%
J'ai eu le sentiment d'être plus compris que jugé :	76%	11%	71%	12%	75%	10%
J'ai reçu des conseils utiles :	82%	11%	82%	10%	84%	7%
Pas de réponse :	3%		0%		0%	

Commentaire : identique aux années précédentes.

7 – Avez-vous commis d'autres actes contraires à la loi depuis ?

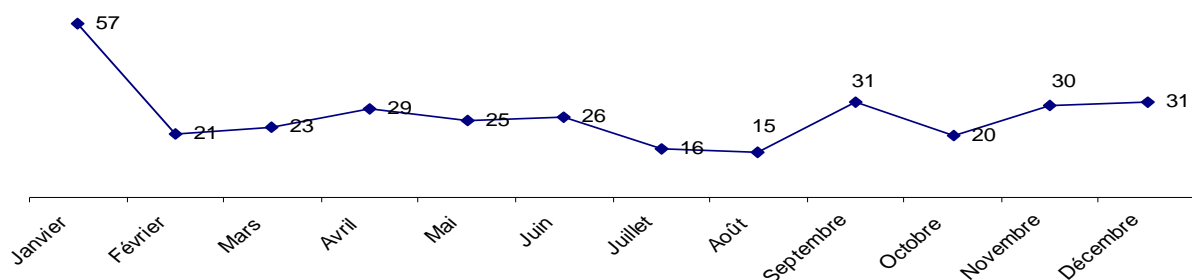
	2006	2007	2008
Non :	83%	85%	90%
Oui :	13%	12%	9%
Pas de réponse :	4%	3%	1%

Commentaire : cet indicateur (90% de non récidive) est excellent. Toutefois, il se base uniquement à partir de la réponse des mineurs !!!!

Les sorties

324 mineurs

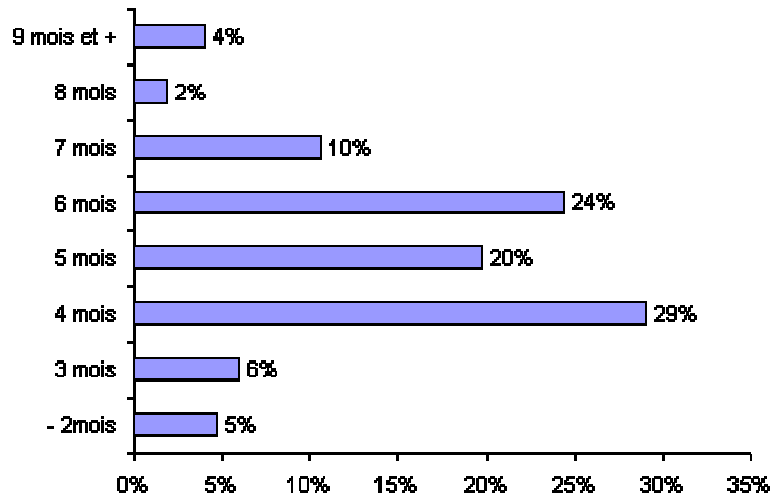
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
RP sorties	57	21	23	29	25	26	16	15	31	20	30	31	324



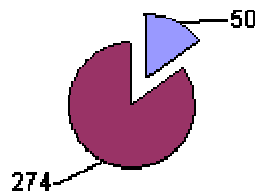
Délai d'exécution sur 324 RP en 2008

- 2mois	15	5%
3 mois	19	6%
4 mois	94	29%
5 mois	64	20%
6 mois	79	24%
7 mois	34	10%
8 mois	6	2%
9 mois et +	13	4%

324

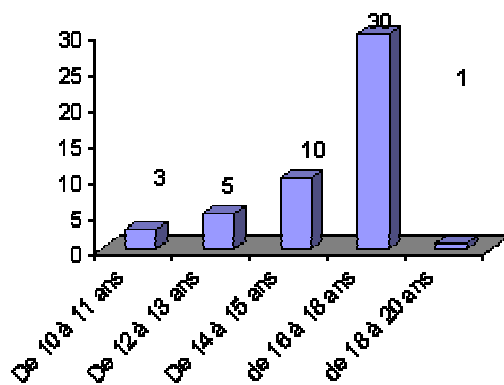


Filles 50
Garçons 274



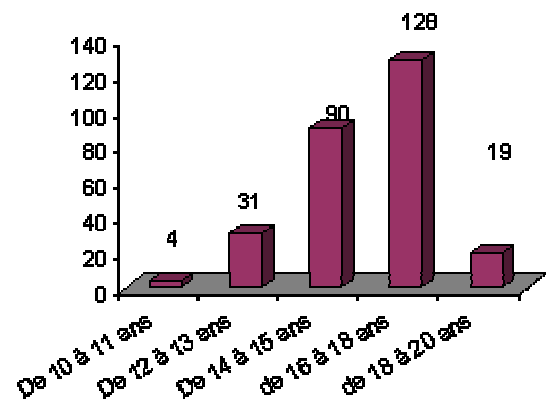
Tranche âge des filles	
De 8 à 9 ans	1
De 10 à 11 ans	3
De 12 à 13 ans	5
De 14 à 15 ans	10
de 16 à 18 ans	30
de 18 à 20 ans	1

50

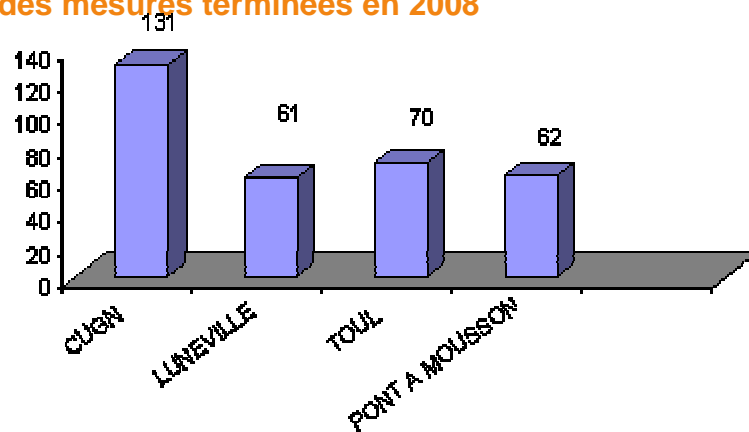


Tranches âge des garçons	
De 8 à 9 ans	2
De 10 à 11 ans	4
De 12 à 13 ans	31
De 14 à 15 ans	90
de 16 à 18 ans	128
de 18 à 20 ans	19

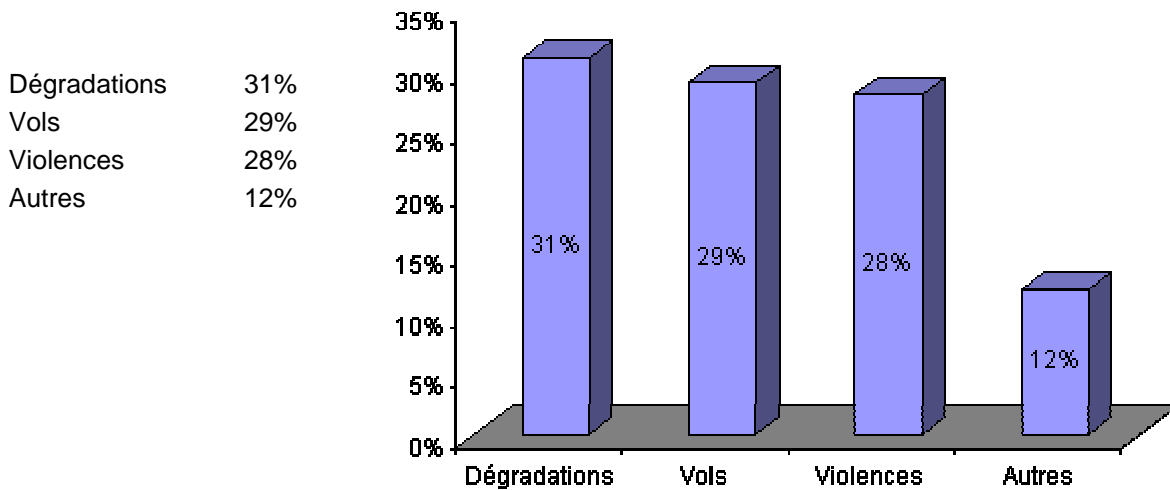
274



Lieu Géographique des mesures terminées en 2008

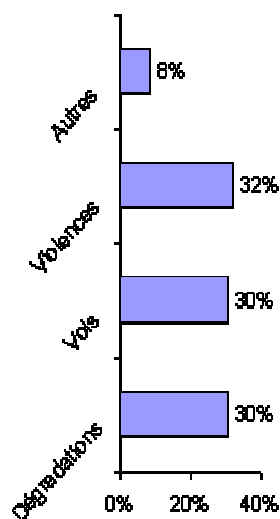


Pourcentage des infractions



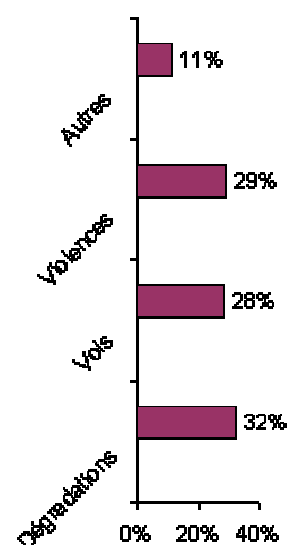
Filles

Dégradations	30%
Vols	30%
Violences	32%
Autres	8%



Garçons

Dégradations	32%
Vols	28%
Violences	29%
Autres	11%





Nombre et typologie des activités réalisées par les jeunes

	Nbre Jeunes	Jours d'activité	OBSERVATIONS	
RP Directe	40	119	Particuliers, Collectivités, Associations	Le total est supérieur à 324 car plusieurs actions peuvent se conjuguer
RP Indirecte	213	933	Collectivités locales, Associations	
Financier	48		Mise en place d'un échéancier pour que le jeune rembourse les dommages de la victime	
Lettre d'excuses	130		Demandées au jeune et adressées à la victime	
Ecrits	7		Travail de réflexion sur un sujet en relation avec le délit	
Entretien de médiation	77		Entretien direct entre victime et auteur de délit et présentation d'excuses	
1052				
Nbre jeunes	RP Directe	RP Indirecte		
Médiation	24	53		
Financier	5	43		
Lettre d'excuses	11	119		
Ecrits-Devoirs de réflexion	7			
Activités	40	213		

LES VICTIMES

Personnes physiques	282	VICTIME X 1....	215
Personnes morales	80	2 VICTIMES	74
		3 VICTIMES	51
	362	4 VICTIMES	40
		5 VICTIMES	5
		6 VICTIMES	6
		7 VICTIMES	7
		+ de 7 VICTIMES	
		Autres personnes que physiques ou morales	30
			398

Partenaires ayant accueillis des jeunes dans l'année

Nature du site	Nbr Sites Réseau	Individuellement		en groupe		TOTAL	
		Nbre Sites	Effectif accueilli	Nbre Sites	Effectif accueilli	Nbre	en %
Organismes à but humanitaire	12	12	12				4%
Services techniques, Collectivités territoriales	41	27	105				38%
Association Culturelle	10	10	14				5%
Association Nature - Environnement	4	4	4				1%
Aide aux personnes	15	12	20				7%
Police - Pompiers	9	7	15				5%
Service Prévention Toxic- Alcool	2	1	1				0%
Ets scolaires, de formation, Aide aux devoirs	4	4	5				2%
Associations sportives	6	2	2				1%
autres (même asso. – Entreprise Commerc. Victime-OPAC-Grand Sauvoy -Particulier Victime-SNCF	20	15	99	1	12	111	36%
	123	94	277				

Plusieurs jeunes ont pu faire des activités sur plusieurs sites.

123 sites différents ont accueilli des mineurs, ce qui montre le dynamisme et la diversité de notre réseau de partenaires.



L'activité générale en 2008

Les éléments marquants de l'année 2008:

- répondre à la mission confiée par les magistrats,
- mise en œuvre de sessions sur le thème de la violence pour les mineurs qui ont commis des infractions avec violence,
- l'amélioration du dispositif (permanences dans les MJD, recherche de nouveaux partenaires accueillant les jeunes, actualiser les outils de la loi du 2 janvier 2002 à destination des usagers, etc.)
- réalisation de la démarche d'évaluation interne.
- Présentation de la mesure et du service dans les villes de TOUL et LUNEVILLE auprès de fidèles partenaires mais aussi auprès d'associations et de collectivités qui pourraient accueillir des jeunes.

Le Directeur du Service a participé durant toute l'année 2008, à raison d'une journée par mois, à un groupe de travail PJJ - réseau associatif à PARIS, sur la mesure de réparation pénale mineurs. Ces travaux, qui avaient abouti fin novembre 2007 à la validation par le nouveau Directeur de la PJJ d'un référentiel commun PJJ-SAH sur la mesure de réparation pénale, se sont poursuivis. Un accord a été trouvé pour que la norme de mesures terminées par an soit de 90 par travailleur social, et qu'un temps d'encadrement soit affecté. Ces propositions devraient être reprises dans le cadre de la tarification 2009.

Organisation du Service

Les autres informations concernant le personnel sont communes avec le rapport du SIOE.

Les ressources financières, les comptes d'exploitation :

Dépenses Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :

Les dépenses réelles maîtrisées sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. En particulier aux postes énergie électrique et autres prestations de service.

Dépenses Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel :

Les dépenses du personnel réelles sont supérieures aux dépenses réalisées : différence justifiée par la mise à disposition de personnel.

Dépenses Groupe 3 : Dépenses liées à la structure :

Les dépenses réelles sont très sensiblement supérieures aux dépenses prévisionnelles en particulier sur le poste dotation aux amortissements en raison d'une répartition globale sur les 3 services.

Recettes Groupe 1 : Recettes de la tarification :

Nos recettes réelles sont égales aux recettes prévisionnelles, le nombre de réparations pénales ayant été réalisé.

Recettes Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :

Recette de mise à disposition de personnel extérieur.

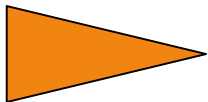
La reprise de résultat intégrée, l'exercice 2008 sera excédentaire.



Analyse prospective, axe de développement

On observe en fin d'année 2008, une diminution de l'activité notamment celle qui provient des Juges des Enfants. L'augmentation de l'activité en provenance des Substituts du Procureur ne compense pas cette baisse. Les informations en provenance du TPE laissent à penser qu'il y aurait une baisse des dossiers délinquance dans les greffes des Juges des Enfants, que la nouvelle mesure de composition pénale serait souvent utilisée. Si cette tendance se confirmait, et à l'instar des services d'investigation, il faudra, là aussi, adapter le nombre d'ETP à l'activité réelle.





S.A.E.M.O.

Principales caractéristiques du Service d'AEMO

L'histoire du SAEMO est liée à la création de l'association, mais aussi aux modifications législatives dans le champ de la protection de l'enfance ainsi qu'aux différentes restructurations qui ont lieu depuis 1945.

L'ordonnance du 23 décembre 1958 a véritablement configuré le système actuel. Longtemps adossé au Service d'Enquêtes Sociales, sous le nom de Service Social près le Tribunal pour Enfants et Adolescents, c'est en 1997 que la DRPJJ souhaite regrouper les services d'investigation sous une même entité. De ce fait, le SES rejoint le SIOE de REALISE. Depuis cette date, le SAEMO met en œuvre la mission d'AEMO judiciaire.

Situé au 14, rue Victor Hugo à NANCY pendant plusieurs années, le SAEMO a emménagé à la fin des années 1980 dans les locaux laissés libres par la fermeture de l'école d'éducateurs Paul Meignan de LAXOU en 1985. Le service occupe aujourd'hui avec le SIRP (SIOE, SES, SRP) l'ancienne résidence des étudiants.

L'habilitation du service a été renouvelée le 15 novembre 2005 pour une période de 5 ans conformément aux conditions fixées par le décret du 6 octobre 1988. Le SAEMO est habilité à mettre en œuvre des mesures d'AEMO auprès de mineurs et jeunes majeurs aux titres des articles 375 et suivants du Code Civil relatifs à l'assistance éducative, et du décret du 18 février 1975.

Le service intervient à la demande des magistrats du ressort du TGI de NANCY. La mission de l'AEMO est définie par les textes dans le cadre de l'enfance en danger au regard des articles du Code civil et du Nouveau Code de procédure civile. C'est la mesure la plus utilisée par les Juges des Enfants pour assurer la protection judiciaire des mineurs. Le contenu de l'AEMO est défini par l'article 375-2 du Code Civil : le Juge des Enfants donne pour mission au service éducatif « d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre (....), de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement ».

Depuis 2006, le SAEMO a une capacité de 490 suivis simultanés. Une deuxième association exerce aussi sur le même territoire à hauteur de 900 suivis simultanés.

Le financement relève du Conseil Général de Meurthe et Moselle. Toutefois la tarification est conjointe avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Meurthe et Moselle.

Le SAEMO est ouvert toute l'année. Son ouverture s'aligne sur celle du TGI de NANCY.

Le SAEMO occupe l'ancienne résidence des étudiants de l'école d'éducateurs de LAXOU, affectée à l'usage de bureaux. Le SIOE occupe la moitié des locaux et le Comité d'Entreprise le rez de jardin. Le bâtiment a été visé par un arrêté de fermeture du Maire de Laxou en 2003. Ce dernier a toutefois accepté la poursuite des activités des services. Des travaux urgents de sécurité ont été effectués en 2003 et 2004, mais dans l'ensemble les locaux présentent de nombreux inconvénients. Toutefois, en 2006, le Maire de LAXOU a décidé la levée de l'arrêté de fermeture, mais neuf points nécessitent des travaux (suite à l'avis de la commission de sécurité). Depuis plusieurs années, l'Association travaille à un possible déménagement ou à une rénovation du bâtiment en lien avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle, propriétaire des locaux. Un audit sécurité a été réalisé en avril - mai 2008 par ses services techniques. Nous attendons les conclusions. L'association est sans nouvelle de ce dossier malgré de multiples interventions.

La Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 s'applique au service.

Les missions du SAEMO sont inscrites dans le schéma de protection de l'enfance départemental conjoint ASE-PJJ.

Le projet de service fixe le cadre et les objectifs généraux (cadre juridique, missions du service, fonctionnement), décline les ressources humaines, le monde d'utilisation des moyens matériels, la gestion des ressources financières.

L'activité 2008 en chiffres

277 mineurs ont fait l'objet d'une nouvelle mesure au cours de l'année.

Ce chiffre de 277 mineurs correspondent à 181 familles, mais ne tient pas compte du nombre de cellules familiales « actrices » dans la vie du mineur concerné : nouvelle famille de l'un et (ou) l'autre des parents ; famille des grands-parents ; famille des Tiers Digne de Confiance...

753 mineurs suivis au total au cours de l'année, pour 734 en 2007

Comparatif avec les années précédentes

	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
2008	277 mineurs (181 familles)	244 mineurs
2007	223 mineurs (146 familles)	258 mineurs
2006	280 mineurs (178 familles)	266 mineurs
2005	216 mineurs (132 familles)	295 mineurs
2004	330 mineurs (196 familles)	344 mineurs
2003	345 mineurs (215 familles)	245 mineurs

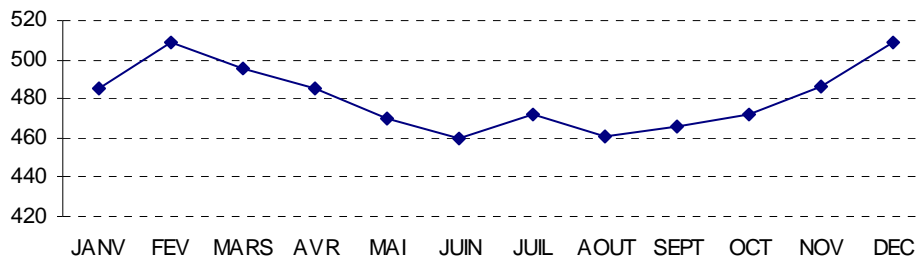
Flux de l'activité courant 2008

Capacité prévue au budget : 490 mineurs concomitamment

MINEURS	jan	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
A la fin du mois	485	509	496	485	470	460	472	461	466	472	486	509

La moyenne mensuelle des mineurs suivis dans l'année a été de 493 mineurs, pour une capacité autorisée de 481 mineurs.

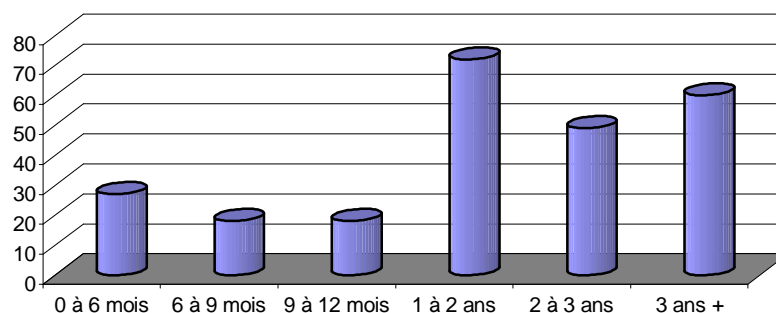
Flux de l'activité courant 2008



Durée de prise en charge par le service lors de la mainlevée courant 2008

	0 à 6 mois	6 à 9 mois	9 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 ans +
2008	27	18	18	72	49	60
2007	22	26	22	58	72	58
2006	20	28	12	94	52	60

Durée de prise en charge courant 2008



Orientation des mineurs lors de la mainlevée de la mesure (244 mineurs)

	Non lieu à A.E.	Placements*	Autres services** milieu ouvert	Dessaisissement pour autre département	majorité	Confiés à TDC sans mesure
2008	105	65	29	17	22	6
2007	147	61	24	17	8	1
2006	129	70	29	20	14	4

*Répartition des lieux de placements

	DISAS Etablis.s REMM	DISAS Centre maternel	DISAS ITEP	DISAS Famille d'accueil DISAS	DISAS Famille d'accueil REALISE	DISAS REALISE MECS	DISAS Etablissements autres association
2008	29		2	6		8	20
2007	32	2	2	1	1	3	16
2006	37	6		5		12	8

**Répartition services milieux ouverts

DISAS		REALISE (IOE ; AJES)		SERMO	PJJ
11		13		4	1
SAFE	AED				
4	7				

Répartition des nouvelles mesures arrivées courant 2008 par cabinet

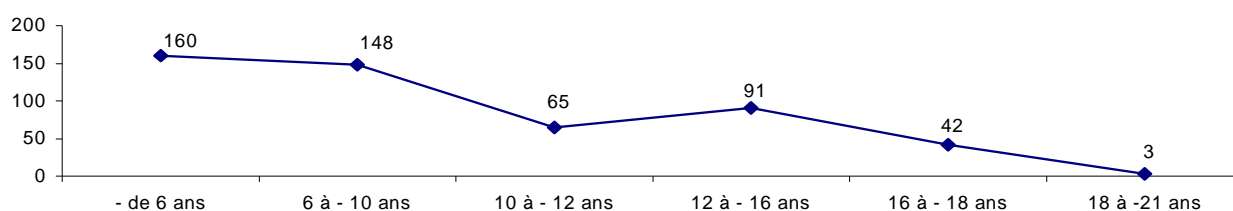
	Cab 1	Cab 2	Cab 3	Cab 4	Cab 5 ¹	Cour d'Appel
2008	42	48	40	78	68	1
2007	34	35	34	53	66	1
2006	62	50	54	103	11*	

Origine géographique des mesures par TAMS

	TAMS 1 Longwy	TAMS 2 Briey	TAMS 3 Toulais	TAMS 4 Val de Lorraine	TAMS 5 Lunévillois	TAMS 6 Nancy/ville, aggro sud, aggro nord
2008	0	1	28	32	47	169
2007	0	0	31	26	23	143
2006	-	4	30	14	41	191

Caractéristiques de la population suivie

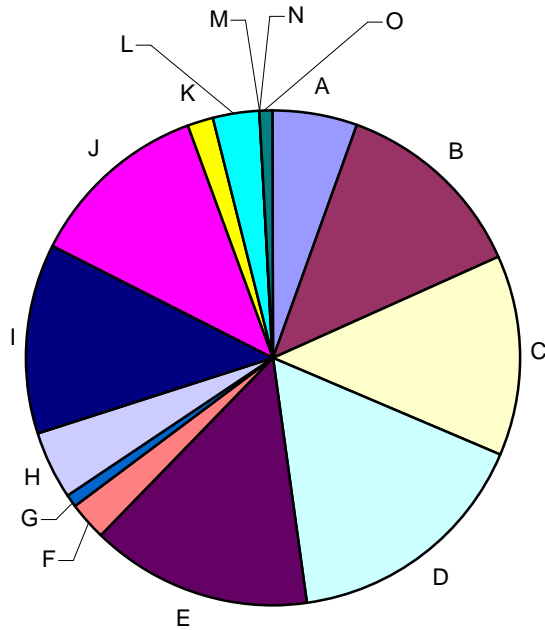
Courbe des âges des mineurs au 31 décembre 2008



Typologie des mesures

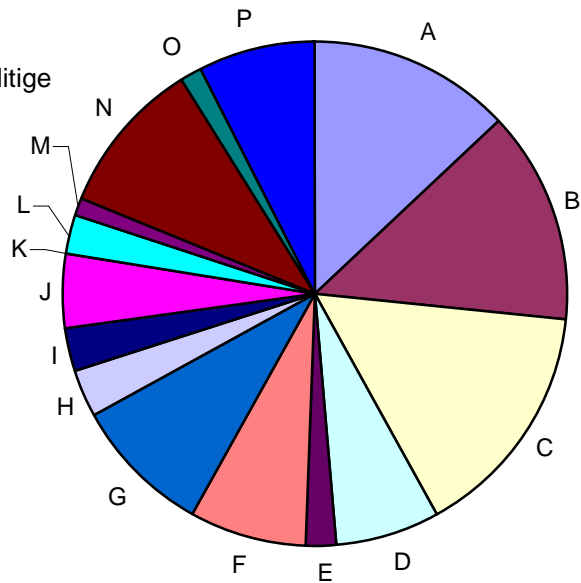
Difficultés liées aux mineurs

- A - difficultés scolaires (retards...)
- B – absentéisme déscolarisation
- C –difficultés relationnelles familiales
- D – otage, séparation de couples
- E – carences éducatives – négligences
- F – maltraitance physique
- G – maltraitance psychologique
- H – victime ou suspicion abus sexuels
- I – mal être, troubles comportement
- J – troubles psychologiques
- K – troubles santé physique
- L – délinquance (fugue)
- M – auteur de maltraitance
- N – conduites addictives
- O – grossesse



Difficultés liées aux familles

- A – conflits couple – famille – séparation divorce litige
- B – séparation – divorce – litige
- C – carences éducatives
- D – précarité matérielle et financière
- E – négligences lourdes
- F – problèmes psycho-patho des parents
- G – conduites addictives
- H – problème santé physique
- I – errance marginalité incarcération
- J – isolement absence de liens
- K – problèmes environnement
- L – auteur maltraitance
- M – auteur abus sexuels (suspensions)
- N – absence de collaboration
- O – conflits avec différents services
- P – accompagnement restitution





Les éléments marquants de l'année 2008

L'activité réalisée en 2008 a été conforme aux prévisions. Il apparaît que la loi réformant la protection de l'enfance, laquelle se met en place progressivement, n'a pas encore induit de modifications au regard du nombre de mineurs suivis. L'activité en 2009 sera un critère intéressant à observer au regard de l'application des nouvelles entrées dans le dispositif judiciaire de protection de l'enfance.

De même, le nouveau fonctionnement de la "CEMMA" et les nouvelles prérogatives du Conseil Général vont probablement entraîner des modifications dont les effets seront visibles dans les services d'AEMO.

Le départ de Madame DUCLOY constitue un élément important de la vie du service. En effet, suite à son départ en retraite, l'association a souhaité confier au directeur du SIRP, la fonction de direction par intérim. La stratégie associative était liée à l'appel à projet concernant la reprise de l'activité d'AEMO de l'AAE, association qui a souhaité se désengager. Candidate uniquement à la reprise de l'activité d'AEMO sur le territoire de BRIEY, et dans l'hypothèse favorable où l'association aurait été choisie, REALISE aurait dû recruter une direction de services (LAXOU et BRIEY). La réponse communiquée fin décembre nous a appris que le Conseil Général 54 et la DDPJJ avaient privilégié le choix de l'association JCLT aux fins de gérer l'ensemble de l'activité de l'AAE.

Fin décembre 2008, l'association réfléchissait à l'hypothèse d'une direction unique pour les services situés au 78 bis boulevard Foch à LAXOU.

A partir de septembre 2008, le service s'est engagé dans la démarche d'évaluation interne. Prenant appui sur la méthodologie et l'expérience du SIOE, un comité de pilotage a été désigné et s'est rapidement mis au travail. Le rapport final devrait être rédigé vers mai 2009.

Toujours au regard de la loi 2002-2, l'ensemble des « outils » a été évalué et des corrections apportées en tenant compte à la fois des remarques des usagers et aussi des professionnels. Ainsi le « questionnaire de satisfaction » a été évalué et compte tenu des remarques des usagers et des professionnels a été modifié. De nouveaux modèles pour les parents, mais aussi pour les mineurs ont été réécrits.

Le Document Individuel de Prise en Charge a, lui aussi, été réécrit, et se conçoit aujourd'hui comme un outil très important dans la mise en œuvre de la mesure d'AEMO. L'an prochain, le document servant de support au projet individualisé sera élaboré.

Tous ces nouveaux documents écrits constituent bien un changement important dans les relations entre le service, les parents et les mineurs pris en charge.

Concernant la prise en charge des mineurs dans le cadre de la mesure d'AEMO, il faut souligner la poursuite des activités transversales mises en œuvre par plusieurs travailleurs sociaux du service. Complémentaires aux entretiens individuels ou familiaux, ces séquences constituent assurément des outils nouveaux dont l'évaluation s'est avérée très positive. Destinée soit aux enfants seuls, soit aux mères seules, mais aussi à des groupes de mères avec leurs enfants (ateliers ou séjours avec hébergement), ces activités permettent une observation plus fine des relations familiales.



Le personnel

Direction	Chef de service	Educatrice Educateur	Assistante sociale	Psychologue	Secrétaires, Agent comptable	Agent de service
1	2	13	4	0,5	2,5	0,5

23 femmes et 3 hommes sont salariés du SAEMO.

Madame DUCLOY, Directrice, après une brillante carrière au service, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2009.

Jacques LE PETIT, Directeur du SIRP, a assuré l'intérim du service à compter du 1^{er} septembre 2008 jusqu'à fin décembre 2008, avoir l'objectif de diriger le service et de répondre à l'appel à projet concernant la reprise de l'activité de l'AAE.

Les arrêts de travail

Deux salariés ont été en congé maladie plusieurs mois. Deux salariées ont été en congé maternité. Les quatre ont été remplacés dans le cadre de CDD. Plusieurs arrêts de courte durée sont à noter.

La formation continue

Six salariées du SAEMO sont engagées dans une démarche de formation avec l'organisme CIRFA sur le thème de « l'approche systémique familiale », soit 60 journées annuellement. Le choix de cette formation est en lien avec le projet de service.

Madame DUMAS, Chef de Service, est engagée dans la formation CAFERIUS à l'IRTS de Lorraine.

Plusieurs salariées ont participé à des journées d'études, colloques. Par ailleurs, trois salariés ont suivi la formation obligatoire Sauveteur Secouriste du Travail.

La demande de formation est importante au SAEMO.

Les ressources financières

Dépenses Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Dépenses sensiblement inférieures au budget accordé.

Dépenses Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel

Les dépenses de personnel ont été maîtrisées et sont un peu supérieur au budget accordé (départ en retraite non provisionné).

Dépenses Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure

Les dépenses du groupe 3 ont été respectées.

Recettes Groupe 1 : produits de la tarification

Une légère sous activité, le taux d'occupation global étant de 99,28 %.



Analyse prospective, Axe de développement pour 2009

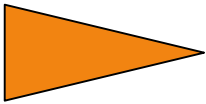
Après évaluation de la situation et prenant en compte la probable évolution de l'activité et des services en protection judiciaire de l'enfance en danger, l'association décidera début 2009 de procéder au recrutement d'une direction.

Les chantiers en 2009 seront nombreux :

- adaptation du projet de service
- prendre en compte les changements dans le cadre des modifications législatives de la protection de l'enfance
- évaluer les outils destinés aux usagers dans le cadre de la loi 2002-2
- développer les passerelles entre mesures judiciaire et de protection sociale
- développer d'autres activités transversales collectives et/ou individuelles
- finir l'évaluation interne et démarrer la démarche qualité du service et de la prestation

Compte tenu de l'audit réalisé par le Conseil Général 54 sur le bâtiment, la réflexion doit se poursuivre pour aboutir à une solution satisfaisante pour les usagers et les professionnels.





A.J.E.S.

Les événements marquants de l'année

Au printemps 2008, l'AJES s'est vu confier une nouvelle mission, au titre de la loi de mars 2007, sur la prévention de la délinquance : **la mesure d'activité de jour (MAJ)**.

La MAJ est une mesure pénale qui peut-être appréhendée comme une mesure de milieu ouvert soutenue par l'activité.

Elle est ordonnée, en matière correctionnelle :

- en alternative aux poursuites par le Procureur de la République, dans le cadre de la composition pénale
- en présentiel, par le Juge des Enfants, le Juge d'Instruction ou le Juge des Libertés et de la Détention
- lors du Jugement
- après le Jugement, au titre des aménagements de peines

En accord avec la PJJ, l'AJES s'appuie sur l'habilitation existante : il est le seul service dans le secteur associatif, au niveau national, à exercer ce type de mesure.

Il a été convenu que les mesures relatives aux moins 16 ans seraient orientées vers l'AJES, avec un objectif essentiel : le soutien à la scolarité.

L'AJES est mandaté, à la fois, comme service de mise en oeuvre et d'exécution.

Au vu du nombre restreint de mesures (2 en 2008) et en l'absence de visibilité quant à sa montée en charge, la capacité d'accueil de l'AJES n'a pas été réévaluée en accord avec le Conseil Général.

En ce qui concerne l'évaluation interne, le comité de pilotage a poursuivi ses travaux avec le soutien du cabinet ABAQ. Après plusieurs échanges et une journée de formation avec l'ensemble du personnel, le référentiel, au terme de l'année, est sur le point d'être finalisé.

Les travaux de restructuration des locaux touchent à leur fin.

Le personnel

L'équipe a connu cette année un événement douloureux avec le décès de Monsieur Jean-Pierre GOUZON, éducateur spécialisé à l'AJES depuis la création du service, et salarié de REALISE depuis 1982.

Très disponible, Jean-Pierre était apprécié de ses collègues, des adolescents et des familles. Ses qualités humaines et professionnelles étaient reconnues de tous.

Monsieur Jean-Paul ROBILLARD n'a pu occuper son poste d'éducateur technique pour raison de santé ; plusieurs personnes se sont succédées sur son poste et c'est en interne que nous avons pu trouver un profil similaire avec le recrutement de Monsieur Jean-Paul MILER, à compter d'octobre 2008.

Madame Fatiha MORHAZ a vu son temps de travail augmenté à hauteur d'un temps plein grâce à l'octroi d'un 0,20 ETP Educatif lors des négociations budgétaires.

La situation de Monsieur Stéphane FEGER a été consolidée à l'AJES.

Depuis octobre, Madame Patricia KONZEM remplace à hauteur d'un 0,80 ETP et à titre provisoire, Madame Marie-Claire AUBÉ-LESOT, toujours absente pour raison de santé ; elle est secondée dans ses fonctions par Monsieur Pascal SALVI, chef de service.

L'inscription de ces deux cadres sur le plan de formation a nécessité la poursuite des missions confiées à Monsieur Michel PETON. Ce dernier est remplacé au sein de l'équipe par Monsieur Christian GOUGEON, mis à disposition par la MECS Enfants de REALISE.

L'activité

Le service a réalisé une suractivité de 439 journées (près de 2,70%)

Nous notons une activité moins stable que l'année précédente : un nombre de sorties, conséquent en décembre, et une absence de mouvement durant le mois d'août.

Nous constatons, comme l'année passée, que dans le cadre de la Protection Sociale, la moitié des sollicitations n'aboutissent pas, la mobilisation et l'adhésion des familles restent difficiles.

Même si les décisions de mesures dans le cadre judiciaire sont toujours plus nombreuses, on observe un rééquilibrage sensible entre les deux cadres de la prise en charge (mesures de protection sociale et mesures judiciaires).

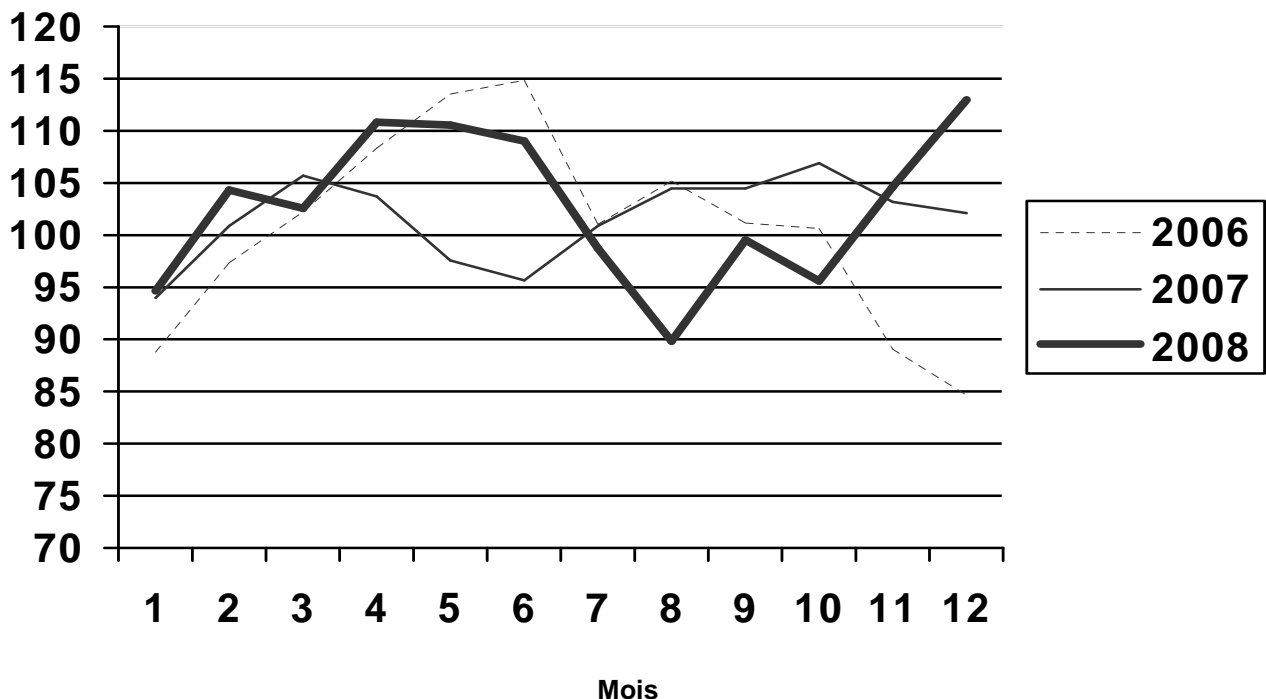
Nous émettons deux hypothèses pour expliquer ce phénomène : la mobilité des magistrats, mais aussi les effets de la loi de Protection de l'enfance de mars 2007.

La proportion de filles a légèrement augmenté jusqu'à atteindre 1/3 des effectifs.

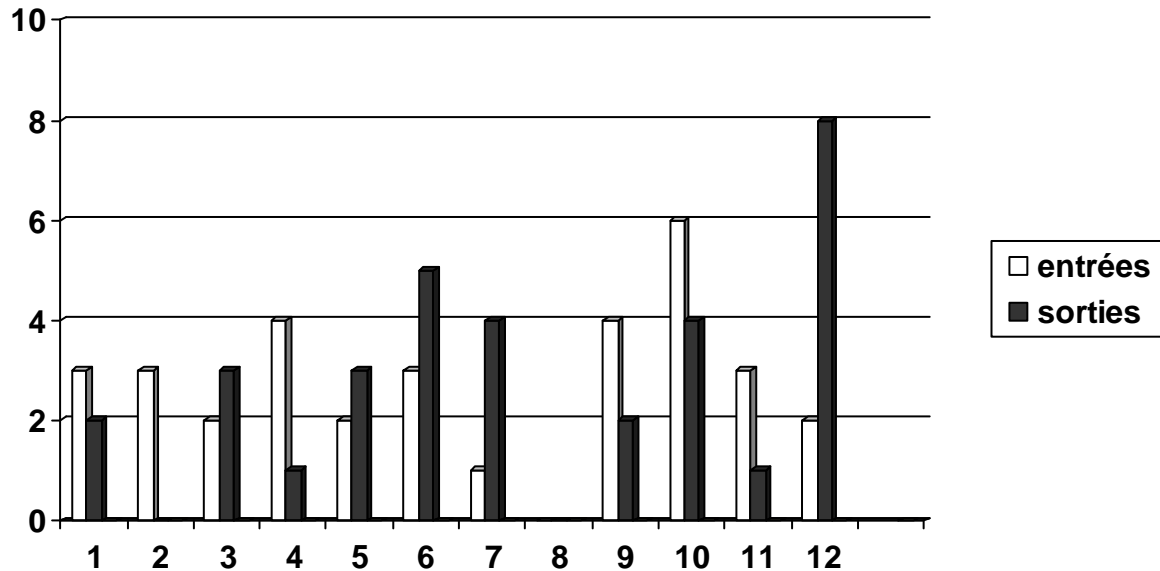
L'augmentation de la durée moyenne de la mesure s'explique par l'accompagnement de quelques adolescents, jusqu'à la concrétisation de leur projet pré-professionnel.

Dans un souci d'une meilleure répartition hebdomadaire, et afin de répondre au mieux aux besoins des adolescents, une séquence éducative supplémentaire a été introduite, depuis septembre dernier, le lundi après-midi.

Journées réelles / journées prévisionnelles



Nombre d'entrées et de sorties en 2008



Mouvements des effectifs

A – Présents au 1^{er} janvier 2008 : 42 adolescents

	2005	2006	2007	2008
Garçons	35	32	30	29
Filles	7	9	10	13
Total	42	41	40	42

B – Répartition des nouvelles mesures : 33 adolescents

Décisions judiciaires		Décisions administratives	
Cab 1 :	6	TAMS pôle Nancy ville :	1
Cab 2 :	1	TAMS pôle ouest :	6
Cab 3 :		TAMS pole est :	8
Cab 4 :	2		
Cab 5 :	8 dont 2 M.A.J.		
Draguignan :	1		
Total :	18	Total :	15

Les admissions concernent **11** filles et **22** garçons.

L'âge moyen à l'admission est de **14 ans**. (; 14,5 ans en 2005 ; 14,1 en 2006 ; 13,5 en 2007).



Avant l'accueil

Sur la totalité des **33** nouvelles situations accompagnées:

- **4** adolescents ne faisaient l'objet d'aucune mesure de suivi éducatif auparavant
 - **12** étaient suivis dans le cadre d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED)
 - **2** faisaient l'objet d'une investigation (IOE)
 - **10** étaient suivis dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)
 - dont **5** par le SERMO et
 - 3** par le SAEMO
 - **2** étaient suivis dans le cadre d'une mesure pénale par le CAE
 - **1** adolescent a été accueilli dans le cadre d'une restitution après avoir été confié sur décision judiciaire en maison d'enfants à caractère social (MECS)
 - **2** nouvelles mesures M.A.J. : 1 confiée à la DISAS, 1 confiée en suivi d'une mesure pénale en cours avant la MAJ.
- Nous constatons en 2008 que l'AJES intervient davantage, par rapport à l'an passé, en relais d'autres services de milieu ouvert, dans le cadre de la protection sociale (36%) comme en mesure judiciaire (51%).

Situation scolaire à l'accueil

- 6** adolescents n'étaient pas scolarisés.
- 6** adolescents en classe de 6ème
- 7** adolescents étaient scolarisés en 5^{ème}
- 8** en classe de 4ème
- 6** en classe de 3ème

Les élèves scolarisés en fin de cycle collège sont plus nombreux (9 en 2007, 14 en 2008).

Origine géographique des adolescents et de leur famille

Sur les **33** nouvelles mesures:

- **25** nous arrivent de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
- **8** viennent des communes avoisinantes

Nous élargissons notre secteur d'intervention : secteur de Saint-Nicolas-de-Port, Bassin de Neuves-Maisons, Bassin de Pompey...

Situation familiale

- 5** adolescents vivent au domicile de leurs deux parents
- 22** au sein d'une famille monoparentale dont **2** chez leur père et **20** chez leur mère
- 5** confiés à un membre de la famille TDC (grand-mère, grand-père, grands-parents, et oncle et tante)

Les adolescents vivant chez leur mère seule, sont toujours les plus nombreux. Leur nombre a augmenté par rapport à l'an passé.

Par ailleurs, nous notons une augmentation du nombre d'adolescents confiés à des tiers.

On note assez fréquemment des relations tendues entre ces jeunes et leur mère, en difficultés pour réagir face à un enfant entrant dans l'adolescence avec toutes les affirmations de personnalité que cela entraîne, des confusions de place dans la famille, certains des garçons notamment cherchant à occuper le place vacante d' "homme de la maison".

C – Sorties : 33 adolescents

Suite donnée après l'intervention de l'AJES	dans le cadre social	dans le cadre judiciaire
Placement AP REMM	1	
En famille, sans autre suite donnée	10	11
En internat scolaire sans autre suivi		
Mesure d'AED		
Mesure d'AEMO - SERMO		3
Mesure d'AEMO - SAEMO		1
Signalement Juge des enfants		
Mesure d'IOE		1
Placement AP en MECS		
Placement AP en lieu de vie.		
Placement AP en centre éducatif et professionnel - MFR		3
Placement direct MECS		
Placement AE + ASE au REMM		
Placement AE + ASE en MECS		2
Placement AE + ASE		
Tiers digne de confiance		
Famille d'accueil + suivi accueil	1	
TOTAL	12	21

Comme l'an passé, une large majorité des situations suivies donne lieu à des fins de mesure sans relais particulier (63% en 2008, 48% en 2007).

Age moyen à la sortie :

2005 : 14 ans 6 mois
 2006 : 15 ans 3 mois
 2007 : 14 ans 1 mois
 2008 : 15 ans 3 mois

Durée moyenne de prise en charge :

2005 : 15 mois
 2006 : 13 mois
 2007 : 12 mois
 2008 : 15 mois

L'intervention éducative

La notion de co-éducation reste une priorité incontournable dans l'accompagnement des adolescents et de leur famille. Les parents sont systématiquement invités à l'intégralité des réunions de synthèse d'échéance, sauf décision contraire discutée au préalable en équipe.

Des réunions de parents sont organisées régulièrement, à l'occasion de préparation de transferts ou en lien avec le Conseil de Vie Sociale.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanges dans la convivialité : repas, goûters, ...

Parallèlement, les contacts étroits avec la famille dans le cadre du projet individualisé de chaque adolescent sont proposés autant que de besoin (y compris dans des démarches ponctuelles comme un déménagement, un souci familial particulier...).



L'éventail d'ateliers éducatifs reste diversifié : on constate une adhésion croissante à l'atelier cuisine qui s'est développé sous différents aspects : achats, préparation, visite de lieux de fabrication, échanges autour du goûter, retour en famille avec la production alimentaire.

Dans l'objectif de faire découvrir une cuisine multiculturelle, la participation de tiers extérieurs, parents... est régulièrement sollicitée.

Le sport reste un domaine privilégié, y compris par l'intermédiaire de sorties et manifestations (ASNL, Challenge Michelet, équitation...) notamment en soirée ou durant les week-ends.

Des séjours extérieurs sont organisés tout au long de l'année dans la région (notamment dans les Vosges, pour les activités de plein air) ou au niveau national avec le séjour inter-établissements de REALISE à Paris et le Parcours du Goût en partenariat avec la PJJ à Aubagne (13).

Davantage d'activités éducatives ont été proposées à la journée durant les vacances scolaires, afin de mobiliser un nombre plus important d'adolescents.

L'aspect scolaire et professionnel de l'accompagnement s'est traduit par des mises en situation pré-professionnelles avec l'appui d'un réseau d'entreprises extérieures et de séquences de sensibilisation en interne avec l'ouvrier d'entretien et les éducateurs.

La scolarité reste un axe majeur de notre intervention : aide aux devoirs, contacts et rencontres permanents avec les établissements scolaires, soutien dispensé par les enseignants spécialisés, adaptation au plus près des besoins en terme d'aménagement de scolarité afin de répondre au mieux à l'absence de stabilité d'un grand nombre d'adolescents.

Cette adaptabilité nécessite de la part de l'ensemble du personnel coordination et réactivité permanente.

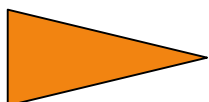
Évolutions et perspectives

Les nouvelles dispositions énoncées par l'Education Nationale nous font craindre la disparition d'un nouveau poste d'enseignant, qui pénaliserait davantage l'accompagnement scolaire.

Le développement des mesures d'activité de jour (MAJ) reste difficile à évaluer. Une extension de la capacité du service pour y répondre est une hypothèse envisageable.

L'implantation possible de l'AJES sur de nouveaux secteurs géographiques comme ceux de Pont-à-Mousson, ou du Toulinois, ont fait l'objet de propositions auprès des autorités de contrôle.





Service Insertion Formation

Les événements marquants

Face aux enjeux économiques actuels et à un marché de plus en plus concurrentiel, les structures d'insertion et de formation au niveau local se sont encore davantage fragilisées cette année, entraînant pour certaines d'entre elles des fermetures de service, réduction de personnel avec licenciements, des mouvements de personnel en interne....

Malgré quelques temps d'échanges qui favorisent le lien entre les associations du secteur de l'insertion, les impératifs financiers de « rentabilité » auxquels nous sommes confrontés, freinent l'innovation, la mutualisation et le développement de partenariats entre structures.

Le service Insertion Formation de REALISE n'a donc pas échappé à ces difficultés et connaît actuellement un affaiblissement notoire.

Dans le rapport d'activité de l'an passé, nous formulions déjà de vives inquiétudes quand à la perte éventuelle de notre habilitation ANPE suite à de nouvelles procédures de mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offre. Le groupement d'opérateurs porté par le GRETA que le Service Insertion avait intégré n'a pas été retenu sur les lots géographiques visés, l'ANPE privilégiant sur certaines zones des consultants privés.

D'autres paramètres sont à prendre en considération pour expliquer notre sous-activité :

- La baisse du coût unitaire de la mesure ASI (elle est passée de 940 € à 850 €) pour une prestation identique.
- L'absence de cofinancement FSE cette année pour cette même convention (perte de 25 000 €).
- Des prestations non reconduites : "Coup de pouce à la mobilité", notamment.
- Ce contexte défavorable a engendré chez nos partenaires et/ou financeurs une grande prudence dans leur programmation, ainsi, aucun module (connaissance de soi ou exploration pré-professionnelle) n'a été envisagé pour le second semestre 2008. De même, l'AFPA a sollicité le Service que pour la sous-traitance d'une seule action, la seconde ayant été annulée le mois précédent sa mise en œuvre.

Rappelons, que le partenariat avec l'AFPA en 2007 avait permis une intervention à hauteur d'un ETP quasiment sur l'année....

La situation financière au 30/04/08 était équilibrée mais la projection annuelle prévoyait un déficit (ou des recettes à trouver) à hauteur de 52 000 €.

L'Association, attachée aux ressources que le Service Insertion représente, a estimé que sa fermeture n'était pas souhaitable, mais des mesures au niveau du personnel ont été prises à compter d'octobre 2008 (cf. § Personnel).

Parallèlement nous avons tenté de développer de nouvelles pistes d'intervention :

- Dispositif d'insertion au bénéfice des jeunes afin de soutenir l'action des maires dans le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.
- Réponses à appels à projets dont REALISE n'était à priori pas destinataire, notamment en direction du PIEAN et pour lequel nous avons été conventionné.
- Partenariat à développer au sein de notre Association → conventionnement avec l'ITEP, afin de soutenir l'équipe dans la mise en place des immersions en entreprise.

Rappelons également, que la question de la prestation du Service en direction du CEF restait entière, la PJJ souhaitant une diminution du poste budgétaire : services extérieurs. Le financement par l'Association du poste de chef de service mis à disposition au CEF ne pouvait plus perdurer.

Activité et public

385 personnes ont bénéficié cette année des prestations du Service Insertion, le nombre de bénéficiaires est beaucoup moins important que l'an passé (555 en 2007 soit 44% de moins).

Les actions menées sont également moins nombreuses (26 actions en 2008 –34 actions en 2007).

Dans l'approche typologique des bénéficiaires du Service Insertion, nous ne prenons pas en compte les 10 adolescents confiés au Centre Educatif Fermé et les 11 adolescents de l'ITEP.

Nous avons donc accompagné cette année, 364 personnes dont une large majorité de femmes : 227 pour 137 hommes âgés de 18 à 60 ans.

Age	Hommes	Femmes	Total
- de 26 ans	19	46	65
26/35 ans	47	77	124
36/45 ans	31	48	79
46/50 ans	18	31	49
+ de 50 ans	22	25	47
TOTAL	137	227	364

La moyenne d'âge est donc de 39 ans

Face à la pénurie d'offres d'emploi et aux exigences de la réalité du marché du travail, il est difficile pour un bon nombre de nos bénéficiaires de s'inscrire véritablement et dans la durée, dans une stratégie efficace de recherche d'emploi. Parallèlement, la complexité de leur problématique reste bien souvent le cumul de freins importants qui réduisent en conséquence le niveau d'employabilité de ces personnes très fragilisées.

Les freins principalement rencontrés sont les suivants :

- 29% difficultés de santé physiques ou psychologiques (avec ou sans reconnaissance TH) – problèmes d'addiction
- 28% absence de qualification ou diplôme obsolète
- 35% difficulté de mobilité
- 17% absence d'expérience ou expérience dans le pays d'origine difficilement transférable en France
- 18% longue interruption professionnelle
- 19% fragilité psychologique, mal être et démobilité.
- 10% handicap de l'âge
- 8% problématique familiale lourde (séparation, difficultés éducatives, regroupement familial en cours, deuil...)
- 10% difficultés sociales (logement, endettement...)
- 11% indisponibilité (personnes isolées avec plusieurs enfants à charge)
- 3% non maîtrise de la langue écrite et/ou orale
- 0.94% forte marginalisation
- 0.4% violence, sévices, maltraitance
- 0,4% déficience cognitive

Les résultats en terme d'accès à l'emploi ou à la formation à l'issue des accompagnements sont présentés en pourcentage dans les tableaux joints.

Le personnel

Au vu des difficultés financières évoquées précédemment, des mesures ont été prises concernant le personnel :

- Nous avons cessé de faire intervenir Brigitte NOVIANT, collègue de longue date, qui intervenait très régulièrement dans le cadre de vacation à hauteur d'un mi-temps annuel environ.
- Nous n'avons pas renouvelé le contrat CDD de Kheira KEIBAILI animatrice de formation, à compter du 05/02/08. Celle-ci a pu être embauchée par l'AFPA.
- Décision prise par le bureau de l' Association le 11 septembre dernier concernant la mise en place d'une direction commune à l'AJES et au Service Insertion. Du 1^{er} octobre au 31 décembre, la prise de fonction de Patricia KONZEM à l'AJES s'est faite de manière progressive avec partage du temps selon les événements et priorités à privilégier sur chacun des Services. Cette prise de fonction reste une affectation provisoire en raison de l'absence pour maladie de la directrice de l'AJES.
- Enfin, au terme de l'année, nous avons été amenés à négocier une mise à disposition temporaire de Hélène DINSENMEYER auprès de l'Association IMAGINE/Jeunes et Cité en raison d'une absence de visibilité relative à l'activité à compter de janvier 2009.
- Parmi les 6 contrats aidés en cours : 4 nouvelles embauches en CAV, personnel mis à disposition de l'Association :
 - Mme BUCHOLZER Nathalie, agent de service à l'ITEP à compter du 24/11/08
 - Mme CHEF Cosette, agent de bureau à l'ITEP à compter du 24/11/08
 - Mr DOOGHE Olivier, agent de service à l'ITEP à compter du 08/12/08
 - Mme PALUMBO Sophie, agent de bureau au siège de l'Association à compter du 08/12/08.

En ce qui concerne , les contrats démarrés en 2007 :

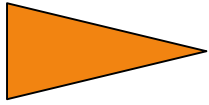
- Fin de contrat pour Mr AMADIEU Patrick, agent de service à la MECS ADOS, sans possibilité de renouvellement (décision ANPE)
- Pérennisation du contrat de Mme WESTERMANN Lisette, agent de service à l'ITEP
→ embauche en CDI.

Conclusion

En dépit des difficultés, le Service entend poursuivre son activité en 2009 avec sans doute de nouvelles mesures à engager au niveau du personnel (secrétariat, chef de service mis à disposition au CEF).

La mise en place du RSA en juin prochain, un nouvel appel d'offre émanant du CG54, sont d'autant d'éléments qui vont influencer le devenir du Service Insertion.

Il convient de remercier le personnel qui sans cesse fait preuve de disponibilité, d'une nécessaire adaptabilité tant au niveau des publics, des contenus, que des modalités d'intervention.



Espace Famille

Rappel de l'objectif du service Espace famille

Le service a pour objet d'organiser des droits de visite en lieu neutre, sur décision d'un juge, ou sur demande d'un organisme social ou encore à la demande des familles elles-mêmes. Ces rencontres en lieu neutre doivent permettre à des parents (ou grands-parents) qui se déchirent pour la garde d'un enfant, de voir cet enfant lorsqu'ils n'en n'ont pas la garde et à un enfant de voir ses deux parents (ou grands-parents) lorsqu'ils sont séparés (rappelons qu'il n'existe que deux accueils associatifs en lieu neutre dans le Département).

Modalités de fonctionnement

Cette activité est organisée le mercredi matin et après midi, et le samedi après-midi selon les horaires suivants :

- Mercredi : 10 h – 12 h et 14 h – 17 h 30
- Samedi : 14 h à 18 h

Après réception de l'ordonnance, les entretiens de pré-visite doivent avoir lieu. Ils sont menés par la psychologue et ont pour but d'évaluer les risques encourus (violences, enlèvement d'enfant, agression verbales...) afin de décider si le droit de visite doit être médiatisé avec la présence dans la pièce d'un adulte ou si le droit de visite peut être organisé en "collectif".

Les droits de visites médiatisés sont organisés le mercredi matin avec réception des familles une par une. Toutefois, compte tenu des risques, deux adultes doivent être présents pour 2 à 3 droits de visite en moyenne dans la matinée.

Pour l'exercice des autres droits de visite la présence de deux professionnels est nécessaire pour 8 à 10 droits de visite simultanés. Parfois nous pouvons accueillir jusqu'à 12 familles lors des séances du samedi après midi.

En théorie, cette organisation permet la réalisation de 13 droits de visite par semaine, mais dans la pratique, compte tenu de notre expérience, nous tenons compte de l'absentéisme des parents, de l'utilisation de la pièce commune pour porter à 17 ou 18 le nombre de droits de visite réellement prévus par semaine, soit 35 par quinzaine.

Les droits de visite sont organisés en moyenne sur la fréquence d'1 par quinzaine et par famille, ce rythme peut être espacé en raison du nombre trop important de demandes.

Le service Espace Famille est financé avec une dotation budgétaire en personnel de 0,6 équivalent temps plein réparti comme suit :

- Psychologue : 0,30 ETP (9 heures par semaine en contact usagers + 1h30 de travaux administratifs et comptes rendus)
- Educateur ou Assistante sociale : 0,30 ETP (9 heures par semaine en contact usagers + 1h30 de travaux administratifs et comptes rendus),

pour une masse salariale incluse dans notre budget de 32 000 €.

Activité 2008

L'activité est directement liée aux subventions. L'augmentation croissante des demandes d'intervention (cf. tableau ci-dessous) et leur complexité nous ont amené à mettre en place une liste d'attente actuellement de 3 à 4 mois.

L'idée d'espacer les visites dans le temps pour une même famille (1 famille viendrait 1 fois par mois au lieu de 2 à 3 fois par mois), n'a pas pu se mettre en place car cette fréquence ne permet pas de travailler effectivement le lien, la dimension de parentalité et la nécessaire coopération des parents vis-à-vis de l'enfant bien après leur séparation. La perspective d'ouvrir le samedi matin n'a pu se mettre en place faute de moyens. Nous restons donc dans une situation de suractivité : **479 rencontres parent/enfant ont été organisées en 2008, ces rencontres ont concerné 116 enfants.**

Au niveau des mineurs :

- 47 sont âgés de 0 à 6 ans
- 54 sont âgés de 7 à 12 ans
- 15 sont âgés de plus de 13 ans

Ces rencontres ont concerné :

- 74 pères et 3 grand-pères
- 75 mères, 3 grand-mères et 1 tante TDC

Les droits de visite médiatisés ont sensiblement diminué cette année : 12 % (30 % en 2007).

La suractivité est en constante augmentation depuis 2004 et ce, sans qu'aucun organe de régulation limite le nombre d'ordonnances, chaque juge aux affaires familiales ayant toute latitude pour ordonner un droit de visite en lieu neutre.

En sus de cette suractivité s'ajoute les besoins en secrétariat qui ne sont pas prévus dans notre budget. Ces besoins concernent le classement et l'archivage, les multiples attestations demandées par l'une ou l'autre des parties dans les conflits qui les oppose pour la garde de l'enfant, les dossiers administratifs relatifs à notre financement, le téléphone d'autant plus prégnant que nous ne pouvant pas mettre en oeuvre toutes les ordonnances.

Tableau de l'évolution de l'activité en lien avec le financement

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes Totales	47 657	38 542	40 065	38 678	49 187
DDASS	24 280	19 000	19 000	20 000	21 500
Chancellerie	12 300	9 880	12 900	13 596	17 000
CAF	11 077	5 549	3 929	5 077	5 751
Région I.L.E.	0	4 113	2 736	5	4 936
Prestations spéciales	0	0	1 500	0	0
Dépenses	43 435	37 108	40 065	38 821	41 181
Nombre de demandes enregistrées	87	89	118	101	156
Nombre de dossiers suivis	51	66	80	68	88
Nombre de droits de visite annuels			523	469	479
Nombre de mineurs	72	98	113	80	116



Les difficultés

Cette suractivité ne pourrait se résorber qu'en doublant nos capacités d'accueil. L'ouverture le mercredi et le samedi toute la journée serait une solution qui n'alourdirait pas les charges de structure et qui se trouverait facilitée par la suppression de l'école le samedi matin. Toutefois le doublement de la masse salariale augmenté d'un temps de secrétariat nécessiterait un doublement de notre budget de dépenses de personnel.

L'augmentation budgétaire accordée par nos partenaires (15% en moyenne) marque l'intérêt porté à notre activité, mais il ne nous est pas possible d'augmenter notre activité de quelques droits par semaine, le fonctionnement nécessitant la mise en œuvre d'une équipe supplémentaire. Ainsi, nos résultats comptables peuvent faire apparaître un résultat positif de quelques centaines d'euros parce que nous n'engageons pas la dépense relative à cette équipe supplémentaire.

La seconde variable d'ajustement face à cette activité en hausse pourrait reposer sur la périodicité du droit de visite. Mais l'organisation des visites ne pouvant se faire que par période de quatre semaines au lieu de deux, ces modalités ne correspondraient plus ni au projet, ni à l'attente des parents. De plus, les juges mentionnant souvent dans leurs ordonnances un droit de visite par quinzaine, nous nous trouverions en difficulté lorsque l'avocat de l'un des parents exigerait le respect de cette périodicité.

Une amélioration des financements de ce service n'est pas non plus à envisager :

- les prévisions de la mise en place du RSA (de 1 million de bénéficiaires RMI à 3 millions de bénéficiaires RSA).
- Le devenir des DDASS avec des budgets REAAP diminués de près de 30 %, sont d'autant d'éléments qui vont impacter sur les enveloppes liées à la parentalité.

Nous venons à ce jour de déposer nos dernières demandes de subventions 2009, les décisions DDASS, CAF et départementales seront rendues entre mai et juillet prochain, nous restons donc aujourd'hui dans l'incertitude quant aux financements.

De plus, le constat est fait, que dans le cadre des droits de visite proposés cette année, de plus en plus de parents (au moins l'un des deux) , présentent des troubles psychologiques, ce qui complexifie l'intervention des professionnels et accroît la zone de risque évoquée précédemment. La prégnance des problématiques psychologiques conduit à maintenir dans le temps, l'accueil d'une famille sans que celle-ci ne soit accessible à un travail de médiation plus classique, ce qui réduit de fait le turn-over pour ces situations sensibles.

